



Les cahiers de
PROSPECTIVE
Jeunesse

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - Volume 2 - n° 1 - 1^{er} trimestre 97

Actes de la journée d'étude
du 12 décembre 1996

**Privé ou public :
quels espaces de liberté ?**

Les dimensions du champ social

La place de l'intervenant

L'école et le monde associatif

Assuétudes et toxicomanies

Adolescence et famille

E D I T O R I A L

*C*e deuxième numéro des Cahiers de Prospective Jeunesse est entièrement consacré à la retranscription des actes de notre journée d'étude du 12 décembre 1996, organisée en collaboration avec S.O.S. Jeunes- Quartier Libre sur le thème " Privé ou public : quels espaces de liberté ?".

Au moment où se boucle ce numéro, la Belgique entière dit un dernier au revoir à celle qui, par l'indicible, est devenue sa petite Loubna.

Le drame, l'horreur, l'incompréhensible ont paradoxalement redonné du sens à un monde qu'un cortège d'affaires, de malversations et de scandales en tous genres avait si fortement malmené.

Ainsi lorsque l'appareil d'Etat trébuche à répétition, provoquant par son incapacité ou son incohérence des drames irréparables, c'est une marée humaine qui entreprend de le rappeler à l'ordre.

Cette nouvelle modalité du rapport de force entre des individus solidaires et l'Etat est neuve et risque, dans les tous prochains mois, d'amener une redéfinition profonde des rapports entre l'action publique et privée.

*N*otre journée d'étude a déjà largement abordé la difficulté à maintenir une cohésion d'ensemble entre une action publique pilotée d'en haut, souvent décalée par rapport aux réalités de terrain, et des initiatives privées construites à partir des besoins et des potentiels des populations que vise l'action.

A la lueur des derniers événements dramatiques, les limites des institutions paraissent encore plus évidentes : une action, qu'elle soit publique ou privée, qui ne fonderait pas sa légitimité sur la concertation et la participation des personnes concernées, semble désormais inacceptable et, d'emblée, vouée à l'échec.

Notre journée d'étude, point de réflexion et de rencontre autour de la question de l'articulation " privé-public ", ne peut constituer qu'un pas de plus vers une organisation davantage citoyenne de l'action sociale.



Bernard DE VOS,
Coordinateur de SOS Jeunes - Quartier Libre

LE SOCIAL : L'ÉTAT, LE LOCAL, LA SUBJECTIVITÉ.

Michel AUTES, Chargé de recherche CNRS, CERSE-IFRESI, Lille, France.

Le social : voilà qui se présente à nous sous les traits familiers de l'évidence, le social existe puisque nous sommes dedans. Il faut toutefois interroger cette familiarité de l'évidence. Il ne suffit pas de faire état de la complexité de cet édifice. Ce qui fait réellement problème c'est l'autonomie du social dans la société salariale. Le social s'est autonomisé. Voilà l'évidence majeure et qui nous encombre. Et qui nous trouble aussi. Ou, du moins qui trouble la vision que nous pouvons avoir de ce qu'est le social et de ses fonctions majeures.

Aussi, rappelons-le rapidement, le social c'est d'abord l'articulation de la sphère économique et de la sphère politique. Ou, pour le dire autrement, c'est l'articulation entre l'individu libre sur le marché, poursuivant son intérêt et le citoyen, souverain dans la sphère politique, garant de l'intérêt général. On connaît les apories de l'individu et du citoyen : libre sur le marché et souverain politique du gouvernement démocratique, mais aliéné et contraint dans les rapports du travail; logique de l'inégalité nécessaire au fonctionnement du marché et problématique de l'égalité indispensable à la rhétorique politique de la république; logique utilitariste de l'intérêt individuel dont le mystère de la main invisible produit l'équilibre et la cohésion de la société et logique de l'intérêt général qui finit par s'incarner dans les réglages de l'État social à condition de n'être l'intérêt de personne.

Face à ces apories, quand on dit que le social est une articulation, il faut l'entendre, bien entendu comme un ensemble de réglages, de compromis, de stabilisation de conflits toujours ouverts, mais il faut l'entendre aussi comme un langage. Cette articulation donne un sens au monde et rend ses apories bavardes à défaut qu'elles soient dicibles.

On peut repérer au moins quatre domaines du social, quatre registres, quatre modes d'articulation.

D'abord le droit social, le droit du travail et la fiction de la subordination volontaire que met en scène le contrat de travail.

Ensuite, bien sûr, les montages de la protection sociale et de l'assurance sociale qui déplacent la sécurité de la propriété au travail. Déplacement considérable que vient de retracer magistralement Robert Castel.¹

Puis le domaine ancestral de l'assistance qui devient justement, et de manière très significative, après la stabilisation de l'assurance, le domaine de l'aide sociale.

Enfin, dernier registre, l'action sociale où l'on retrouve le rôle central de l'État. Ici se produit l'intersection de l'action de l'État et de la société civile, car l'initiative privée abonde dans ce champ de l'action sociale. Mais, après la seconde guerre mondiale, dans la plupart des pays développés, et particulièrement en Europe, va se développer ce projet fabuleux qui consiste à vouloir produire du bonheur privé par le moyen de l'action publique. Étrangement vont se reposer dans ce contexte les questions de la vie bonne qu'Aristote mettait déjà au principe du bon gouvernement.

Cet ensemble -le droit social, la sécurité sociale, l'aide sociale, l'action sociale- forme le compromis stable de la société salariale. Il vient résoudre ce que le XIX^{ème} siècle identifiait justement comme la question sociale.

Quant au travail social, il se trouve juste à la croisée des pratiques modernisées de l'assistance et du projet d'action sociale porté par la puissance publique. De cette double filiation il lui revient un mode de structuration paradoxal, constamment pointé sous différentes figures : entre assistance et émancipation, entre mandat

de la société et représentation (au sens politique) des individus, entre sollicitude pour les individus et volonté de changer les institutions et la société. Mais on pourrait déployer bien d'autres figures de cette construction paradoxale. Ces questions sont permanentes, elles ne se déploient pas au fil du temps, mais elles font partie intégrante du travail social dès son origine.

Néanmoins jusqu'ici ce compromis que stabilise l'édifice du social était-il relativement stable. Il est soumis aujourd'hui à des pressions, à des transformations qui réactivent quelques questions cachées et quelques problématiques effacées. La question sociale revient, mais, bien sûr, pas sous la même forme.

On voudrait donner ici quelques éléments d'interprétation de ces transformations en cours, et dont l'évolution, il faut le souligner, demeure assez largement indécidable, même si, on le sait, le social est soluble dans le libéralisme.

Je me limiterai pour cette analyse au contexte que je connais le mieux, c'est-à-dire celui de l'évolution des politiques sociales en France entre le milieu des années 1970 et le début des années 1990. Mais, comme je n'aborderai pas tout, je voudrais tout de suite souligner quatre points centraux, dont tous n'auront pas la même importance dans ce qui suit, mais qui sont pourtant des points de passage obligés pour la compréhension des processus en cours. En les citant, je donnerai en même temps les raisons du titre énigmatique qui procède par collage en allant de l'État à la subjectivité.

Le premier point de passage est bien entendu celui de l'État. La France, modèle de l'État jacobin centralisateur a connu au début des années 1980 un processus de décentralisation administrative et politique. L'action sociale a fait partie des domaines qui ont été le plus soumis à ces processus de décentralisation. Que devient dès lors le rôle de l'État tutélaire dans cette nouvelle configuration? L'État abandonne-t-il le terrain du social et ses missions relatives à la

sociale? Ou, au contraire, faut-il analyser ce retrait comme une apparence, l'État central confiant l'intendance de la gestion du social aux échelons locaux, pour ne garder que le pouvoir purement politique d'édicter les règles? Se déchargeant des lourdes tâches de gestion, improductives sur le plan politique, l'État renforcerait ainsi son rôle. Mais quand même, une brèche est ouverte dans la logique de l'action publique et qui n'est pas sans risques. Risques de différenciations dans la gestion du social qui pèsent sur la cohésion nationale. D'autant que la logique fiscale impose que les ressources des collectivités locales s'amenuisent avec l'appauvrissement de leur population, en même temps que leurs charges dans le domaine social augmentent à proportion de cet appauvrissement : redoutable effet de ciseaux. Risques aussi de se décharger sur la marché ou sur les solidarités familiales de missions sociales jusqu'ici largement subsidiées par les ressources publiques au nom d'une conception de l'égalité républicaine et de la justice sociale. Risques donc de segmentation du social, de social à plusieurs vitesses.²

D'où immédiatement **la seconde question, celle du local.** Les échelons locaux, essentiellement les Départements et les Communes se sont vus attribuer les compétences en matière sociale. Ces compétences, on vient de le dire, sont essentiellement des compétences de gestion. Mais elles s'exercent dans le cadre d'une responsabilité politique. Surgit ici une difficile question qui touche à la légitimité même des politiques publiques. On pourrait la formuler comme la question des gouvernements locaux. Gérer n'est pas gouverner. Gouverner suppose une légitimité dans la capacité de produire des politiques publiques.

D'où la troisième question, celle du citoyen. Ou plutôt de la réactivation des questions fondatrices qu'on rappelait tout au début, celles qui organisent la tension entre l'ensemble individu-marché-inégalité et l'ensemble citoyen-souveraineté-égalité. Le social avait péniblement

construit un compromis qui réglait ces tensions -il ne les supprimait pas, bien entendu, il leur donnait des règles car ces tensions sont nécessaires à la coexistence de l'économie de marché et du gouvernement démocratique- aujourd'hui ce compromis se fragilise et ces questions se trouvent posées dans leur nudité originelle.

D'où la dernière question, celle du sujet. La question de la subjectivité redevient une question politique. Pourquoi? Parce qu'elle n'a plus, ou de moins en moins, de réponse crédible. Et cette absence de réponse retentit sur la construction des identités : qui suis-je? Qui est l'autre? Quelle est ma place? On connaît les effets de ce vide : la destruction des sujets, le racisme, la drogue, la violence comme action sans finalité, comme action sans parole. Ce vide est lié à la crise de l'emploi, qu'il faut distinguer du débat sur le travail, même si ces deux débats sont profondément liés, parce que l'emploi fixait les appartenances, les trajectoires et les identités. Il n'y a plus de sens disponible. Yves Barel le soulignait dès les années 1980. Aujourd'hui les livres abondent pour souligner la crise du sens, le plus souvent sous la métaphore de la crise du lien social. L'exclusion, voilà une formule bien pratique et qui nous en cache autant qu'elle nous en dit. Il y aurait donc un en-dehors de la société? Si c'est vrai c'est politiquement une invention majeure. Il est vrai que les grecs avaient déjà la leur. Certains régimes du siècle l'ont poussée un peu plus. Mais il est vrai qu'on peut imaginer des totalitarismes doux, ne dramatisons pas. Mais on ne produit pas du sens avec de la littérature, même si on peut y contribuer. C'est d'ailleurs le rôle des intellectuels, si ce rôle a encore une place aujourd'hui. On produit du sens en faisant de la politique, c'est-à-dire, dans une démocratie, par la délibération des citoyens.

Et l'on peut combiner ces quatre questions : pas de sujet sans parole, pas de parole sans débat, pas de débat sans citoyen, pas de citoyen sans espace public (le local), pas de discussion sans réglages (l'État, ou...), pas de discussion sans parole.

Soulignons le maintenant pour marquer une étape : le travail social peut contribuer à la construction des espaces publics, au delà de ses capacités à réparer les sujets sans parole. On l'a déjà dit, ce n'est pas une nouveauté, le social est soluble dans le marché. Reste l'humanitaire. Il y a déjà longtemps Claude Lefort doutait qu'on puisse faire des droits de l'homme une politique. Mais ce n'est pas innocemment que la question revient. Après tout, derrière toutes ces questions sur qu'est-ce qu'un citoyen, un sujet, il y a bien la question qu'est-ce qu'un homme?

De cet ensemble ainsi posé dans son architecture, je ne parlerai maintenant que d'un aspect, celui du travail social, à la croisée des questions multiséculaires de l'assistance aux pauvres et des questions modernes de l'action sociale comme action publique. Et je l'aborderai en trois temps.

D'abord un regard historique sur la construction de cet aspect du social en France entre les années 1880 et nos jours. Le regard historique n'a pas ici pour fonction de regarder derrière son dos de manière à mieux mettre en évidence la spécificité du présent. Il a, au contraire, pour fonction de marquer la permanence, voire le retour, des problématiques et des stratégies.

Ensuite, on insistera sur un moment très particulier qui est celui du tournant des années 1970-1980. À cette époque le social se transforme. D'abord par un déplacement de son centre de gravité politique du central au local et un nouvel agencement entre les fonctions de gestion et les fonctions de mission du travail social. Pour le dire rapidement, on passe de politiques qui produisent du sens à des politiques qui fabriquent de la procédure. Trois nouvelles catégories informent l'action : l'insertion, le territoire et la sécurité.

Enfin, ma **troisième étape**, mais qui sera en même temps une conclusion s'interrogera sur **ce qu'il advient au travail social** au milieu de ces transformations. Moins que jamais ce sera une

figure de style de dire ici que cette conclusion est provisoire. En effet, les enjeux de l'époque demeurent malgré tout relativement ouverts et indécidables.

1. La construction de l'action sociale en France : l'initiative privée, l'État, le marché.

Encore une fois ce n'est pas toute l'histoire du social dont on va parler : ni tout le social, ni toute l'histoire. Je voudrais simplement pointer quatre grandes étapes, qui du reste sont moins une reconstruction chronologique que le repérage de configurations et de contextes.

Le premier moment est celui de la troisième république, des années 1880 à la fin des années 1930.³ Trois éléments dominent dans ce contexte. D'abord c'est le caractère moteur et omniprésent de l'initiative privée. Le social naît dans les multiples initiatives de la société civile. L'État intervient comme régulateur, producteur de normes et financeur. Il organise, il met en forme. Le second élément très significatif réside en ce que cette action organisatrice est essentiellement le fait de l'administration plus que des hommes politiques. Le social est une matière administrative. Il l'est d'autant plus que l'action politique délaisse ces questions : parce qu'elles ne sont pas problématisées en objets politiques, parce que ne s'y incarnent pas des intérêts directement issus de la société, mais médiatisés par des forces sociales qui les portent. Non pas que le souci politique soit absent, ni les conflits qui sont au contraire très sensibles. Mais cette matière est délicate, complexe et, pour tout dire, peu glorieuse. Le social s'administre donc, plus qu'il ne se gouverne. Enfin, quand elles sont prises en charge politiquement, ces matières sont essentiellement portées par les forces politiques modérées, par celles aussi qui

constituent des groupes charnières mais qui disposent, de par cette position, d'une influence gouvernementale suffisante pour faire passer leurs projets. Ainsi les catholiques sociaux, les radicaux socialistes sont les principaux traducteurs politiques des problématiques sociales. Pour faire une fois référence aux autres aspects du social, Henri Hatzfeld, montre exactement la même influence déterminante de ces forces modérées dans la construction des législations sur les retraites ou sur l'assurance maladie.⁴ Et cela même si ces questions soulèvent davantage de passions politiques. Le social porte toujours quelque part en lui-même quelque chose comme l'apaisement des passions politiques.

Une deuxième configuration s'incarne dans le régime de Vichy où c'est la figure de l'État central qui s'impose. C'est un moment important de la mise en forme du social par l'État. La Loi de 1943 crée le secteur de l'enfance inadaptée, l'ordonnance de 1945 qui inaugure la prise en charge moderne des jeunes délinquants, même si elle paraît à la Libération, demeure l'expression d'une réflexion et d'une intention législative préparée par l'administration de Vichy. Dans toute la période qui va suivre le rôle de l'État sera constant dans la construction de l'action sociale. Non pas qu'il prenne la place de l'initiative privée, qui demeure toujours aussi active, mais parce que l'État se pose comme porteur d'une volonté politique forte dans le domaine de l'action sociale. Le point culminant de cette période est l'époque du VI^{ème} Plan, au début des années 1970. L'action sociale y est fortement affirmée comme une priorité de l'action de l'État. L'ambition est de faire de l'action sociale une grande fonction collective de même rang que l'éducation ou que la santé. Même si ce projet n'aboutit pas, les années 1960, jusqu'au milieu des années 1970 sont l'âge d'or du social. C'est non seulement l'époque d'une croissance exponentielle des équipements et des services,

ainsi que des travailleurs sociaux, mais c'est surtout un moment d'activité législative intense. Les grandes lois sur la protection de l'enfance (1958, 1970), la prévention spécialisée (1972), l'organisation des circonscriptions de service social (de 1970 à 1976), la Convention collective de l'enfance inadaptée (1966), le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (1967), de moniteur-éducateur (1970), témoignent de cette activité. Mais ce sont surtout les lois de 1975, celle sur les handicapés, et celle sur les institutions sociales et médico-sociales qui marquent la période. À la fois les prises en charge se perfectionnent et le contrôle de l'État se fait de plus en plus étroit. Le social est de plus en plus encadré. Mais ces lois, qui sont en quelque sorte un point culminant de l'action publique dans le champ de l'action sociale, annoncent en même temps le début d'un retrait, en tout cas d'un changement de configuration.

Et c'est la troisième configuration qui apparaît comme celle d'un coup de frein à l'expansion d'un secteur désormais stigmatisé comme trop coûteux. Paradoxalement cette époque est en France celle de la naissance du travail social comme nouvelle catégorie qui fédère de multiples interventions jusque là dispersées. On ne revient pas ici sur les circonstances de cette naissance paradoxale⁵, mais il est clair qu'elle marque à la fois l'apogée et le déclin d'une certaine forme de l'action sociale fortement impulsée par la puissance publique et notamment par l'État. On peut pointer rapidement les infléchissements principaux qui marquent la période.

C'est d'abord, bien sûr, la question des coûts. Longtemps on invoquera les conséquences du choc pétrolier de 1973-1974 pour justifier la nécessaire rigueur qui doit désormais s'imposer aux dépenses sociales. Pour l'action sociale, la fin de la croissance advient très vite. Même l'évidence d'une société dont la richesse globale s'accroît de 70% entre le début des années 1970

et le début des années 1990, ne vient pas à bout de cette politique de restriction. C'est que les raisons en sont plus profondes. La première raison est que le social est considéré d'abord et uniquement comme un coût. Dans le raisonnement économique tout se passe comme si le social n'apportait rien à la richesse nationale. La deuxième série de raisons tient à des remaniements plus profonds des rapports entre l'économique et le politique, et donc à une réévaluation d'ensemble du social qui, rappelons-le, constitue leur articulation. Si la rigueur gestionnaire pénètre ainsi le social c'est que change profondément l'ordre des raisons qui le légitime. Le social s'aligne sur les critères de rentabilité, de performance, de compétitivité à travers lesquels le politique se soumet de plus en plus à la raison économique.

C'est pourquoi les raisons politiques sont beaucoup plus explicatives. Le social résiste mal au tournant libéral des politiques sociales à partir de 1974 qui s'accroît sous les différents gouvernements de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Le marché devient le grand régulateur de la société et les politiques sociales ont pour fonction première de permettre l'accès au marché des populations qui en sont écartées momentanément essentiellement par le biais des aides monétaires. L'idée politique majeure est celle des inégalités nécessaires. La notion de justice sociale jusque là fondée sur la conception républicaine de la réduction des inégalités évolue vers une notion de l'équité, directement inspirée de John Rawls⁶, et qui conduit à un libéralisme social où vont puiser aussi bien la droite libérale qu'une grande partie de la gauche socialiste. Dans cet effacement des frontières qui marquaient jusque là les référentiels des politiques publiques, l'action sociale va se trouver confrontée à la délicate question de devoir produire ses raisons, sa légitimité, justification dont elle était jusqu'ici protégée par la belle rhétorique de la neutralité. Elle n'était pas du tout

préparée à cet exercice. Et le travail social va alors plonger, non sans fascination, dans les cadres de lecture gestionnaires qui viennent de lui être rendus disponibles. L'ère des tableaux de bord remplace celle des psychogenèses. Le travail social compte et calcule. Dans cet exercice il fait preuve d'une rare bonne volonté, sans se rendre compte qu'il s'éloigne de plus en plus des référentiels cliniques davantage en résonance avec ses fondements éthiques.

Du point de vue des représentations on change complètement de registre. À partir de la fin des années 1970 les problèmes du social vont de plus en plus se formuler à travers la catégorie de pauvreté puis à travers celle de précarité. Sans entrer dans tous les détails,⁷ disons que ce basculement signe la transformation des objets du social : de l'individu au collectif et au territoire, et de ses stratégies : de la gestion des écarts à la norme à la production de la norme.

Enfin, du point de vue de l'organisation politico-administrative on assiste à la fois à la montée du local et à la transversalisation des politiques. Ce dernier point sera repris plus loin.

On peut montrer qu'une quatrième configuration se dessine au début des années 1990. On pourrait même situer la législation sur le Revenu minimum d'insertion comme le point de basculement, comme l'étaient les lois de 1975 pour le passage précédent.

Ce qui se trouve directement en débat c'est la frontière entre l'action publique et le marché. L'ensemble de l'édifice du social est ici touché car ce débat n'épargne ni le droit du travail, avec les enjeux de la flexibilité, ni, bien sûr, la protection sociale. C'est vraiment le compromis même du social qui est touché.

La thématique des politiques de l'emploi devient prédominante, et l'ensemble des pratiques des politiques sociales se réordonnent peu à peu sous ces nouveaux impératifs.

Les représentations de la question sociale en termes d'exclusion remplacent les représentations en termes de pauvreté. Se profile ainsi la question dangereuse d'une société qui aurait un dehors. Le gouvernement prépare laborieusement une grande loi de lutte contre l'exclusion devenue entre temps une loi de cohésion sociale. La tentation du *workfare* ressurgit à l'horizon de " la société de travailleurs sans travail " pour reprendre l'expression prémonitoire d'Hannah Arendt à la fin des années 1950.⁸

2. Le tournant des années 1970.

On voudrait maintenant revenir plus en détail sur ce tournant des politiques d'action sociale au milieu des années 1970. Le social, pourrait-on dire, change de régime. Il change de système de représentation et il change de stratégies d'action, si on reprend ici les deux volets indissociables de toute action publique.

II. 1. LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE.

Commençons par les stratégies pour renoncer de suite à l'idée fautive selon laquelle ce serait le changement dans les représentations qui conduirait à la modification de l'action.

On assiste au début des années 1980 à la publication d'une série de rapports qui introduisent des infléchissements importants dans l'action publique.

D'abord, en 1981, **le rapport de Bertrand Schwartz** qui porte sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. C'est ce rapport qui officialise l'entrée de la catégorie d'insertion dans le champ des politiques publiques. Il y est essentiellement question de formation professionnelle, dans une perspective d'adaptation des jeunes aux nouvelles

contraintes du marché du travail issues des technologies nouvelles. L'insertion y apparaît comme un moment transitoire à une époque de modification des systèmes socio-productifs. Le rapport accorde aussi une place importante à l'insertion sociale et à la citoyenneté des jeunes. Les missions locales pour l'insertion des jeunes en 1982, sont directement issues des recommandations du rapport.

Deuxième rapport, celui de Gilbert Bonnemaison, maire d'Épinay sur Seine et parlementaire qui porte sur les questions d'insécurité. Il porte dans son titre la trilogie "prévention, répression, solidarité" qui est déjà tout un programme, même si la stratégie répressive, douce comme il se doit, l'emporte en fait sur les deux autres. De ce rapport sortiront les Conseils communaux de prévention de la délinquance et un renforcement des mesures de circonstances comme les

"Opérations prévention été" qui visent à maintenir la paix dans les quartiers lors des périodes sensibles. Il faut rappeler que les émeutes du quartier des Minguettes, près de Lyon, lors de l'été 1981, avaient fortement choqué l'opinion publique. Ce mode de gestion de l'insécurité urbaine fait une large place aux stratégies de partenariat entre administrations publiques sous la coordination des municipalités et à leur initiative. Les Conseils communaux de prévention de la délinquance ne sont pas des structures dont doivent obligatoirement se doter toutes les collectivités locales.

Enfin, troisième rapport, celui d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble et parlementaire, qui traite des quartiers en difficulté. "Ensemble, refaire la ville", énonce-t-il dans un titre rien moins qu'ambitieux. Le développement social des quartiers, puis le développement social urbain, puis le Ministère de la ville (1991) et les Contrats ville s'inscrivent dans la généalogie de ce rapport qui inaugure une nouvelle tradition de l'intervention publique sur la ville, en réalité sur un certain nombre de quartiers "en difficulté". Les politiques de la ville, notons-le, ne sont pas la

pure et simple continuité des politiques urbaines. Formation professionnelle, sécurité et lutte contre la délinquance, politique de la ville inaugurent de nouvelles modalités de l'action publique. Bien sûr la nouveauté n'est pas totale. Les stages pour les jeunes existent depuis 1977 avec les " Pactes pour l'emploi " des gouvernements Barre. Les opérations " Habitat et vie sociale " infléchissent dès 1976 les politiques urbaines vers une plus grande prise en compte des habitants dans le traitement des problématiques urbaines. En 1980, le rapport d'Alain Peyrefitte sur la délinquance et la sécurité témoigne d'une sensibilité de plus en plus exacerbée de l'opinion sur les problèmes de l'insécurité urbaine. Il faut noter que ces politiques ne naissent pas de l'action sociale mais à sa périphérie. Très clairement le Ministère des Affaires sociales n'initie rien. Au mieux, il est convoqué pour pouvoir à l'intendance des nouveaux dispositifs. Mais ces politiques systématisent un nouveau mode de l'action publique dont on rappelle ici les six traits principaux. C'est à ces caractéristiques qu'elles doivent la dénomination de " politiques transversales ".

- Premièrement ces politiques relèvent d'une administration de mission. C'est-à-dire que l'injonction politique est leur moteur. Chaque rapport qu'on a cité relève d'une mission confiée par le premier Ministre et dont on attend des recommandations pour l'action. Les dispositifs qui en ressortent échappent à l'administration ordinaire. La Délégation interministérielle à la ville, qui fusionne le Comité national pour le développement social des quartiers et le Comité national qui fédère les CCPD, d'abord indépendants, s'inscrit dans cette logique, à part de l'administration. La délégation pour les jeunes, et même, plus tard, celle pour le RMI, qui rejoint cependant l'administration centrale en 1996, relèvent de la même logique. De la même façon, le Ministère de la ville, en 1991, est un Ministère sans

administration. Quand, dès 1993, il rejoindra les Affaires sociales, il perdra cette caractéristique d'administration de mission. On est donc dans une toute autre logique que celle qui a été décrite jusqu'ici pour le social. Ici l'injonction politique prend le pas sur la logique administrative.

- La deuxième caractéristique de ces politiques, c'est leur aspect non obligatoire et dérogoratoire. Il ne s'agit plus ici d'édicter des législations et des réglementations qui s'appliquent de manière indifférenciée sur l'ensemble du territoire de la République. Tout au contraire, il s'agit de discriminer, de choisir, d'élire selon des critères à qui et dans quelles circonstances s'appliqueront les politiques et leurs dispositifs. La Loi sur la ville de 1991 et le Pacte de relance pour la ville de 1996 vont donner un contenu de plus en plus fort à cette notion de la discrimination positive jusqu'ici inconnue de la logique législative. On ira jusqu'à la dérogation fiscale avec les mesures dites de zones franches qui cherchent à attirer de l'activité économique dans les quartiers en difficulté en la dégrevant fiscalement. Le territoire de la République n'est plus égal et indifférencié. Ces politiques sont en même temps facultatives. L'État édicte des règles, mais il appartient aux collectivités locales de saisir ou non les opportunités offertes.
- Troisième caractéristique, qui rejoint une évolution d'ensemble des politiques publiques, c'est leur caractère essentiellement procédural. La règle, le mode d'emploi devient un mode d'administration et il finit par tenir lieu de finalité, puis de légitimité, à l'action publique. C'est le service minimum du sens. On se contente d'énoncés très généraux et c'est le détail des règles qui fait le vrai contenu de la politique. C'est pourquoi, en même temps, il y a une recherche constante de l'assentiment, de la conviction, de l'adhésion

des acteurs. Ce sont des politiques pour lesquelles on fait de la publicité, de la réclame. Leur aspect facultatif renforce, bien entendu, cette recherche de la conviction. Au service minimum du sens correspond le service minimum de la croyance. Pour que ça marche, il faut de la mobilisation. C'est-à-dire, au fond, que c'est cette mobilisation qu'on cherche à produire en espérant qu'elle donnera un contenu et qu'elle produira des effets. C'est la méthode du bon docteur Coué mise au service de l'action publique. Il ne faut pas se moquer de la méthode du docteur Coué, car c'est une vraie méthode. D'ailleurs, sans le savoir, l'analyse systémique l'a redécouverte pour son propre compte depuis peu. Les jeux de la croyance, de la crédibilité et de la légitimité sont les ressorts indispensables de toute action humaine. Et l'action publique n'y échappe pas.

- Quatrième caractéristique de ces politiques c'est le partenariat. C'est leur mot magique, leur gris-gris, et là aussi c'est une vraie méthode. Les délégations qu'on citait en montrant la logique d'administration de mission sont toutes interministérielles. Elles marquent l'épuisement de l'efficacité des logiques sectorielles dans les politiques publiques. Là est la mise en œuvre de la transversalité. De plus en plus la contractualisation de l'action publique va s'installer comme une nouvelle modalité de l'action publique. Elle ira de plus en plus au delà de la simple pratique des tours de table financiers pour monter des interventions, pour devenir un nouvel ajustement entre les différents échelons de la puissance publique.
- Car, et c'est la cinquième caractéristique, ces politiques émergent dans le contexte de la décentralisation politique et administrative qui nécessite de nouveaux réglages de l'action publique. On ne revient pas ici sur la

discussion évoquée plus haut quant aux nouveaux rôles de l'État dans cette conjoncture. Rappelons que la question centrale est encore ici celle de la légitimité. La décentralisation procède par attribution de compétences à des collectivités locales (les Communes) et territoriales (les Départements et les Régions, ces dernières étant créées comme collectivités élues par les lois de décentralisation). Elle laisse irrésolue la question de la légitimité politique par rapport à laquelle le rôle de l'État demeure prédominant. En fait, les collectivités sont surtout gestionnaires, c'est notamment le cas des Départements, gestionnaires de l'aide sociale qui constitue la part majeure de leur budget. La proximité de la décision, qui était l'argument politique majeur de la décentralisation, reste le point très faible de la décentralisation. La proximité politique ne se résout pas dans la proximité géographique, et le jacobinisme peut être plus aisément pratiqué au niveau local. Ceci étant à nuancer pour les Communes dont l'État n'a jamais été la tradition, notamment dans un jeu politique où l'État central était leur seul interlocuteur politique. Si les politiques transversales se veulent essentiellement locales, elles n'échappent pas aux contradictions de la décentralisation. Face à cela, le partenariat, de moyen, devient à son tour comme une fin en soi, ce qui contribue à l'illisibilité des responsabilités politiques. Le domaine de l'action sociale en souffre particulièrement.

- Enfin dernière caractéristique et élément central qui synthétise tous les autres, ces nouvelles politiques publiques sont territorialisées. Cela veut dire deux choses : que le territoire est leur lieu d'organisation mais aussi, et surtout, qu'il devient leur objet. La population, et non plus l'individu est l'objet des politiques.⁹ Quant à leur organisation sur un mode territorial-local en lieu et place d'un

mode national-central, elle soulève toutes les questions de légitimité qu'on a citées plus haut. C'est pourquoi il faut distinguer les politiques sociales "territorialisées", comme nouveau mode de gestion de politiques qui restent pour l'essentiel conçues sectoriellement et centralement, des politiques territoriales qui expriment l'émergence, encore incertaine d'un nouveau mode de production et de légitimation des politiques publiques autour de la notion encore fragile de gouvernement local. C'est toute la distance qui sépare le territoire comme espace de gestion de la production politique du territoire.

II. 2. LES NOUVELLES CATÉGORIES DE L'ACTION PUBLIQUE.

On vient de voir les stratégies et les technologies politiques. On se propose d'examiner à présent les catégories qui accompagnent et informent ces technologies politiques. Elles sont au nombre de trois : l'insertion, le territoire et la sécurité.

- L'insertion est la catégorie qui fait passer d'une logique de la classification à une logique de la généalogie. Avant, les technologies des politiques sociales consistent à classer des individus dans des dispositifs réglementaires producteurs de statuts et de revenus. Avec l'insertion, c'est tout autre chose : il s'agit de construire des parcours individualisés. Le contrat d'insertion oblige l'individu à faire part de son projet. Non seulement l'histoire de ses malheurs, comme auparavant, mais aussi l'expression de ses intérêts, de sa volonté -sa bonne volonté, bien sûr- deviennent les critères qui détermineront sa place dans la société. Une place à conquérir : elle n'est pas donnée d'avance. Tout se passe comme si, finalement, il revenait à l'individu de produire le social qui ne lui préexiste plus. L'envers de

l'insertion, c'est, bien entendu, l'exclusion. Ces deux notions ne fonctionnent pas l'une sans l'autre. S'il faut produire le social, c'est que l'exclusion se présente comme un non-social, une apesanteur sociale. Le couple insertion-exclusion décline les conséquences et les enchaînements qui découlent de l'affaiblissement de la société salariale : est-on encore citoyen lorsqu'on n'est plus travailleur, est-on encore sujet quand on n'est plus ni travailleur, ni citoyen? C'est cette déclinaison qu'on trouve énumérée dans la juxtaposition des termes qui introduisent dans son titre le présent propos, juxtaposition qui, on l'espère, devient du coup encore un peu moins énigmatique.

- La deuxième catégorie, celle de territoire, on vient de l'évoquer. C'est une notion essentiellement politique. De l'individu à la population, elle organise un nouveau rapport de la politique à ses objets. Pour en montrer la nouveauté on voudrait rapidement décrire trois modalités de ce rapport : celle du terroir, celle de l'espace et celle, enfin, du territoire.
- Le terroir est ce mode particulier qui combine distance sociale et proximité spatiale. Le terroir est essentiellement un espace d'interactions. À une distance politique maximum, celle du seigneur et du serf, par exemple, elle combine une proximité géographique qui fait qu'il y a plus de contacts et d'interactions concrètes, dans les contextes de la vie quotidienne, entre le seigneur et son serf qu'entre le citoyen et l' élu républicain d'aujourd'hui. C'est que finalement le seigneur et le serf vivent dans le même monde ce qui n'est plus forcément le cas du citoyen et de l'homme politique, en particulier du fait de la professionnalisation des fonctions politiques. Si l'exercice de la démocratie ne parvient plus à combler cette distance et si l'identification du citoyen à ses représentants ne fonctionne plus, du fait de la distance qui

tend à séparer les mondes sociaux dans lesquels ils vivent, alors l'équilibre politique des démocraties représentatives risque d'être rompu. La notion de territoire politique surgit pour combler cette distance dangereuse.

- L'espace correspond à ce mode de gestion particulier du territoire (géographique) par le politique qu'on voit à l'œuvre dans la société industrielle. L'espace est instrumentalisé. D'abord, on l'a vu, il est "égal", indifférencié du point de vue politique. La République est avant tout assimilatrice. Par conséquent la stratégie spatiale du politique c'est l'aménagement : répartition de l'activité industrielle, flux de main d'œuvre et politique de logement, réseaux de transports, production et répartition de l'énergie. L'électricité, mais pas forcément les soviets... Mais c'est un aménagement technocratique, bétonneur. C'est l'urbanisme des années 60. L'habitant n'existe pas, seul l'État sait ce qui peut faire son bonheur. Ce sont les délires urbanistiques des technocrates penchés sur leurs tables à dessin et prévoyant où ça travaille, où ça se distrait, où ça dort, où ça mange, où ça jouit... L'habitant, première pâle figure du citoyen qui ressurgit passablement étrillée de ces délires au milieu des années 70, quant à lui, ruse, résiste et prend sur les pelouses des chemins de traverse.
- Le territoire correspondrait à la fin de ces délires, au retour du politique et du citoyen, dans les espaces publics de discussion où s'élabore la démocratie. Il est donc une possibilité d'un retour de la démocratie, à supposer que nous soyons vraiment sortis des temps féodaux et des délires industriels. Ce qui n'est pas certain. On parle ici bien sûr de la démocratie pratiquée, celle à laquelle le citoyen participe dans les contextes de sa vie quotidienne, et qui, par emboîtements, l'amène à se poser comme citoyen du monde.

Bref, d'une démocratie participative qui fait la légitimité de la démocratie représentative. Dans les espaces publics de discussion les citoyens produisent le territoire politique où s'élaborent, se discutent, se transforment, s'appliquent les règles de leur vie en commun. Un rêve, une utopie, mais c'est l'utopie démocratique, nous n'en n'avons pas d'autre si la démocratie demeure l'horizon de notre gouvernementalité.

- Enfin, troisième notion, troisième catégorie : la sécurité. Disons qu'elle a deux volets : un volet proprement sécuritaire et un volet solidaire. Un double constat préside à la genèse de cette nouvelle catégorie. D'abord le constat de l'affaiblissement des appareils identitaires qui encadrent la socialisation dans la société industrielle. On peut évoquer ici les analyses de François Dubet¹⁰ qui montre la déstructuration des individus dans les contextes où s'effondrent tous les repères de la socialisation. C'est bien un processus de perte d'identité qui se produit et qui désamorce toute capacité d'action dans la vie publique. Alain Ehrenberg,¹¹ pour sa part renforce ce constat dans l'analyse qu'il fait de l'usage des drogues illicites. Cette destruction des sujets montre la défaillance du politique, c'est-à-dire son incapacité à faire de la subjectivité une question politique. Sans l'adhésion des citoyens, sans la légitimité des politiques, sans la capacité de délivrer un sens partagé, parce que démocratiquement construit en commun, sur le vivre ensemble -au fond c'est ce qu'on appelle le lien social comme lien symbolique- c'est-à-dire quand ne sont plus remplies ces fonctions qui relèvent du politique, c'est la subjectivité qui s'effondre. Ensuite le constat parallèle de l'affaiblissement de l'État-providence renforce le processus. Affaiblissement de l'État-providence et affaiblissement de la société salariale vont bien entendu de pair. Il ne s'agit pas d'un

appauvrissement de la société, nos sociétés développées, rappelons-le, sont de plus en plus riches, mais de plus en plus inégales, il s'agit d'un appauvrissement de l'État qui ne résiste plus aux impératifs libéraux de la mondialisation et de la compétitivité. C'est donc une crise de la répartition et de la redistribution des richesses, l'épuisement du modèle de l'État social. Alors l'État se défait sur le marché, pour tout ce qui concerne des services correspondant à des demandes solvables, comme dans le domaine des personnes âgées. Il se défait sur les solidarités familiales, qui, quoiqu'on en dise, n'ont jamais été aussi fortes, mais qui introduisent de nouvelles inégalités, invisibles, selon l'étendue des lignées, l'importance des patrimoines, et cela dans toutes les classes de la société. Enfin l'État se repose aussi sur l'humanitaire, sur le bénévolat chaque fois qu'il peut économiser sur ses dépenses sociales. Le travail social coûte cher. Dans les régimes de sécurité sociale on tend à vouloir séparer les logiques contributives d'assurance et les logiques d'assistance, financées par l'impôt, curieusement rebaptisées logiques de solidarité. Société duale au niveau de l'emploi, protection sociale à deux vitesses, et, si l'on continue la glissade, citoyens normaux et nouvelles classes dangereuses, nationaux respectables et étrangers suspects. Politique sécuritaire ou construction d'un nouveau mode de solidarité sociale sont bien les deux branches en conflit autour de cette notion qui tend à polariser -malheureusement- ce qui nous reste de passion politique.

3. Conclusion désenchantée mais pleine d'espoir et délibérément ouverte : et le travail social que devient-il ?

C'est bien la destruction des subjectivités à laquelle on assiste qui rend nécessaire de

repolitiser la question sociale.

Le travail social n'a pas de réponses à donner en son nom. Mais il demeure un outil de mise en scène des espaces publics d'où peuvent se formuler des réponses. Il est créateur d'identités et d'acteurs.

À contre-courant d'un discours qui ne voit le travail social que comme le dispensateur de l'assistance et le réparateur d'individus malades, inadaptés, handicapés, il faut rappeler sa double construction à la croisée de l'assistance et de l'action, comme on le rappelait au début. Il faut aussi rappeler les racines militantes du travail social, avant le processus de professionnalisation. Dire que le travail social est double c'est montrer qu'il emprunte à la fois à des stratégies de gestion et à des stratégies d'intervention. Distinction qui se décline dans plusieurs registres : réparer les individus et construire de l'action collective, garantir le fonctionnement des institutions et permettre leur changement, exercer des mandats et faire valoir des besoins, mettre en œuvre des techniques et rappeler une éthique etc.. Le travail social est double, cela ne veut pas dire qu'il y a deux sortes de travail social, car l'ensemble de ces déclinaisons sont nécessaires à son fonctionnement. Il est toujours entre les deux, entre deux, autant dire nulle part. Mais là est sa redoutable efficacité en même temps que sa fragilité. Et si les stratégies modernes du développement social échouent, elles le doivent en grande partie à ce déni et à ce désaveu du travail social qu'elles portent en elles. Ne voulant en reconnaître que la partie gestionnaire, réparatrice, elles ne parviennent pas à mobiliser le travail social dans les logiques de projet qu'elles déclarent vouloir mettre en œuvre. Il est donc absolument nécessaire de rappeler que le travail social contient aussi dans son projet historique une volonté émancipatrice des individus et des groupes. Donner la parole, restaurer des identités, faire émerger de l'acteur social, créer des espaces collectifs : tous ces

savoir-faire font partie de l'ingénierie du travail social.

Mais il faut bien voir que l'injonction à créer de la citoyenneté et une injonction paradoxale. Car elle entre inévitablement en compétition avec la compétence et les enjeux de la sphère politique et donc de la classe qui l'incarne aujourd'hui professionnellement. Le travail social ne remplace pas la démocratie, mais il est un outil au service de la démocratie.

Car on pense avoir au moins fait apercevoir que les questions du pouvoir, les questions de la démocratie et les questions de la subjectivité sont entièrement liées. Et c'est cette liaison qu'on appelle le lien social. Or les travailleurs sociaux sont des travailleurs du lien. De deux façons...

NOTES

1. CASTEL (Robert) *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995.
2. Ce risque est tellement ressenti qu'en 1995 Simone Veil, Ministre des Affaires sociales a réintroduit une distinction que la décentralisation avait effacée : l'État a décentralisé *l'aide sociale*, dit-elle, mais *l'action sociale* reste du ressort de l'État.
3. Sur cette période voir l'excellent livre de Colette BEC *Assistance et République*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994.
4. HATZFELD (Henri) *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Nancy, Presses Universitaires, 2^e édition, 1989.
5. Voir dans AUTÈS (Michel) *Travail social et pauvreté*, Paris, Syros, 1992.
6. RAWLS (John) *Théorie de la Justice*, trad. fr., Seuil, Paris, 1987.
7. AUTÈS (Michel) op. cit.
8. ARENDT (Hannah) *La condition de l'homme moderne*, trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1961.
9. AUTÈS (Michel) "Le territoire, un nouveau mode de gestion des populations", in *Le RMI à l'épreuve des faits* (collectif), Paris, Syros, 1993.
10. DUBET (François) *La galère : jeunes en survie*. Paris, Fayard, 1987.
11. EHRENBERG (Alain) *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, Pluriel, 1996.

LES NOUVELLES DIMENSIONS DU CHAMP SOCIAL

Luc CARTON, *Philosophe,*

Directeur de Recherches à la Fondation Travail-Université, Bruxelles

1. Quelques métamorphoses récentes du champ social

1. *Universalisation/individualisation du social (contractualisation)*

Les demandes sociales qui vous sont adressées, que ce soit dans le domaine de l'action en milieu ouvert, dans celui de la prévention des toxicomanies, dans celui de l'insertion des jeunes, etc., témoignent d'abord d'une double évolution du "social", apparemment contradictoire, à la fois vers l'universalisation et vers individualisation.

Cela signifie que le social sort du lieu où l'on avait cru pouvoir le circonscrire : les demandes sociales deviennent non attribuables, a priori, à telle ou telle position dans la hiérarchie sociale. Au point que l'on y voit débarquer des gens de catégories sociales jusqu'ici épargnées par les problèmes sociaux.

Cette extension de la problématique sociale en dehors provoque à la fois un mouvement d'universalisation (n'importe qui est susceptible d'entrer dans le processus de demande sociale) et d'individualisation (les itinéraires sociaux ne peuvent plus être typés comme ils l'étaient puisqu'on y voit arriver, par exemple, non plus des personnes âgées ou du quart-monde mais un public également féminin et jeune). Il s'agit donc d'une demande sociale que l'on ne peut plus circonscrire aux problèmes sociaux hérités de la société industrielle.

2. *Désindexation social/travail (extension revenu minimum)*

La demande sociale n'est plus indexée au travail. Elle se profile donc à l'extérieur du système de régulation social-démocrate où on pensait avoir pu la confiner.

L'extension des problématiques du revenu minimum en est un signe évident: la législation de 1974 relative à l'institution du minimex est désormais en porte-à-faux par rapport à l'usage qui est fait du minimex aujourd'hui. D'où la loi de 1993, dite Onkelinx, qui acte que cette universalité du revenu minimum implique la contractualisation de certaines conditions relatives à l'insertion, en particulier pour les jeunes. Débats très durs, à cette époque, sur le sens de cette contractualisation.

3. *Territorialisation du social (glissement conflictualité de l'entreprise vers la ville)*

Désindexé du travail, le social a tendance alors à se territorialiser, à envahir l'ensemble de la vie civile et civique en dehors des entreprises. Toute la façon dont nous avons construit la conflictualité, la négociation et les compromis sociaux se trouve donc profondément déstabilisée. Voilà que la conflictualité sort des usines et pénètre la ville.

4. *Déficit de la conflictualité (émeutes)*

Le conflit sort de l'entreprise et est très difficile à conduire.

La conflictualité se loge potentiellement dans la vie quotidienne mais n'y trouve aucune procédure qui lui permette de s'exprimer (distinction adversaire/enneemi).

Ce déficit de conflictualité conduit alors à la naturalisation et à l'ethnisation du social.

5. *Tendances à la naturalisation et à l'ethnisation du social (syndrome de l'homme blanc)*

C'est, à mon avis, une des modalités de la territorialisation. Faute d'explications sur l'adversité, ce qu'on appelle l'exclusion devient une dynamique populaire. La concurrence

explique alors l'adversité. C'est donc celui qui est proche, mais différent, qui devient l'ennemi : la femme pour l'homme, le jeune pour la personne d'âge mûr, le noir pour le blanc, etc...

Ces quelques rappels peuvent être interprétés à 3 niveaux de crise:

- *Crise de la division du travail interne au champ social : aide sociale, sécurité sociale, politiques sociales*

Les frontières que l'on avait cru pouvoir établir entre aide sociale, sécurité sociale et politiques sociales sont soumises aujourd'hui à rude épreuve : levée des barrières douanières entre ces 3 catégories, sans même parler de la 4ème, celle de l'action sociale. Crise de la division du travail interne : le thème de la passerelle pour l'emploi est une passerelle à double sens où se croisent ceux qui passent du régime de sécurité sociale à celui de l'aide sociale et vice-versa.

- *Crise de la division du travail externe : social, économique, culturel : globalisation*

Niveau de crise plus lourd encore
Quelle est la spécificité du social par rapport à l'économique et au culturel? Elle est tout simplement évanouie, ou presque. Depuis le milieu du XIXème siècle, la conflictualité socio-économique s'ordonne à une rigoureuse division du travail : problèmes sociaux d'une part et problèmes économiques (sous la seule autorité du patronat) d'autre part. Sur le "social", les acteurs sociaux se concertent et peuvent chercher un accord s'il y a articulation positive entre l'économique et le social, entre croissance et développement. Depuis le milieu des années 70, cette division n'est plus opératoire, du fait de la désarticulation des relations entre champ économique et champ social. Devenu variable d'ajustement dans la massification durable du chômage, l'emploi salarié dénoue les relations supposées vertueuses entre économique et social.

Cette crise de la division du travail externe contribue largement à ce que les problèmes adressés au travail social le sont indûment. On vous adresse des demandes pseudo-sociales qui sont grosses de dimensions économiques et culturelles sur lesquelles, a priori, vous n'avez pas compétence.

- *Crise de la division du travail entre systèmes d'acteurs : Etat, marché, société civile*

La globalisation, observée dans les deux premiers niveaux, se traduit forcément au niveau d'une crise de la division du travail entre systèmes d'acteurs. Qui fait quoi ? Le syndrome du mélange des genres (mixification, décloisonnement, hybridation) domine. De l'entreprise devenue "citoyenne" à l'Etat devenu marchand, en passant par la société civile en passe de se découvrir civique ou marchande, nous cherchons à nous situer dans une confusion des rôles qui multiplie les interdépendances et la complexité.

Voilà ce qui me semble constituer les éléments d'un processus d'expropriation du travail social. La crise identitaire du travail social, déjà ancienne, rejaillit aujourd'hui de façon tout-à-fait évidente, de façon extraordinairement souffrante.

2. Transition démocratique: de l'individu incertain à l'exigence de l'individualisme démocratique:

socialiser la surcharge de responsabilités individuelles; assumer la crise de la division du travail entre systèmes d'acteurs (public/civil/marchand)

Ce qui arrive aux travailleurs sociaux est-il spécifique ou s'inscrit-il, au contraire, dans une destinée plus générale? Question pertinente, puisque si on n'est pas seul dans le non sens, cela commence à avoir du sens.

Ce qui arrive au travail social n'est qu'une métaphore de ce qui arrive beaucoup plus généralement à l'ensemble de la société.

Cette question du non sens n'est pas réservée au travail social mais concerne la destinée de ce que Marcel Gauchet appelle l'inquiétude et l'exigence de développer une nouvelle génération de la démocratie à partir d'une société d'individus.

Nous serions donc au bout d'une longue conquête de ce qu'on a appelé la démocratie représentative (tant dans le champ politique que dans le champ social). Celle-ci n'est plus en soi légitime et efficace: il y a crise de la représentation dans tous les sens du mot, y compris dans ses acceptions culturelles et cognitives.

Cette transition démocratique nous place dans une curieuse conjoncture et conjecture : c'est ce que Alain Ehrenberg appelle le sort de "l'individu incertain" et que j'appelle une surcharge invraisemblable de responsabilités qui pèse sur les individus. Dufait de l'ensemble des décloisonnements qu'on vient d'évoquer, les contradictions du monde sont devenues celles des individus.

Faute d'arriver à les arbitrer, ou d'inventer de nouvelles procédures pour les arbitrer, ces contradictions sont portées par les individus. Dans l'état actuel des choses, compte tenu de la pauvreté des procédures démocratiques dans tous les espaces de la vie quotidienne, les gens restent "colloqués" par leurs inquiétudes, sans autre médiation.

Les postures de citoyens, de travailleurs, de consommateurs, etc., sont désormais en contradiction voire en conflit les unes avec les autres. Ces tensions paraissent d'autant plus lourdes qu'un seul facteur de déstabilisation, précipitant la précarité, peut les rendre insupportables.

Il faut s'interroger sur les modalités de "socialisation" de cette surcharge de responsabilités individuelles. Comment mettre en commun ce qui, pour l'instant, est insensé ou insupportablement lourd? Cette question me paraît encore plus fondamentale à l'égard de la socialisation des jeunes et du travail (social) qui s'y rapporte. Comment faire de ce non sens une force?

A mon avis, aujourd'hui, dans la déontologie du

travail social, le droit à l'insurrection contre l'impossibilité de "penser l'avenir" (Isabelle Stengers) n'est pas loin de devenir un devoir. Encore faut-il savoir comment structurer ce droit et ce devoir d'insurrection.

3. Enjeux des politiques sociales: accompagner le développement de pratiques sociales d'émancipation du social; gérer l'action collective ?

Comment transformer ce handicap du non sens en ressource ? En tentant de structurer le travail social de façon à ce qu'il puisse accompagner des pratiques d'émancipation du social.

La transition démocratique est pleine de paradoxes. Les individus sont certes en surcharge de responsabilités mais sont aussi dépositaires d'un surcroît de ressources inutilisées: ils disposent d'un excès de culture qu'ils n'arrivent pas à socialiser dans la production de la société. Le travailleur sans emploi paraît non qualifié mais uniquement parce que d'autres le sont "trop" (processus de surqualification /déqualification à l'embauche). L'idée d'émancipation du social se fonde bien sur cette idée d'excès de culture. Si on n'arrive pas à se faire représenter -ni à se représenter le réel-, il faut discuter, délibérer. Si nous sommes traversés par des contradictions mais si nous avons les moyens culturels (et nous les avons !) de les traiter, il faut démultiplier partout les procédures de mise en discussion. Ce sont ces dernières qui permettent d'articuler l'individuel et le collectif et qui permettent de se déprendre des jeux pervers entre privé et public. Comment empêcher l'intrusion massive du privé dans le public, et vice-versa, si on ne permet pas que les individus socialisent leurs responsabilités et leur excès de culture dans la discussion commune?

Pour reconstruire des rapports entre espace public et espace privé, il faut socialiser la responsabilité et la compétence culturelles des individus. Comment faire ?

3.1 Restituer la dimension conflictuelle des processus en cause: désarticulation/réarticulation économique/social

- *désenclaver le social dans son rapport à l'économique et au culturel (mode de développement industriel)*

En récusant que les problèmes sociaux puissent être définis comme des problèmes sociaux. C'est le plus dur, puisque les travailleurs sociaux sont payés pour dire et pour faire que les problèmes sociaux restent confinés dans leurs dimensions sociales. Il y a donc contradiction et tension. Les travailleurs sociaux pourraient donc être amenés à interpréter leur travail comme une opération de réfutation de leur emploi. Récuser la définition de son travail ne signifie pas renoncer à son emploi mais prétendre ne plus être un agent de travail social mais d'en être un acteur, d'en être interprète.

Recevant des plaintes sociales, signifier que ces plaintes ne sont pas sociales, mais économiques et/ou culturelles, voire politiques.

Un exemple peut être proposé dans le domaine de l'insertion:

Définition de l'insertion (Petit Robert) = entrer dans un groupe qui n'est pas le sien.

Pourquoi et comment proposer aux jeunes d'entrer dans un groupe qui n'est pas le leur? On ne peut pas prétendre à l'insertion, c'est aussi vexatoire que radicalement insuffisant. Il nous faut donc prétendre à l'intégration critique.

Pour certains jeunes, l'emploi n'a pas de sens. Ils sont d'ailleurs bien trop "cultivés" pour accepter un boulot qui n'a pas de sens. Désenclaver le social par rapport à l'économique et au culturel signifie donc prendre en compte les métamorphoses du mode de développement industriel vers une société tertiaire (c'est-à-dire une société qui autoriserait un conflit sur le sens du travail et le sens de la production sociale issue de ce

travail). C'est leur conflit et le vôtre. Il y a donc une cause commune.

- *Désenclaver le civil/public/marchand (compromis démocratique libéral)*

D'habitude, on confinait la définition du social entre le civil et le public. Historiquement, le social est d'abord une création civile, puis une création publique, progressivement publicisée, nationalisée, médiatisée jusqu'aux retournements récents. Le marché est le grand absent de cette localisation du social. L'économique est donc invisible au social. Il faut pointer l'adversaire et le conflit. Bref, transformer ces émeutes en conflit en nommant l'adversaire. Il faut revendiquer l'intrusion du social dans le marché, pour y interroger sa rationalité, pour le soumettre à l'exigence de la critique de la civilité et du civisme. Le social ne peut rester une catégorie de la réparation non-marchande des dégâts du marché.

3.2 Approfondir la démocratie : émancipation de ses dimensions culturelles (expression, analyse, délibération), tant du point de vue du travailleur que de l'utilisateur et du citoyen : travailler à la définition et à la pratique effective des droits, notamment dans leurs dimensions culturelles

Restituer cette dimension conflictuelle suppose qu'il faille s'intéresser essentiellement aux dimensions culturelles de la démocratie. Nous disposons a priori d'une définition de la démocratie très abstraite et formelle, via la représentation, qui nous met généralement en congé de démocratie, du moins jusqu'aux prochaines échéances électorales.

Il faut créer des marges de manoeuvre dans ce qu'on affirme être le travail social, de façon à ce qu'il devienne le siège, le levier, l'occasion de cette expression, de cette analyse, et de cette délibération publiques.

Il est fondamental de lancer des messages construits dans la société qui affirment la fierté,

l'honneur, le plaisir de l'émancipation des rapports de travail, des rapports d'usage et des rapports de citoyenneté. Mais comment faire?

3.3. La question de la rationalité de l'action sociale : détourner le sens des dispositifs usant de la notion de discriminations positives; l'expérience d'un "hors jeu" relatif peut contribuer à interroger les limites de la rationalité instrumentale à l'œuvre dans le champ social. Quelques repères autour de l'école et de la transition professionnelle.

L'exemple des Zones d'Education Prioritaires me paraît pouvoir éclairer la notion de "ruse", ou du détournement de sens des dispositifs d'action sociale: les discriminations positives qui oeuvrent dans la création ou la gestion des ZEP ont une première acception dite de pédagogie compensatoire ("du fait de leurs handicaps, les pauvres n'ont pas compris; c'est leur écart à la norme qu'il faut réduire; si on redouble nos efforts, ça devrait marcher").

Ce type de pédagogie conduit, en général, à une situation inchangée ou aggravée par les effets de stigmatisation: "ceux qui ont moins... sont peut-être moins".

Deuxième type de ZEP : les zones d'éducation prioritaires deviennent des zones d'éducation communautaires ("les pauvres n'ont pas compris, parce qu'ils sont étranges, voire étrangers. Il faut qu'on s'y adapte en créant une école qui leur convient"). Bien évidemment, cette option nous prépare quelques décennies d'incommunicabilité démocratique, voire de recul de la démocratie (segmentation politique et culturelle de l'espace public).

Troisième type de ZEP : la ZEP rusée. L'insuffisance radicale de la démocratisation de l'enseignement ne tient pas tant aux supposés "handicaps sociaux" des pauvres; mais bien davantage aux défauts d'universalité du système scolaire. La démocratisation n'est donc pas la réponse appropriée; par contre, la démocratie

culturelle, qui interrogerait les postulats et les valeurs dominant la culture scolaire autoriserait plus de justesse et plus de justice. Si l'école se casse la figure à l'occasion des pauvres, c'est parce que les pauvres débusquent plus vite et plus fort que les autres les contradictions institutionnelles. Ils ont de puissantes raisons sociales de nourrir une défiance radicale à l'égard de la légitimité et de l'efficacité de cette école. Les "pauvres" sont alors des précurseurs ou des analyseurs généraux : il y a des raisons pour que ceux qui sont en dehors d'un jeu social insensé aient quelques réserves de sens. La ZEP rusée opérationnalise donc l'idée que c'est la rationalité de l'école toute entière qui est en question. Faire une ZEP ne signifie donc pas soigner les "pauvres" mais s'intéresser au déficit de légitimité et de rationalité de l'institution, avant même de parler de son efficacité.

A ce moment là, la ZEP, plutôt que de coordonner des chefs, devient l'occasion de permettre aux métiers de se parler; permettre une contamination des rationalités de métiers, permettre une délibération entre travailleurs pour redessiner la façon dont la professionnalité peut devenir un levier de citoyenneté. Mais il s'agit aussi de mobiliser la délibération des usagers dans la reconnaissance de leur pouvoir d'usage des services et des institutions, et de structurer la délibération des citoyens pour trianguler le vis à vis des acteurs de la relation sociale de service.

La problématique des droits, et notamment des dimensions culturelles des droits, devient la problématique fondamentale, le programme politique commun dont on peut discuter entre travailleurs sociaux, usagers sociaux et citoyens.

Il s'agit de discuter de la législation, du mode de production de la Loi. Le citoyen est celui dont la volonté, avec d'autres, crée du droit. La contradiction doit pouvoir être vécue, exprimée, analysée et délibérée.

Faire conflit pour que ces droits soient définis (et en attendant, habiter les pratiques susceptibles de les fonder et de les accréditer), peut contribuer, modestement mais de façon décisive, à changer le monde.

4. Travail social et action collective?

Avant de parler de l'émancipation des autres, il est toujours très utile de se poser la question de sa propre émancipation. Les mouvements sociaux ne sont pas des mouvements altruistes, mais des mouvements de construction de soi, d'un soi collectif. La première idée clé est donc le refus du non sens et l'interrogation sur l'émancipation du travail social à partir de la capacité des travailleurs sociaux d'être les interprètes de ce que le social signifie aujourd'hui. Ce qui est vrai pour vous l'est forcément pour les autres. Devant des souffrances qui s'expriment sur le plan sanitaire, de la santé mentale, de la toxicomanie, etc., je ne vois pas d'autre solution que de tenter de trouver les moyens culturels de leur donner une autre expression et donc une autre interprétation publique. ■

JOURNEES D'ETUDE : SANTE MENTALE ET SOCIETE

Des patho-Logiques aux politiques

De l'altérité à la solidarité, un itinéraire à baliser

Journées d'étude organisées les **23 et 24 mai 1997**, à la Maison des Associations internationales
40 rue de Washington, 1050 Bruxelles.

Par : L'Autre « lieu »-RAPA, l'équipe santé CEMEA, la CNE, le CRIDIS, la Fondation Travail et Santé, le GUE, le SAS, le SETCA, le SIAJEF.

Avec la collaboration de : Joël Boydens, Albert Carton, Léon Cassiers, Yves-Luc Conreur, Jean-Marie Donnay, Jean-Marie Dupont, Patrick Fabry, Robert Franck, Bernard Francq, Patrick Gilson, Rina Horowitz, Chantal Jacquemart, Anne Kervyn, Guy Lebeer, Alex Lefèbvre, Jean-Marie Léonard, Sabine Missistrano, Alex Neybuch, Thierry Poucet, Colette Prins, Claude Pulings, Micheline Roelandt, Annie Roggen, Marcel Schroeder, Pierre Smet, André Stengèle, Michèle Van Den Eynde, Dominique Vossen.

Vendredi 23 mai

8 h 30 : Accueil des participants - café

Sous la présidence de Michèle Van den Eynde

9 h 00 : «Faire le point et avancer : une nécessité»

Dominique Vossen (psychiatre, l'Autre « lieu », Maison médicale Norman Béthune).

9 h 30 : «Les déterminants de la santé : connaissances nouvelles»

Marc Renaud (professeur de sociologie, Groupe de Recherche sur les Aspects sociaux de la Santé et de la Prévention, Université de Montréal).

10 h 15 : «Social - Santé : même combat ?»

Jean-Luc Roelandt (psychiatre, Etablissement public de Santé mentale de Lille Métropole)

10 h 45 : Pause café

11 h 00 : «La nouvelle question sociale et ses implications immédiates»

Robert Castel (sociologue, directeur d'études, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales)

11 h 45 : Débat général

12 h 45 - 13 h 45 : Lunch - sandwiches

13 h 45 : Table ronde.

La pénurie d'emplois, l'évolution de la réalité du travail : effets directs et indirects sur la santé mentale et sociale :

Présidente : Sabine Missistrano

Intervenants : Pierre Carlier (médecin-directeur, Service médical Inter-Entreprises), Albert Carton (secrétaire général, CNE), Léon Cassiers (psychiatre, UCL), Philippe Corten (professeur de psychopathologie du travail, ULB), Andréa Rea (assistante, ULB)

Discutant : Jean-Luc Roelandt (psychiatre, France)

15 h 30 : Pause café.

15 h 45 : Table ronde.

Sécurité sociale et accès aux (bons)soins

Présidente : Rina Horowitz

Intervenants : Anne-Marie Appelmans (secrétaire générale, FGTB), Josiane Beauvois (assistante sociale, CPAS Havelange), Joël Boydens (psychiatre, médecin conseil à l'Alliance des Mutualités Chrétiennes), Anne Herscovici (sociologue, ULB), Marc Renaud (professeur de sociologie, Québec), Pierre Smet (psychanalyste, le SAS), Eliane Vogel (Docteur en Droit, professeur émérite, ULB).

Discutant : Michel Roland (Fondation Travail et Santé, Fédération des Maisons médicales).

Samedi 24 mai

9 h 15 : Accueil des participants - café

9 h 30 : Table Ronde.

Et pour sortir de la culture de l'acte : les forfaits, quels modèles ?

Président : Yves-Luc Conreur

Intervenants : Marie-Christine Closon (professeur, responsable du Centre Interdisciplinaire en Economie de la Santé, UCL), Pierre Drielsma (Fédération des Maisons médicales), Micheline Roelandt (psychiatre, l'Autre « lieu »), André Stengèle (psycho-sociologue, CRIDIS), Serge Zombek (psychiatre, CHU St-Pierre)

Discutant : Paul Galand (médecin, parlementaire)

11 h 15 : Pause café

Sous la présidence de Patrick Gilson

11 h 30 : « Conclusions et perspectives » Thierry Poucet (journaliste médical. La Santé et les Jours & Renouer)

12 h 00 : Débat général

12 h 30 : Verre de l'Amitié et constitution des groupes de travail

Renseignements : Rina Horowitz

**l'Autre « lieu », rue Marie-Thérèse 61,
1210 Bruxelles,**

Tel : 02/230.62.60 - Fax : 02/230.47.62

DÉBAT DE LA MATINÉE

Monsieur VANDER HEYDEN : Responsable du Service Social du CPAS de St Josse-Ten-Noode

Je suis perplexe car il faut inciter les jeunes à faire preuve de créativité, à devenir acteurs en face du travail. Mais celui qui retrouve un emploi, après s'être égaré dans le système social, fait preuve non seulement d'une capacité d'intégration mais aussi d'esprit critique dans la société. Comment être acteur de son propre avenir, trouver un sens si on n'a pas la possibilité de dire qu'on gagne son pain ?

Luc CARTON

Je suis aussi perplexe. Je n'ai pas dit qu'il fallait que le travail social dysfonctionne tout à fait : tant mieux si on peut parfois accompagner quelques destinées individuelles vers l'emploi, par exemple.

Première idée : les taux de placement du champ de l'insertion à Bruxelles sont de l'ordre de 25%. Il s'agit de taux de placement bruts qui couvrent les effets de substitution (certaines personnes en sortent puisque d'autres y rentrent).

Deuxième idée : quelques enseignements d'une étude de suivi d'une cohorte de jeunes qui avaient réussi à se resocialiser dans l'école, à se rescolariser. Parmi ceux-ci, certains ont décroché un contrat d'emploi.

Trois ans après, ces vingt jeunes sont interrogés. Plus aucun d'eux ne travaille.

Première raison invoquée : "Je croyais être maçon alors que j'ai été engagé comme manoeuvre".

Deuxième vexation : ces manoeuvres travaillent "en clair". Autour d'eux, des Belges et des Polonais travaillent en noir et gagnent donc mieux leur vie.

Troisième aspect : ils ne se sentent pas du tout participants de la culture ouvrière.

Résultat : ils décrochent les uns après les autres. La plupart d'entre-eux ne se retrouve pas à l'emploi mais au travail, dans l'économie semi-communautaire : la famille, la communauté, leur fait faire des travaux de maçonnerie dans lesquels ils sont reconnus, dans lesquels ils se sentent utiles et fiers.

Pour moi, ils développent quelque chose de plus efficace, de plus légitime et de plus solidaire que les travers pervers du marché du travail aujourd'hui.

Il s'esquisse là-dedans un conflit par rapport au marché qui, pour l'instant, n'a pas lieu. Les organisations syndicales n'arrivent pas à transformer l'absence de conflit en nouveau conflit (sur la qualification, contre la surqualification, etc).

En 68, on a eu une intuition qui rejailit aujourd'hui : la nature des conflits est fondamentalement culturelle. Nous n'avons pas donné de suivi à cette intuition puisque nous n'avons pas fait éclore les conflits culturels ou les dimensions culturelles des conflits socio-économiques et politiques. La pensée sociale et politique est drôlement confinée aujourd'hui.

Tant mieux si on peut accompagner des destinées pour moins de dégâts mais il est important de se rendre compte que les causes des processus méritent autant d'attention que leurs conséquences. Il faut s'y attaquer.

Michel AUTES donne plus d'explications sur la notion de territoire

Notion qui repose le thème de la démocratie. Le territoire définit cet espace politique. C'est l'unité qui fait que les gens peuvent délibérer ensemble.

Cette notion évolue :

Notion féodale (France rurale) : unité fermée sur elle-même ou distances sociales très grandes. Les catégories sociales formaient des mondes très différents. Les droits n'étaient pas les mêmes pour tous. Mais néanmoins, ces gens vivaient ensemble, se rencontraient, parlaient, échangeaient, même si il y avait des rapports de dépendance très durs.

A la révolution du 18^e siècle, on s'est libéré de ces liens. Ouverture vers le territoire national, l'espace. Le monde industriel va occuper tout cela. Cette deuxième notion de territoire va donc de pair avec celle de gouvernement

démocratique, sous le registre de la représentation. Cet espace est un objet complètement industrialisé (aménagement de la région parisienne, etc).

Le territoire est cet espèce de lent retour (transition démocratique) d'un nouveau lieu politique où existent des espaces de délibération, des lieux de parole, des débats publics.

Enjeu : comment le citoyen réinvestit-il ces espaces là ? Il s'agit de changer, si possible pacifiquement, la règle du jeu politique. Pacifiquement, c'est-à-dire selon des règles démocratiques (par les discussions, retrouver des lieux de conflictualités, etc).

Le territoire est un véritable opérateur démocratique de cette transition.

Dans l'espace il y a des individus, alors que dans le territoire il y a des citoyens.

Modification du rôle de l'état, sans retourner au terroir (reformer des groupes qui campent sur leurs positions). Vous, en tant que professionnels de ce champ-là, avez un rôle qui va bien plus loin que les mandats qui vous sont confiés. La question sociale est territorialisée aujourd'hui.

Michel AUTES :

Lien avec la question précédente

Hannah Arendt (fin des années 50) : la société des travailleurs sans travail et la distinction fondamentale entre le travail et l'oeuvre.

Travail = travail sous la forme salariale, imbécile, dépossédé, aliéné, sans sens.

Oeuvre = travail qui a un sens.

La question essentielle est celle posée par Castel : comment gérer cette transition d'une société à une autre sans perdre le bénéfice des protections (protection juridique et sociale).

Luc CARTON intervient sur la distinction entre terroir et territoire

Dans pas mal de politiques et de dispositifs, surtout en France, la notion de territoire est mobilisée beaucoup plus comme terroir, c'est à dire comme enfermement et comme résignation à résidence.

Exemple : usage du concept de quartiers sensibles, considérés comme étant à l'origine de tous nos maux. On dit que le lien social y a disparu, alors que se sont les seuls quartiers où le lien social dans l'espace public existe ! C'est chez

les riches ou dans les quartiers de classes moyennes qu'il y a perte du lien social puisque toute la vie sociale y est privatisée.

Les territoires ne sont donc jamais clos. Jamais la démocratie ne peut être réduite au local.

Isabelle POULET - asbl Synergie

J'aimerais qu'on revienne sur la question des partenariats, des lieux de coordination. Comment transformer ces lieux de coordination en des espaces délibératifs ?

Luc CARTON

Exemple issu d'un travail réalisé en France, avec un groupe de services publics dans l'évaluation de la politique de la ville.

Rocard avait dit que les gens travaillant dans les quartiers sensibles devaient être mieux payés, vu qu'il s'agit d'un travail rude. Beaucoup de processus de discriminations positives donnent des primes de risque ou engagent du personnel additionnel.

L'idée que j'ai travaillée à Dunkerque était d'essayer de faire un transfert de revendications : faire en sorte que l'ensemble des travailleurs concernés par ce dispositif puissent se concerter sur la question de réduction du temps de travail. Et c'est alors qu'il doit y avoir embauche compensatoire.

La réduction du temps de travail n'est pas une réduction du temps de présence dans la profession mais une réduction du temps de tension. On a du temps pour discuter avec les autres. On peut donc investir une partie du temps de travail dans la réflexion socialisée sur le métier et ses conditions d'exercice.

L'ensemble des travailleurs se sent alors concerné, s'apaise et se distancie.

Michel AUTES

C'est vrai que ces lieux partenariaux sont des lieux très institutionnalisés.

Ce sont des lieux stratégiques où les institutions veulent conquérir des compétences, ne pas perdre.

Je crois que la distinction en espaces délibératifs se fait dès qu'il s'agit des politiques de terrain, c'est-à-dire quand on parle concrètement de ce qu'on fait, des moyens, et qu'on arrive à réintroduire la parole des usagers.

Comment faire de ces institutions de vrais espaces de paroles ? C'est rarement le cas aujourd'hui.

Olivier DEGRYSE - Coordinateur du Dispositif "Accrochage Scolaire"

Il y a très grand désarroi du monde politique dans le cadre de la réflexion concernant les contrats de sécurité et le décrochage scolaire.

Je pense que ce désarroi est dû, en grande partie, à une absence d'analyse précise.

Certaines politiques ont été mises en place par défaut, dans la mesure où il n'y avait aucune proximité avec le terrain, les acteurs de terrain, les intellectuels.

C'est un défi important à relever. La richesse se trouve du côté des travailleurs de terrain. C'est eux qui peuvent donner des orientations au monde politique et l'interpeller. Une stratégie liée à l'entrisme (= infiltration) pourrait-elle infléchir un certain nombre d'hommes politiques qui sont décidés par absence de réflexion ?

Michel AUTES

Cette remarque est profondément juste. La société n'est plus lisible. La classe politique a été socialisée dans un certain contexte et essaie les choses qui ont marché dans le temps et se fâche si elle n'obtient pas les résultats escomptés. Faut-il rentrer dans ce jeu-là et faire de l'entrisme politique pour que la classe politique apprenne à mieux lire les enjeux ?

Personnellement, ce n'est pas ma stratégie. Il y a absence de lecture du reflet de la société. Je crois qu'il faut regarder ce qu'il se passe à côté des forces politiques traditionnelles issues de la société industrielle et salariale. Il faut à la fois les respecter et les combattre démocratiquement et ce, en dehors, c'est-à-dire en organisant d'autres types de forces politiques qui émergent sur une autre construction de l'espace politique. Je crois qu'il vaut mieux essayer de changer la donne du jeu politique plutôt que d'essayer de pédagogiser les partis traditionnels.

Luc CARTON

Première remarque : à mon avis, tu en sais plus que nous sur l'entrisme.

Deuxième remarque : il faut tenter de retrouver un respect du politique et donc considérer qu'il est l'expression de notre propre désarroi.

Je souhaiterais du politique qu'il prenne les moyens de sa modestie. Gouverner, désormais, c'est gérer de l'action collective : les politiques ne disposent plus de la capacité, par la voie de la délégation et de la représentation, de définir seuls ce que sont les arbitrages qui pourraient fonder l'intérêt général. Tant qu'il ne font pas avec public de la nécessité de délibération des citoyens en amont et en aval de la décision publique, ils habitent l'imposture et en sont victimes. Le politique doit faire avec sa modestie sans quoi il va se développer un sentiment anti-politique de plus en plus important.

Comment faire de la mise en tension ? Le politique fonctionne sur le très court terme. Il faut évoquer et organiser les responsabilités intellectuelles et culturelles de la société civile politique. Les partis peuvent être des lieux de délibération ouverts.

Il faut réaliser un travail d'évaluation des politiques publiques et de l'association des acteurs, dans la production des jugements critiques, sur la formulation, la conduite, la réalisation des politiques publiques. C'est un enjeu fantastique pour créer de l'espace public. Il faut que les politiques comprennent qu'ils ont intérêt à montrer qu'il y a des tensions, des problèmes. Il y a peu de volonté de mettre les évaluations sur la table, et surtout de les rendre publiques !

Bernard FOUREZ

Psychiatre - Superviseur de SOS Jeunes

Souvent, les politiciens énoncent les problèmes de société. Mais je ne pense pas que l'énonciateur d'un problème - à propos de personnes différentes de lui - puisse être aussi celui qui invente les moyens d'en sortir. Je me demande si la fonction du politique ne doit pas être, de plus en plus, un énonciateur de difficultés et que la construction des moyens de s'en sortir soit confiée au public et aux personnes de terrain. De cette façon, il y aurait une exigence de transparence au niveau de l'énonciation du problème et une diminution du risque de se délier du terrain.

Il faut reconquérir un certain respect du politique et se dire que le réflexe institutionnel est quand même quelque chose d'important.

Luc CARTON

Cette proposition est magnifique ! Bien sûr, le

dernier mot devrait être inspiré par la parole, la pensée, l'expérience et l'expertise des acteurs, de terrain, usagers, travailleurs et citoyens. J'y crois profondément, mais c'est extrêmement difficile de persuader le politique et les grandes organisations sociales d'entrer dans cette conception-là du public. Il y a méconnaissance du pouvoir du citoyen par le politique. Forcément, le politique n'a pas la confiance du public vu que le public n'a pas la confiance du politique... La confiance, c'est un échange !

Patrick BALCAEN

Groupe de travail Toxicomanies d'Ecolo

Si j'ai bien compris, le problème ne se pose plus en termes de plus ou moins d'état mais plutôt de la place de celui-ci (où va-t-on le mettre ? A côté sur un mode horizontal ? Présence diffuse ?).

Michel AUTES

Vous avez compris : ce n'est pas la question de l'état mais du politique. C'est ce que j'ai appelé les gouvernements locaux. C'est cette capacité de reconstruire une démocratie qui permette de réaliser cette utopie de la délibération entre les citoyens.

Ce sont des lieux, des institutions qui sont organisées autour d'un droit produit par les citoyens dans le cadre d'une démocratie, où chacun participe à la délibération et à la production de la décision.

Il y a tout un courant qui voudrait restaurer la dignité du politique sur ce modèle républicain, national, etc, mais on n'en est plus là. Il s'agit de la question du politique lié à la démocratie et non pas de celle de la politique liée au gouvernement.

Luc CARTON

Il y a désarticulation de logique : manifestement, le fait qu'on soit dans un service public ne garantit plus que ce soit l'intérêt public ou général qui soit servi.

D'autre part, il n'est pas interdit de penser qu'une séquence de relation marchande doive nécessairement être exclue de sens et/ou de contribution à l'intérêt général, etc. On sort donc d'une logique des territoires des compétences des systèmes d'acteurs pour entrer dans une réflexion sur l'articulation de leur logique, ce qui, à mon avis, a beaucoup plus de sens. ■

Plaisirs sous haute surveillance médicale

Conférences organisées par la Liaison Antiprohibitionniste

Certains comportements susceptibles de procurer quelque « plaisir » ont *un jour* été déclarés dangereux pour la santé, déclaration aujourd'hui entretenue par la médecine moderne à l'aide de ses prescriptions et directives diverses.

Mais depuis quand, pourquoi et par quel mécanisme cette tendance s'est-elle développée ?

Ce sont ces questions que la Liaison Antiprohibitionniste propose d'aborder cette saison.

Cette préoccupation découle bien de cette autre question qui *obsède* de manière fondamentale la Liaison concernant la problématique des drogues: comment et à quel moment les médecins se sont-ils emparés de cette question des drogues et ont ainsi succédé aux Ligues de tempérance, lesquelles avaient identifié certains psychotropes au Mal qui rongait la société en même temps que ses fondements moraux ?

Si l'on se réfère à cet adage à présent célèbre : « La drogue n'est pas interdite parce qu'elle est dangereuse, elle est (devenue) dangereuse parce qu'elle (a été) interdite », on conviendra certainement qu'aujourd'hui les médecins et leurs collègues psy occupent une place privilégiée (politiquement correcte) pour « décréter, normer, évaluer, ... » en matière non seulement de consommation des drogues, mais d'un certain nombre d'autres « consommations » (on est foutu, on mange trop!). La santé étant progressivement devenue - s'agit-il là d'un véritable progrès ? - un droit puis un devoir, la gent médicale a développé au fil des années, sans grande conscience à vrai dire de cette évolution, une prétention à savoir (et à décider de) ce qu'il convenait de promouvoir ou de bannir dans nos styles de vie. Les bons docteurs sont devenus, au fil des saisons, les stylistes de nos modes de vie, organisant le monopole du « prêt-à-se-bien-porter » pour le plus grand nombre.

Toujours en quête de nouveaux marchés, la médecine a diversifié et délocalisé ses activités vers des contrées autrefois laissées au bon sens et aux traditions séculaires ; elle a investi la norme et la scrute sous toutes ses coutures ; elle a fini par décréter que la norme elle-même doit être *mise en observation* ; bref, ne se satisfaisant plus du seul marché constitué par ces « usagers » pathologiques qui souffrent dans les marges de la normalité, la médecine, insatiable, s'est littéralement « attaquée » à la santé.

17 avril 97

Maudit tabac, maudite bouteille, maudite médecine

Orateur : James MAC CORMICK, professeur au Trinity College de Dublin

Présidence : Edouard DELRUELLE, philosophe, chargé de cours à l'Université de Liège

15 mai 97

Contrôle social et autonomie

Orateur : Jean-François MALHERBE, docteur en philosophie et en théologie, professeur à l'Université de Montréal

Présidence : Thierry POU CET, journaliste médical

19 juin 97

De la volonté de savoir au contrôle par la maîtrise hygiéniste. Une histoire de la médecine (titre sous réserve)

Orateur : Carl HAVELANGE, docteur en histoire, chercheur CNRS à l'Université de Liège

Présidence : Lise THIRY, virologue

**A l'Auditorium Shell
Rue Ravenstein, 60 - 1000 Bruxelles**

LA PLACE DE L'INTERVENANT

Groupe de travail préparatoire : Anne-Sophie ALARDIN (SOS Jeunes), Henri Patrick CEUSTERS (Prospective Jeunesse), Roland FOUCAUD (SOS Jeunes), Alain MICHELET (SOS Jeunes), Dominique TEHEUX (SOS Jeunes), Sylvie TOUSSAINT (SOS Jeunes-Quartier Libre).

Participants : Irma BOZZO (Assistante sociale), Remy BRANKART, CHARLOT, Benoît DE DECKER (Stagiaire, Samarcande), Pascal DELAUNOIS (Coordinateur), Cécile de la PEINE (Etudiante Educatrice), Thierry DETOURNAY (Educateur, Samarcande), France DEWALEYNE, Marie EGGERICX (Assistante Sociale, Dynamo asbl), Rachida EL IDRISSE (Administratrice-Déléguée et Assistante sociale, CFBI), Nathalie HANNARD (Educatrice, Athénée Royale Serge Creuz), Anne HELBIG, Florence KAYAERT (Assistante sociale, « Le Gué », Hôpital Saint-Michel), Joëlle LACROIX (Chargée de Recherches, Synergie), Christiane LOUIS, Mélancolie MOTTE (Animatrice), Anne-Sylvie MOUZON, Dino NELLI (Educateur, asbl AJMO), Pascal OLIVEIRA (Assistant social, « La Gerbe »), Pascal RIGOT (Coordinateur du Service AMO-APAJI), Martine STASSIN (Psychologue, SAJ), Etienne STRUYF (Stagiaire Assistant social), Agnès TIHON (Assistante Sociale, TCC Accueil), Agnès TIRIFAHY (Educatrice, asbl AJMO), Aurélie VAN GUCHT (Restaurant social), Catherine VANOFFEL (Assistante sociale, CPAS d'Uccle), Christian VAN UFFEL (Coordinateur Adolescence, Guidance Saint-Gilles), Catherine VEGAIRGINSKY (Chef de Projet), Ludwine VERHAEGEN (Coordinatrice), Christiane VOS (Assistante Sociale, Chapelle-aux-Champs), Eric ZUYTEN (Educateur, asbl Messidor).

Personne ressource : Claude JAVEAU, Professeur de Sociologie à l'ULB.

Animateur : Roland FOUCAUD, Educateur à SOS Jeunes.

Rapporteur : Sylvie TOUSSAINT, Assistante sociale à SOS Jeunes-Quartier Libre.

INTRODUCTION

**Henri Patrick CEUSTERS, Psychologue,
Consultant-Formateur à Prospective Jeunesse.**

Le point de départ de ce groupe de travail a été la production, pour chaque participant, d'un texte essayant de resituer sa pratique par rapport aux concepts d'espace public et d'espace privé.

Du débat suivant les présentations, a émergé la difficulté d'un consensus sur les notions véhiculées.

Qu'entend-on par public et privé ?... et comment éviter l'amalgame entre des termes comme sphère, territoire, espace... ?

Cela renvoie-t-il à la même réalité ou bien se trouve-t-on dans des « espaces cognitifs » différents ?... la notion de sphère véhiculant plus

une lecture psychologique et l'espace celle de la sociologie...

De même, les mots privé et public ne renvoient-ils pas à des réalités différentes selon qu'on les aborde d'un point de vue philosophique, juridique, ou autre... ?

Quelle est notre grille de lecture ? A quel niveau nous situons-nous ?

Et cet « intervenant social »... Mandrin ou Sheriff ?... quelle est sa singularité ? Quelle est sa spécificité ?... ce qui émerge, c'est sans doute sa diversité ! Et dès lors, il s'agira de mettre en avant la complexité (et parfois la complication) de ce « statut », de cette appellation d'origine incontrôlée... incontrôlable ?

Comment pouvons-nous lire chacun, participants à cet atelier, notre pratique à travers ou entre ces espaces, privé et public ?

Quel est notre mandat ? Au nom de quoi, de qui agissons-nous ?... ou n'agissons-nous pas ? Il s'agit de ne pas faire l'économie de la question des valeurs, des croyances, de préoccupations que l'on qualifie d'éthiques.

Bref, l'intervenant social, mais ne faut-il pas dire le travailleur social... ce qui induit une autre lecture, est-il un agent de changement ou de normalisation ? Et sur quoi porte son intervention ? Est-il au service de la société ou d'un public ? Et qui définit ce public ?

Nous avons essayé de lire nos différentes pratiques selon deux axes :

- du privé au public
- de l'individuel au collectif.

En se disant que ce n'est pas si simple car comment intégrer dans ce schéma entre autres le travailleur social, le client et/ou le demandeur, l'institution, la société... chacun avec ses composantes propres et ses propres complexités ?

Aussi proposons-nous d'articuler l'atelier autour des quatre questions suivantes :

- L'intervenant psycho-social doit se situer par rapport à plusieurs pôles : la demande du client, le politique, l'institutionnel et sa propre réflexion. Quelles conséquences cela a-t-il dans l'exercice de son travail ? Au service de qui travaille-t-il ?
- L'intervenant se trouve continuellement pris en tension entre les objectifs de développements individuels et sociaux et une demande de normalisation. Jusqu'à quel point en est-il réduit à assumer un rôle de modérateur dans la société, canalisant les exaspérations des exclus du système ?
- Considérant l'évolution historique et politique de la société, l'intervenant n'en arrive-t-il pas à devoir s'inscrire dans le gouffre du déficit identitaire du public ? (perte de repères, flou autour des structures et des intervenants, dont nous avons d'ailleurs déjà beaucoup entendu parler ce matin et qui, à mon avis, vont encore faire l'objet de pas mal de discussions au

cours de cet atelier). Comment l'intervenant peut-il, dès lors, définir son rôle ?

- Les rôles des professionnels ne se révèlent-ils pas à certains moments indifférenciés ? Qu'en est-il des collaborations, des spécificités, des complémentarités ?

UNE LECTURE A PARTIR DU SCHEMA DE LASWELL

CLAUDE JAVEAU, Professeur de Sociologie, ULB.

Pour répondre aux questions, Claude Javeau a choisi d'adopter le schéma de Laswell en matière de communication : qui parle à qui, pour dire quoi, etc... C'est une métaphore, le plus gros support de nos interventions étant la parole.

Ne faisant pas notre métier, il ne nous donnera donc pas de leçons mais tentera de problématiser.

Il se dit intervenant de second rang : formateur de formateurs (sa carrière professorale commence rue de l'Abbaye en 1967 où il a pour mission de former des travailleurs sociaux). Bien qu'il n'est pas étranger à ce champ, il n'est pas en première ligne.

Laswell pose une série de questions

1. Première question : qui parle ? (qui agit ? qui fait ?).

C'est vous, dit Claude Javeau. Et il propose une définition des travailleurs sociaux : ce sont des acteurs de changements bénéficiant d'une légitimation institutionnelle, et/ou se réclamant de cette légitimation, par voie directe ou indirecte, et amenés à jouer un rôle de globules blancs dans l'espace public d'une société fracturée.

Acteurs de changement car il s'agit de partir d'une situation A pour aller vers une situation B. Ce changement se fait de manière légitime et à partir d'une qualification (généralement un diplôme), compétence professionnelle dans des lieux qui sont institutionnellement légitimés ou qui se réclament d'une légitimation pour faire ce genre de choses et qui sont amenés à jouer le rôle de globules blancs (métaphore du leucocyte

qui doit bouffer les anticorps, s'opposer aux virus ou bactéries qui viennent perturber le bon fonctionnement).

L'espace public est défini comme le lieu de neutralisation des passions singulières : c'est l'endroit où il y a pluralité des visions du monde. Mais dans une démocratie, la société est pluraliste. Aucune de ces visions ne peut prétendre par droit dominer les autres. De pluraliste, notre société est devenue fracturée, c'est-à-dire une société où il y a des failles, où l'harmonie ne règne pas.

Les fractures de notre société belge ont été mises en évidence par les événements de ces derniers mois.

2. Deuxième question : à qui ?

Il y a plusieurs acteurs :

Le premier groupe auquel l'intervenant va parler : les usagers, les cibles, les «clients». Ce sont des personnes définies comme porteuses d'un besoin d'intervention par des dispositifs définitoires. Des dispositifs institutionnels ou para-institutionnels définissent un besoin : de justice, de santé, d'école, de logement, etc. Ces personnes sont porteuses d'un besoin.

Le deuxième groupe : les intervenants de second rang ayant à juger le travail des intervenants de premier rang (ou s'arrogeant ce droit). Ce sont les récepteurs de subvention, les émetteurs de subvention, le judiciaire, le scolaire, le sanitaire, les formateurs, etc. Ce sont des gens qui jugent le travail, qui veillent à quoi sert l'argent, etc.

Le troisième acteur qui joue un rôle croissant (cf. affaires du moment) : les spectateurs dont la légitimation ultime est sollicitée dans une démocratie d'opinion, et notamment par les médias. Il y a un jugement à travers les médias, et des débats notamment, de l'action des intervenants et mise en évidence d'une concurrence d'autres modes d'intervention, par exemple payants, via des organismes privés, par exemple, ou via des organismes institutionnels directs (exemple : remplacement de l'intervenant social par le policier, par le juge, par des gens qui sont également au premier rang).

L'articulation des 3 niveaux est difficile. Souvent le niveau 2 est le même que le niveau 3 mais dans le niveau 3, on retrouve également les intervenants eux-mêmes puisque souvent ils vont aller dans les débats; on va les filmer, leur demander leur avis. C'est un monde qui aime l'auto-évaluation.

C'est à ces 3 groupes d'intervenants qu'il faut parler, c'est-à-dire justifier une action. Ex : jeunesse considérée en danger par les instances institutionnelles : en Belgique, la maltraitance sexuelle est définie à partir d'un âge charnière de 16 ans. En dessous de 16 ans, la maltraitance sexuelle intervient quel que soit le type d'action sexuelle, fût-elle consentante, douce, gentille. Au-delà, on entre dans le code pénal qui s'occupe de violence, de viol, etc. Dans d'autres pays, les critères sont différents (au Danemark, une association de pédophiles passe à la télévision chaque fois qu'il y a un débat).

Dans d'autres cas, c'est l'institution scolaire qui définit le décrochage scolaire. Il s'agit d'une définition négociable en partie ou non, mais parfois directement exprimée par le code pénal : après 18 ans, le décrochage scolaire n'existe plus : l'étudiant qui brosse l'université n'est pas en décrochage scolaire.

En ce qui concerne la délinquance, si fumer du hasch est un délit chez nous, ce n'en est pas un aux Pays-Bas.

Donc :

1. Il s'agit donc d'une définition qui est donnée par des dispositifs dont le but est de définir.
2. L'intervenant de second rang est redevable de l'intervention de fonds.
La société en général demande aussi des comptes : pourquoi donner de l'argent pour cela et pas pour des autoroutes ?

3. Troisième question : pour dire quoi ?

Il faut changer dans le bon sens, c'est-à-dire vers un ordre social qui redevient négociable. La cible de l'intervention, individu ou groupe, doit être ramenée dans l'espace public pour qu'il puisse

renégocier sa position et qu'on ne l'impose pas de l'extérieur.

Claude Javeau prend l'exemple des drogues en évoquant Isabelle Stengers : le dispositif définitoire va définir, à partir de données d'expertises dites scientifiques, ce qu'est l'état de toxicomanie, une distinction drogues dures ou douces et d'accoutumance ou non accoutumance. Il va accepter un certain type d'accoutumance, le tabac par exemple ou l'alcool si on ne prend pas le volant mais va en refuser catégoriquement d'autres.

Quand il se forme des associations de toxicomanes, aidés par des gens, et que leur parole produit une vérité sur leur raison proclamée de se droguer, il y a modification du comportement de la part des experts qui se trouvent confrontés non pas à l'expérience en laboratoire mais à une parole. Du coup, le toxicomane renégocie sa position et est aidé par des gens qui vont servir d'intermédiaires entre l'expertise scientifique (deuxième rang) et la parole qui vient. On peut imaginer la même chose avec les immigrés, les chômeurs, les élèves en décrochage scolaire, etc.

L'ordre redevient négociable : il faut permettre au groupe de le négocier. A ce moment là, le rôle de l'intervenant n'est plus d'être moralisateur, d'être arrangeur mais d'être "lubrifiant". Il ne s'agit pas tellement d'imposer une norme sociale mais de montrer qu'elle existe et de la rendre négociable grâce à son intervention. Mais il faut d'abord tirer les gens du non négociable.

4. Quatrième question du schéma de Laswell : sur quel support ?

Il y a un support où la chose est dite : rapport de face à face, rapport écrit, livre, commentaire, instruments d'expertise, émission de télé. Premier et deuxième rang, puisque certains écrivent des bouquins sur leur expérience ou, à partir de bouquins écrits par les autres, écrivent une thèse de doctorat qui est aussi une source de savoir. Ces gens vont donc aller sur un continuum qui vient du normatif au sens non péjoratif du terme (qui est donc une proposition d'une norme négociable) vers le cognitif (vers ce qui est de l'ordre d'un savoir qui doit être mis en oeuvre).

5. Cinquième question : dans quel but ?

On dit aux gens "vous allez négocier". Mais dans quel but ?

Le but serait de rétablir un ordre négociable et donc lubrifier les cassures au niveau microsocial. Les demandes sont peu organisées : individus, petits groupes, familles, etc. C'est là qu'intervient l'idée de gouffre déficitaire de l'intervention institutionnelle.

Le public pourrait croire que le système n'a pas besoin de cela. Mais le déficit s'accroît entre ce que l'institution proclame et ce qu'elle fait. Un certain nombre de malades n'ont, par exemple, pas accès au système de santé. Il faut donc lubrifier cela en humanisant l'hôpital, en faisant appel à des bénévoles, etc.

Lubrifier signifie faire fonctionner une machine qui ne marchait plus mais peut-être pour faire autre chose que ce qu'elle faisait avant (= ordre négociable).

6. Sixième question : avec quel effet ?

Est-ce que ça marche ou pas ? Ca, c'est à nous de juger.

Evaluation en aval. C'est à partir de l'effet tel qu'il est visible, dicible, rapportable, exposable que les spectateurs vont être appelés à juger.

L'opinion publique s'attend à ce que ça marche, à ce qu'il n'y ait pas de bavures, à ce que ça ne fasse pas de bruit. Or, dans des sociétés ouvertes comme la nôtre, ça fait un bruit négociable. Ex : si un voisin fait hurler sa radio, on peut discuter et voir ensemble quelle musique on préfère. On n'exige donc pas le silence, comme le voudrait l'institution, mais on négocie.

C'est dire "vous existez mais comment allons-nous nous entendre sur votre façon d'exister ?". "Peut-être que votre façon d'exister n'est pas celle qui convient au système institutionnel mais il va devoir faire avec".

Evidemment, le rang des spectateurs n'est pas toujours prêt à accepter cela.

Ainsi, le drogué ne sera peut-être pas en prison ou en cure de désintoxication mais on décidera de "faire avec". On va lui permettre de faire émerger une parole qui est recevable mais qui

souvent n'est pas celle que le côté de recevabilité attend. C'est tout le rôle de l'intervenant.

L'intervenant est-il normalisateur, changement, révolutionnaire ? J'ai parfois l'impression que ce sont des questions qui relèvent d'un certain type de narcissisme.

Elles ne sont pas impertinentes et méritent discussion (ex : discuter sur la manière euphémisante dont les pouvoirs parlent : ce n'est pas la même chose de dire un chômeur ou un demandeur d'emploi).

DÉBAT

Aurélia VAN GUCHT - Restaurant social

"De Snijboonjte"

Juge très important de développer son esprit critique mais elle a le sentiment qu'elle le fait dans son petit coin. Elle a l'impression qu'en étant sur le terrain, elle n'a pas l'occasion de partager ses réflexions, qu'elle porte parfois cette parole avec ses petits moyens. Ex : intervention à la radio au sujet de l'Horreur économique écrit par Viviane Forrester. C'est une petite chose mais c'est sa manière à elle de résister : on parle d'une affaire depuis des mois, mais que se passe-t-il avec le reste des choses ?

Dans son restaurant social, elle est face à ces gens qui n'ont plus d'emploi et qui n'ont pas la parole. Elle essaie de leur transmettre sa réflexion critique pour qu'ils puissent aussi prendre cette parole. C'est un petit espace (capacité de 30 personnes maximum) mais elle espère leur donner l'occasion de pouvoir dire des choses et de faire circuler cette parole.

Claude JAVEAU

A beaucoup aimé ce qui vient d'être dit et par exemple que les médias gonflent une émotion populaire basée sur des morts mais que tout le reste est oublié en même temps : plusieurs familles en Belgique vont se retrouver dehors, sans boulot, etc.

Il conçoit très bien qu'entre la position critique de l'intervenant (premier et deuxième rang) et les personnes à qui on parle il y a une pédagogie de la transmission qui doit jouer.

Argumenter signifie soit :

- s'adresser à un auditoire restreint de telle manière que les croyances de cet auditoire lui permettent d'assimiler de nouvelles croyances, de nouveaux discours, et ce afin de ne pas le brusquer.
- soit parler à un auditoire universel qui est capable de comprendre dans n'importe quelle situation ce qu'on dit.

Il ne faut pas venir, par exemple, avec un discours de sociologue face à des gens qui n'ont pas la formation ou l'information. La pédagogie de l'intervention est de partir de ce qui est reçu pour petit à petit dévier par des exemples concrets et par la discussion. C'est le problème de la transmission du savoir qui ne sera, bien sûr, pas la même avec des étudiants d'université qu'avec des analphabètes.

Question de Roland FOUCAUD à Aurélia VAN GUCHT

Ne vous sentez vous pas seule avec cette parole ? Ne vous dites-vous pas "mais qu'est-ce que je peux faire de ça ?"

Aurélia VAN GUCHT

Effectivement, c'est une souffrance de ne pas pouvoir déposer cette parole quelque part. Mais je trouve des moyens. Il y a un manque cruel. Celui-ci est peut-être lié à l'association elle-même puisqu'il y a un manque d'intervenants et qu'il n'est donc pas possible de dégager du temps pour la réflexion (restriction budgétaire, transformation des TCT en ACS ce qui n'entraînera pas d'engagement de personnel supplémentaire, etc).

Il faut parler de pauvreté, de misère et non pas de démunis. Il faut utiliser les mots. Les gens de terrain en ont conscience mais ne savent pas où mettre, où exprimer cette parole. Il faut négocier avec les supérieurs mais ça représente de toute façon un budget.

Une personne de Carolo Contact Drogues (Charleroi)

Il croit qu'avant qu'il y ait ce négociable possible, l'intervenant social doit de plus en plus apprendre un autre métier : le métier de traducteur justicier : nos "clients" doivent rencontrer des réalités administratives qu'ils ne comprennent pas (ou que les gens du Forem, par exemple, ne savent pas bien expliquer ou que les travailleurs sociaux

ne comprennent pas eux-mêmes).

Nous sommes donc amenés à jouer le rôle de traducteurs, de médiateurs.

Et de justiciers puisqu'il suffit que l'intervenant social accompagne celui qui a perdu sa carte d'identité pour qu'il ne doive pas revenir le lendemain alors que les bureaux sont ouverts le jour même. Justice flagrante ! De plus en plus de travailleurs sociaux sont confrontés à cette réalité.

Il y a donc un tout un travail à essayer de faire : dire cela à toute une série d'autres acteurs (dont le citoyen dépend bien souvent), les sensibiliser.

Un participant

Vous avez tout à fait raison. Il s'agit du travail de la négociation. Semblable à l'instituteur qui doit faire régner l'ordre dans sa classe, sinon sa parole ne passera pas. Cela dit, il serait désastreux de s'arrêter là.

Roland FOUCAUD

Ces demandes prennent-elles beaucoup de temps ? Emplètent-elle sur votre travail ?

La personne de Carolo Contact Drogues

De plus en plus.

Parfois, lors d'accompagnements de personnes, on ne fait presque que ça. Je ne critique pas le système car je sais comment il se met en place et continue à se régénérer car je travaille moi-même dans l'administration. Il ne faut pas s'attaquer aux individus. Il faut savoir comment questionner le politique qui en est le patron et lui dire qu'il s'éloigne de la réalité, du peuple, et qu'il insulte la dignité de ces personnes qui viennent, par exemple, chercher une carte d'identité parce que c'est obligatoire.

C'est donc une question très profonde dont le politique s'éloigne.

Ma question en tant qu'intervenant social travaillant dans un système communal où je côtoie quotidiennement le politique : comment dire aux responsables politiques qu'ils ont des discours de proximité mais qu'entre le discours et le citoyen il y a toute cette machine administrative, cette exclusion ? Ils se font taxer d'excès de zèle par les collègues lorsqu'ils se veulent plus près du public. C'est très effrayant.

C'est une machine qui a pris des habitudes, des consensus internes mais qui n'ont plus rien à voir avec la réalité.

Eric ZUYTEN asbl Messidor

Messidor s'occupe plutôt de gens qui émargent à la psychiatrie.

Je suis touché par l'idée de la proximité qui a été relevée à l'adresse des responsables. La proximité, c'est ce qu'on vit, nous, sur le terrain. Cet élément est important. La pédagogie et le savoir-faire qu'on a pu apprendre sont importants. Mais avant cela, c'est la sensibilité, la proximité qui prime.

Au niveau de la demande des gens qui s'adressent à nous, il y a autre chose qui sous-tend dont on ne parle pas et qui concerne un mal être, le problème de ne pas trouver sa place.

Claude JAVEAU

Les affaires ont révélé ce que tout le monde sait : il y a une différence extraordinaire entre la règle de fonctionnement de la bureaucratie et son action à l'égard des gens : nous découvrons tout d'un coup que la bureaucratie de ce pays est inhumaine. Le propre de la bureaucratie est d'être inhumaine. C'est un mode rationnel au gouvernement mais on a affaire à des gens dont le comportement n'est pas rationnel. Ces gens appliquent des procédures bureaucratiques normalisées contre lesquelles nous devons nous battre, même en tant que simples citoyens.

Notre rôle est de faire ce pont que la bureaucratie ne peut plus faire. Il faut colmater des brèches créées parce que les textes, les dispositifs s'appliquent à des masses normales et normalisées alors que nous avons affaire à des gens de moins en moins normalisés et normalisables. Négocions un espace public où les personnes actuellement non normalisables auraient le droit de cité. Cela demande beaucoup d'énergie. Celle-ci n'est souvent pas soutenue mais elle est aussi gratuite.

Alain MICHELET - SOS Jeunes

La crise identitaire est à tous les niveaux dont le niveau politique institutionnel.

Il y a, en général, une perte de repères dans la société et donc peut-être une tentation pour les intervenants et les institutions d'être les porte-paroles. Mais ne sortons-nous pas de notre rôle ? Quel est notre mandat, quelle est notre mission ? Ce mandat est-il compatible avec une interpellation politique ou une interpellation d'autres problématiques ?

A SOS Jeunes, nous travaillons essentiellement dans le cadre du milieu ouvert (possibilité de

pouvoir interpellier le pouvoir politique de manière assez conséquente). Mais au-delà de cette interpellation politique, ne faudrait-il pas prendre en considération la demande de la population cible ? Les exclus ne sont généralement pas présents à des colloques, des séminaires et ne peuvent donc pas témoigner ou parler des dysfonctionnements.

Au-delà de l'intervention politique qui, à mon avis, n'est pas porteuse de résultats concrets, comment faire pour que la parole des plus démunis puisse être entendue ?

Claude JAVEAU

Je ne sais pas si il faut se lamenter ou s'interroger sur le fait qu'on est dans le cadre d'un mandat ou pas. On verra bien. Obtenir une définition restrictive du mandat peut être aussi un excellent alibi puisque ça permet de dire "ce n'est pas moi, c'est le bureau d'à côté".

Je crois que nous sommes dans des situations où, pour le moment, il faut avoir le courage de faire des procès de rupture. Cela consiste à dire que le roi est tout nu.

Il est clair, et c'est le paradoxe, que nous sommes quand même tenus d'exciper d'une légitimité nous aussi. La difficulté vaut pour toute personne qui fait du social.

Nous vivons dans une époque de misères (matérielle, morale, culturelle). D'un côté, on a tendance à vouloir dire "écoutez la misère qui parle". Nous serons simplement la caisse de résonance. J'enregistrerai "brut", mettrai un peu d'ordre pour que ce soit lisible et puis j'irai chez l'éditeur car c'est mon métier. Mais je ne peux le faire que si je suis légitime pour le faire parce que ma capacité professionnelle fait que je peux être éditeur. C'est vrai que ça pose des problèmes perpétuels.

Je crois qu'il faut dépasser cela, dire tant pis et interpellier le politique. Si je ne peux pas le faire moi-même, je peux le faire via quelqu'un d'autre (Carte Blanche, etc.).

Il faut dépasser ce dilemme. C'est un travail de dégraissage de vocabulaire : il faut dire les choses comme elles sont.

Un participant

Je travaille dans un système qui fonctionne sous la hiérarchie.

Selon moi, pour que mes collègues puissent faire en sorte que les exclus s'expriment, il faut d'abord

qu'eux commencent à pouvoir s'exprimer, à négocier (horaires, etc) dans ce système hiérarchique.

Vis-à-vis du politique, pour moi, il y a toujours la forme et le contenu.

La forme, c'est proposer quelque chose qui dit tout et qui ne dit rien et qui permet d'être libre au niveau du contenu. Mais il est aussi vrai qu'au fur et à mesure que le contenu se vit, se confronte, on peut quand même plus facilement dire par des réunions de coordination, des évaluations, des réalités au politique. Il faut essayer de le faire. Aussi, par exemple, le politique a accepté l'idée que travailler dans la rue à court terme n'a aucun sens et a donc reconnu qu'une évaluation ne pourrait être correcte qu'après 3 ans.

Claude JAVEAU

C'est aussi accepté parce que nous pouvons faire jouer notre statut. Si nous sommes fonctionnaires au sens statutaire du terme, nous sommes relativement inamovibles. Nous devons en bénéficier. On peut trouver des gens peu menacés quoi qu'ils disent.

Pascal RIGOT - APAJI

Désire des explications sur les lubrifiants à utiliser en tant que travailleur social.

Il travaille avec des jeunes en décrochage scolaire mais ne voit pas comment on peut aborder et créer cet espace de renégociation.

Il y a de plus en plus de toxicomanes, de demandeurs d'emploi, etc, et dans son travail, il rappelle la norme : il faut aller à l'école, suivre une formation, s'intégrer dans la société, et développe toute une série d'actions pour les aider.

Mais comment faire pour que ces gens puissent renégocier, avoir un autre statut, une autre manière de s'intégrer dans la société ?

Claude JAVEAU

C'est ce que vous faites !

Il y a trois visions possibles du travail social :

- la vision cosmétique qui ne sert à rien (exemple de l'assistante sociale derrière le bureau de la municipalité, qui distribue les tickets selon le type de problèmes et qui voit chaque jour quel pourcentage de son budget elle a consacré à faire du social)
- la vision orthopédique où l'on rapproche

toujours, où l'on est normalisateur (exemple : «grâce à vous, le toxicomane ne se shoote plus. C'est bien, il n'embête plus le bourgeois dans la rue»).

- la vision critique : tout citoyen doit connaître les normes mais on pourrait imaginer de les modifier, de les adapter (exemple : imaginer que l'obligation scolaire prenne une autre forme pour les jeunes en décrochage scolaire. Deuxième exemple : professeur de flamand qui apprend le français et non le flamand à des marocains parce que c'est jugé plus utile).

Le lubrifiant est celui qui pousse à faire quelque chose de positif, qui amène le "révolté" ("moi, je ne vais pas à l'école") à s'occuper ("viens à l'école, ce n'est pas celle que tu crois, c'est autre chose").

On a souvent une vision paternaliste et évangélique de nos "clients" : "ils ne sont pas comme nous, donc ils ont raison". Ils n'ont ni raison ni tort, ils ne sont pas comme nous. Nous devons essayer que leur "pas raison" devienne, en même temps que notre "pas tort", une raison. Ce n'est pas simple.

Prenons un exemple issu d'un domaine moins problématique : quand on veut expliquer que la musique moderne n'est pas seulement ce qu'on entend à Forest National, on commence une pédagogie simple dans un discours approprié : d'où vient cette musique, etc.

Il faut amener une rencontre, une culture qui rétablit les valeurs là où elles doivent se trouver, ce qui fait qu'au bout d'un certain temps, on s'enrichit.

Martine STASSIN - Service d'aide aux victimes

Psychologue de formation qui a d'abord travaillé en psychiatrie où le sujet est prédominant. Elle est actuellement beaucoup confrontée au social dans son travail actuel. Elle est notamment en relation avec les services judiciaires, etc.

A l'impression qu'elle est là pour pallier les difficultés d'autres instances. Elle se sent coincée par ces institutions, par les questions qui ressurgissent et qui lui sont adressées alors qu'elles devraient être adressées à d'autres personnes. Elle se sent aussi coincée au niveau de son statut de travailleur (TCT) : précarité au niveau de l'emploi... Comment est-il possible de neutraliser les passions singulières ?

Claude JAVEAU

Croit que l'existence peut être conçue de 2 façons :- soit tous les matins, j'agis sous la dictée d'un pouvoir de plus en plus impersonnel

- soit je me dis que c'est une page blanche que je vais rédiger moi-même. Je peux créer un espace pour moi où j'existe via mon indispensabilité, ma disponibilité, mon intelligence. Il est clair que l'on ne fait bien les choses que si elles nous font plaisir. Faut-il faire pression de manière collective ? C'est aussi une arme.

Anne-Sophie ALARDIN - SOS Jeunes

Rebondit sur l'intervention de Martine Stassin. Lors de la matinée, on a beaucoup parlé du travailleur social comme de quelqu'un chargé de créer des espaces de renégociation, conflictualisation, etc.

Mais à quelle place est-on mis dans cette société lorsqu'on nous dit qu'on doit recréer des lieux de renégociation ?

Quelle est donc la place de l'intervenant psychosocial, d'autant que même les places dans les autres institutions ne sont plus tellement définies (juges deviennent des psychologues en obligeant les gens faire une thérapie, les psychologues jouent parfois les juges, etc). Renégocier, oui. Mais renégocier quoi ? Est-ce notre rôle, celui du citoyen ?

Claude JAVEAU

Le citoyen ne le fait pas. Nous sommes une société où toute une série de rôles, autrefois polyvalents, sont assumés par des spécialistes.

Le premier déclencheur est une indignation morale. C'est très positif. On travaille sur elle. Evidemment, on aurait pu choisir d'autres voies et devenir riche mais on aura dépassé quelque chose qui est l'anti-bureaucratisme par excellence, l'anti-hyper-sociétalité. C'est de l'amour qu'on a donné ! Je tiens parce que j'aime faire ça et parce que nous bricolons notre vie privée comme publique.

Dans l'espace public, il y a une normalité qui intervient. Elle est de 2 ordres :

- l'espace public appelle surtout un discours rationnel et non pas un discours purement émotionnel.

- la neutralisation des passions singulières signifie que toutes les passions que nous avons rencontrent d'autres passions et qu'elles doivent transiger. Une transaction doit s'établir pour construire un espace public qui peut tout le temps

en accepter d'autres mais limiter leur prétention à la souveraineté ou à l'hégémonie. C'est la négociation, un schéma habermassien (créer un espace de négociation rationnel). Citons Marc Aurèle : "Essaye de faire chaque jour un peu de bien pour l'humanité et ne crois pas que cela soit peu de choses".

Une participante

J'ai l'impression que la capacité d'indignation est l'un de mes lubrifiants. D'indignation face à un intervenant social (assistante sociale du CPAS) qui me dit qu'il est illégal de ne pas payer le loyer même s'il pleut dans la chambre d'une locataire. Mais est-ce légal de se retrouver dans une chambre à coucher où il pleut ? Il ne s'agissait pourtant que d'un moyen de pression pour pousser le propriétaire à effectuer les réparations...

Deuxième exemple où l'intervenant social a dû accompagner plusieurs fois une personne à la banque afin qu'elle puisse toucher son allocation d'handicapée. Venant de déménager, cette personne ne pouvait montrer sa carte d'identité mais un papier provisoire, d'où le refus de lui donner son argent. Cela s'est terminé devant le directeur !

Claude JAVEAU

Parfois, la seule solution est de gueuler.

La participante

Et peut-être redonner aux gens la possibilité d'être acteurs, de leur dire que même s'ils n'ont pas beaucoup de pouvoir, ils en ont quand même un et qu'il s'acquiert petit à petit.

Sylvie TOUSSAINT - SOS Jeunes, Quartier Libre

J'ai la chance de travailler dans une AMO où on peut faire un travail plus collectif et où le mandat prévoit qu'on a des heures pour faire de l'interpellation politique.

Je trouve important de retravailler ces questions sous un angle collectif parce que, si on ne le fait pas, cela a un côté culpabilisant pour la personne qu'on a aidée. Elle peut avoir l'impression que c'est elle qui n'est pas capable. Il faudrait prendre du temps pour les problèmes qui reviennent de manière récurrente. Expliquer que le système fait qu'on n'accepte pas les gens qui ont une tête un peu différente et parler des aberrations de l'administration. Il est essentiel de sortir de l'idée que les choses se passent à un niveau individuel. Il est essentiel de travailler de manière collective.

Rachida EL IDRISSE - C.F.B.I.

Voudrait soulever le point relatif au rôle et à la place du travailleur social par rapport à la population qui fréquente le service, par rapport à l'institution et au pouvoir organisateur et par rapport au politique. Monsieur Javeau a affirmé qu'il était arrivé déprimé à la journée d'étude mais qu'il allait repartir gonflé à bloc. C'est peut être le cas de plusieurs d'entre nous, mais il y a quand même peu de travailleurs sociaux présents aujourd'hui. Seule une minorité sera donc concernée. Seul un travailleur social par service peut, généralement, se rendre à ce genre de journée. Comment, dès lors, transmettre l'information à ses collègues ? Comment faire pour que cela se passe de manière régulière sans pour cela s'entendre dire que ça coûte cher si tout le monde y va, se demander si cela rapporte, etc... Ces questions sont sans cesse rabâchées... Elles reviennent sans cesse que ce soit de la part des usagers, des pouvoirs subsidiaires, etc. On ramène constamment le problème du social à une question de rentabilité.

Elle aborde aussi le point de la hiérarchie, d'une certaine ségrégation par rapport au travailleur social. Ex : statut de travailleurs sociaux d'origine étrangère, que ce soit au sein des institutions ou la façon dont ils sont perçus par les administrations lors de démarches administratives. Il y a donc une certaine reproduction du schéma que l'on peut avoir vis-à-vis du toxicomane, du SDF, etc. Ce type de questions revient constamment. Même si l'on a des réflexions à ce sujet, on n'a jamais pu avoir de réponse définitive à ce type d'interpellation.

Claude JAVEAU

Et vous n'en aurez jamais ! Les problèmes institutionnels resteront, les temps vont devenir encore plus durs. Mais le fait que les questions soient régulièrement posées n'est pas en soi un tort car elles continuent à être parmi nous. D'autant plus si on les partage, et même si la parole ne circule pas seulement dans le mileu concerné.

Deuxièmement, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a une évolution des

problèmes : il y en a qui se créent, alors que d'autres disparaissent. D'un côté, on ne peut pas passer tout son temps à cela, mais d'un autre côté c'est vrai qu'on devrait organiser plus de petites réunions, de rencontres. ■

ADOLESCENCE ET FAMILLE

Groupe de travail préparatoire : Marie-Pierre COEME (SOS Jeunes), Christiane DEVOS (SOS Jeunes), Elisabeth GENICOT (SOS Jeunes), Bénédicte LIMBOURG (SOS Jeunes), Roland LORIAUX (SOS Jeunes), Jacqueline RUBBEN (SOS Jeunes).

Participants : Sami ARBACH, Robert BARBIER, Sergio CARBONI (AJMO asbl), Philippe DELFOSSE (CEMO asbl), Agnès DUSSARD (Accueil Familial d'Urgence), Catherine FOURNIL, Nathalie FRANCO (Stagiaire au Service Droit des Jeunes), Annie GALLERIN, Ann-Mary GHISTELINCK-FRANCKEN (La Gerbe), Monique GHYSENS (CEAJ), IFUFA S., Sylvia JACQUET, Latifa LAMKADEM, Françoise PIERARD (Stagiaire Samarcande), Catherine PLEYERS, Abila RIZVI, Bénédicte ROCHEZ (Caritas Nivelles), Amane SAOUDI, S. STUCA (Le Tamaris), Jean-Louis VANDER HEYDEN (CPAS Saint-Josse-Ten-Noode), Isabelle VICEROY (AJMO asbl), Fabienne WASTIAUX.

Personne ressource : Bernard FOUREZ : Psychiatre à l'UCL et Superviseur de SOS Jeunes.

Animatrice : Christiane DEVOS (SOS Jeunes)

Rapporteur : Marie-Pierre COEME (SOS Jeunes)

LA VERTICALITÉ, L' HORIZONTALITÉ, LE PUBLIC ET LE PRIVÉ

**BERNARD FOUREZ, Psychiatre à l'UCL et
Superviseur de SOS Jeunes.**

Cet atelier a pour sujet l'analyse de l'agencement de dimensions qui fondent l'organisation de la société occidentale : la verticalité, l'horizontalité, le public, le privé.

Pour mieux saisir l'impact de ces dimensions, nous allons

- parcourir leur évolution dans une tranche d'histoire qui, en partant du Moyen-Age, traversera la modernité pour aboutir à notre époque qualifiée de post-moderne
- analyser deux modes de communication illustrant tout cela.

Le Moyen-Age

À cette époque, la société a surtout fonctionné sur une totalité dans laquelle le privé et le public, le civil et le religieux sont peu distincts. Du fait d'une tradition transmise de génération en génération, chaque membre de la société

contient en lui cette société; le sociétal et le religieux constituent donc une dimension qui préexiste à l'individu. C'est ensuite au sein même de cette préexistence que s'autodéterminera l'individu (j'emploierai très souvent durant mon exposé le terme préexistence que je reprendrai à M. GAUCHET).

Ainsi donc, la société se retrouve-t-elle agencée de façon verticale ; la verticale ayant toujours été la dimension divine et donc religieuse, donc de ce qui dépasse l'humain, l'être moyenâgeux s'inscrit dans une chaîne hiérarchique s'élevant vers le haut et où le roi sera bien entendu le relais du divin.

Pour mieux saisir la totalité privé-public et la verticalité moyenâgeuse, il suffit de se regarder - voire de contempler - un tympan d'église gothique où l'ensemble des strates de la société sont disposées les unes au-dessus des autres, de l'artisan au bourgeois, au vassal, au suzerain, au roi et à Dieu, le *tout* étant englobé dans une forme oblongue, la mandorle, symbole de la totalité qui converge bien entendu vers le divin.

La Renaissance et la Modernité

La Renaissance voit naître les débuts de la société moderne qui est caractérisée par la rupture d'un seul ordre sacré comme organisateur du monde.

La sphère publique et religieuse pourra ne plus exister comme simple déterminisme, à savoir une préexistence subie s'incorporant dans les individus mais une interdépendance, une combinaison de déterminisme (l'inné, la nature) et de liberté (l'acquis, le sujet).

Le moderne ne nie donc pas le préexistant mais il ne cesse de se définir que par lui, en se définissant aussi en sujet. Ainsi, alors qu'au Moyen-Age un moine copiste retranscrit les textes purement et simplement, Montaigne véhiculera aussi la tradition *mais* y adjoindra son avis, sa critique.

L'être renaissant se donne donc aussi une existence propre, ce qu'illustre très bien la découverte en peinture de la perspective qui donne une épaisseur aux choses et aux êtres et ouvre l'espace et le temps (présent passé futur).

Cette ouverture fera le lit du développement très important de l'horizontalité. Sortant de la ville moyenâgeuse - totalité organisée autour du clocher (vertical) - il va se permettre les grandes découvertes et aussi le commerce qui prend un essor énorme au XV et XVIème siècle.

Le commerce est une activité inscrite dans l'horizontalité. En effet, c'est la continuité d'un commerçant et d'une géographie de passage (croisement de routes, confluent de cours d'eau) qui engendre la possibilité commerciale.

L'économie commerciale va elle-même privilégier un autre type de famille, la famille nucléaire, plus apte à pouvoir se déplacer vers les lieux d'échange qu'une famille patriarcale inscrite autour d'un domaine préexistant à la famille (verticalité) et vis-à-vis de laquelle il est plus complexe de se délier. L'être moderne peut donc exister aussi comme un sujet différent de la nature et du sociétal ; la liberté peut donc naître mais la déliance est sans cesse présente comme menace pour l'individu comme pour la société. Ainsi, l'époque moderne, pour réussir son pari difficile de combiner le public et le privé, créera des artifices essentiels qui articuleront le public et le privé, l'horizontal et le vertical. La conscience - et son corollaire, l'examen de conscience - qui invitera l'individu à toujours se souvenir de ce qu'il y a quelque chose d'autre que lui le dépasse, et

auquel il se doit en conscience d'être relié.

- Le contrat social situant l'articulation et l'échange entre la société et l'individu.
- L'institution qui permet à tout moment de se rappeler qu'un autre niveau institue une valeur générale dépassant le seul point de vue de l'individu.
- La nation, l'idéologie, la science sont d'autres productions modernes reliant que le XVIIIème siècle formulera d'ailleurs avec précision.

Toutes ces créations sont donc les cochers de la modernité.

Le sujet, en se *libérant* du seul déterminisme de la nature et du sociétal qu'il peut critiquer, construira de plus en plus de vellétés libertaires et égalitaires qui exploseront avec la Révolution française - Liberté, Egalité, Fraternité - durant laquelle les bourgeois se libéreront des nobles, en abolissant les privilèges (verticalité) ; les résolutions s'enchaîneront alors, la masse ouvrière animée de l'idéologie socialisante se libérera de l'emprise du bourgeois, cela nous amène à l'orée du XXème siècle.

Ce siècle veut la libération de la femme, des adolescents, des enfants. Ils se libéreront de ce qui leur était imposé comme déterminisme, comme préexistence imposée.

Si l'on se penche sur l'essence du lien social, on peut dire que le lien social moderne est un lien de participation : à la nation, à l'idéologie, à l'institution.

Enfin, pour en terminer avec la modernité, on peut dire que la crise d'adolescence rejoue l'enjeu de la modernité dans le sens où il s'agit pour l'adolescent de se constituer plus nettement comme sujet acteur de son existence en pouvant se situer face à ce qui lui est préexistant (les valeurs de sa famille, de son milieu d'enseignement, ses appartenances d'enfance).

L'époque contemporaine

La mentalité égalitaire semble, dans nos contrées, être actuellement le mythe fondateur sociétal.

Les notions de classes semblent s'évanouir, la hiérarchie ne peut plus fonctionner uniquement sur le seul fait de la verticalité ou d'une quelconque notion de préexistence.

Le passage de la nation à la « mondialisation » constitue un évanouissement d'une verticalité

plus locale et donc plus représentable au profit d'une extension plus horizontale et moins représentable (cf. « La Fin de la Démocratie » de J.M. GUEHNNOT).

Le monde du réseau, de la circulation, de la connectique appuient l'importance de la contiguïté, de la connexion, de la coexistence, c'est-à-dire celle d'une horizontalité plus que celle d'une verticalité reliante. Avec moins de verticalité, l'individu pourra se ressentir délié et avec peu de ressources extérieures pour se donner du sens sauf en puisant dans ses propres ressources pour y parvenir.

Alors que la conscience et l'examen de conscience dont on a parlé tantôt concernaient un rapport au public (comme le rappelle M. GAUCHET), on peut dire que dans l'esprit contemporain cette préoccupation va plus dans le sens de la conscience de soi. Il s'agit d'un glissement important de la sphère publique au privé.

A un autre niveau, la mentalité bourgeoise a opéré de multiples transferts du public au privé, animée par l'esprit de la propriété privée :

- le bain public est devenu salle-de-bain
- le four public est devenu four privé
- le lavoir public est devenu machine à laver
- le cinéma public est devenu télévision
- le concert public est devenu chaîne hi-fi

A ce titre, on pourrait dire que l'individu s'est « escargotisé » ayant ainsi à tout moment tout sur son dos, se devant de tout constituer durant son trajet de vie, jusqu'à sa propre « idéologie », qu'il s'en va construire grâce à une psychothérapie qu'il fait en privé.

On pourrait dire que l'individu contemporain est donc très courageux, mais il se voit comme se juxtaposant l'un à l'autre et ayant beaucoup de mal à se vivre collectivement. Tellement soucieux de sa prétendue unicité, il s'engagera dans un lien social de coexistence négociée pour reprendre une formulation d'Irène THERRY, un lien d'intersubjectivité négociée.

Ce n'est donc pas la préexistence qui peut organiser ou garantir un lien mais celui-ci doit sans cesse être reconduit, réactualisé dans la relation. Il est évident que la faillite du mariage soit déclarée dans une telle situation, ainsi que celle des institutions.

L'essor des consultations institutionnelles et des thérapies de couple sont là pour attester cela.

L'institution ne fait plus recette. Elle n'est plus envisageable comme guide arbitre ou permanence. Cette mosaïque d'individus juxtaposés, ce morcellement définit la société post-moderne, à l'image de la peinture dite post-moderne qui s'est avérée être l'assemblage de différents éléments d'époque, d'écoles ou de visions différentes et non unifiée autour d'un même concept.

Analysons maintenant cela à l'aide d'une bande vidéo relative à une publicité pour les « petits déjeuners du cinéma » éditée par La Rétine de Plateau. Cette séquence illustre les deux types de communication bien décrits par Lucien SFEZ dans son excellent ouvrage intitulé « Critique de la Communication ».

La communication « boule de billard » dans laquelle un émetteur envoie un message à un récepteur (illustré par le spectateur en costume cravate). Ce type de communication indique tout d'abord qu'il y a du **temps** dans le processus communicatif vu qu'il distingue l'émission de la réception. De plus, il y a **distinction** entre les trois éléments émetteurs. Ensuite, il y a une relation particulière entre émetteur et récepteur : l'émetteur est en position haute, le récepteur en position basse (ce qui peut faire frissonner le démocrate égalitaire). Elle implique donc chez le récepteur la capacité de s'abstraire de lui-même. Enfin, elle ponctue le message qui, d'une part institue la communication, et d'autre part nécessitera chez le récepteur l'intériorisation de celui-ci.

Ponctuant le message, elle correspond à la culture de l'énoncé, du discours, de la science et autorisera donc une transmission par le langage. Un énoncé est donc publié pour être intériorisé (privatisé pourrait-on dire ?) ensuite.

La Creatura : cette communication (illustrée dans la bande vidéo par l'acteur en habits contemporains, c'est-à-dire américanisé) s'intéresse à ce qui se produit, se crée (Creatura) **dans l'instant et au moment même** de l'émission du message. Cela signifie donc que l'information, le message est un contexte suscitant quelque chose chez l'individu. A la différence de l'autre communication :

- elle amoindrit la distinction entre émetteur et récepteur (la preuve en est qu'en voyant le spectateur, on sait ce qui se passe dans le film, ce qui n'est pas le cas chez l'autre).
- elle supprime la séquence temporelle de communication.
- elle s'intéresse à ce qui est mis en action chez le récepteur.

La situation communicationnelle provoque une émergence automatiquement publiée sous forme d'expression ou d'émotion. Elle court-circuite l'intériorisation en privilégiant la production, l'extériorisation. La bande vidéo montre bien l'impact direct de ce type de communication ; le spectateur est directement branché sur lui-même et sans abstraction de soi - on observe son débordement asocial vis-à-vis de son voisin - Il émet un comportement en miroir à la situation.

On est donc dans la culture de l'expression, de la publication d'une émotion ou ressentiment tellement prisée d'ailleurs dans nos reality-shows. L'indistinction public-privé devient notoire dans ce type de culture qui est très présente de nos jours. Alors que la télévision, le téléphone, le fax et les PC. introduisent le public au niveau du privé, la publication sur antenne des expériences privées est devenue une culture qui a l'air fondamentale.

On pourrait rapprocher de la *Creatura* le devenu célèbre comportement du zapping. Le zappeur ne s'inscrit pas dans la continuité d'une émission ou film qui serait préexistante à lui, mais selon son ressenti il change de programme incessamment en retrouvant chaque fois un contexte suscitant chez lui une émergence qui le rebranche sur lui-même, augmentant son expérience de proximité collante à lui-même.

Si le zapping télévisuel est familier, il existe d'autres zapping, notamment au niveau affectif, au niveau pédagogique avec l'enseignement rénové et il s'exprime théâtralement par l'improvisation : l'émetteur n'est qu'un contexte qui va susciter l'émission chez l'autre sans que l'un et l'autre ne s'inscrivent dans une œuvre préétablie et sans se soucier d'une quelconque transmission.

Dans la *Creatura*, on est donc plus dans la ponctuation de la mise en action où émetteur et récepteur sont égaux (horizontalité).

Enfin, je terminerai mon exposé en remarquant à

quel point notre culture s'inscrit de plus en plus dans l'élimination du temps et de la préexistence ; cette dernière, à l'image de la verticalité dont elle fait partie, est trop associée à l'idée d'abus ou de privilège (ce qui historiquement a été une réalité) à tel point que la fidélité à la culture égalitaire parvient à l'abolir ; regardons comment sont libellés les faire-part qui nous sont envoyés ; «Évinciane et Jean vous annoncent que Cindy vient de naître». Se dénommer - c'est le cas de le dire - uniquement par le prénom, sans citer le nom de famille, montre bien que l'adhérence à soi est notoire, car si le prénom commence avec soi-même, le nom indique la famille, qui forcément préexiste à l'individu. ■

PRESENTATION DE DEUX SITUATIONS

1. Situation de Karima

Bénédicte LIMBOURG, Sociologue, SOS Jeunes

La situation de Karima est celle d'une jeune fille marocaine qui doit quitter sa famille suite à de graves problèmes de maltraitance perpétrée par l'aîné de ses frères.

Karima est l'aînée de la famille. Elle réussit bien ses études et ses contacts en général.

Son frère, cadet d'un an, a lui de gros problèmes scolaires, ainsi que des problèmes de comportement à la maison.

En tant que fils aîné, il est protégé, surprotégé par ses parents et surtout par son père qui lui a donné un travail dans sa propre société. Le père préfère que sa fille quitte la famille plutôt que de perdre son fils. Karima a dû partir, la violence de son frère étant devenue intolérable et le père n'intervenant pas pour mettre des limites à son fils.

La réussite de Karima était-elle trop interpellante dans la famille, vu les problèmes avec le fils aîné ? Inversion des places dans la famille en lien avec la tradition.

La jeune Karima trouve d'abord une solution dans la famille élargie, grand-mère, tante, mais celles-ci ont des problèmes avec les parents.

Karima se retrouve alors à la rue, sans rien et elle doit faire appel à un service social.

Nous contactons ses parents qui ne veulent plus entendre parler d'elle. Elle n'a qu'à se débrouiller toute seule puisqu'elle est si douée et si brillante.

Elle dérange, elle remet tout le monde en question. La famille a un grand respect d'une hiérarchie où les garçons doivent avoir une autre place que les filles. Les parents sont en conflit avec leur fille qui vient les confronter à une verticalité plus européenne (même place sociale par rapport à la réussite pour les filles et les garçons).

Dans cette famille, il y a un énorme conflit entre deux verticalités (arabe et européenne), conflit entre deux références verticales.

Cependant, après tout un travail avec la jeune fille, elle ne rejette pas toute la « verticalité » de sa culture d'origine et ne prend pas tout de la culture européenne.

Finalement, une des solutions à ce conflit semble être le mariage avec un homme de sa culture d'origine mais ouvert à la culture européenne et pouvant être accepté par ses parents.

En résumé

Dans les familles d'origine étrangère, il existe non seulement une question quant à la place à laisser à la verticalité (grandes références culturelles à la tradition, grandes valeurs...) et l'ouverture à plus d'horizontalité (l'immédiat...), mais aussi le conflit plus aigu de la rencontre de deux verticalités, européenne et arabe avec ses grandes valeurs, références traditionnelles...

Le travail d'un centre comme SOS Jeunes touche bien souvent des noeuds à ces différents niveaux.

Il y a trop de verticalité dans cette situation familiale, comment y amener un peu d'horizontalité ? Essayer d'y repérer les tensions et de dégager plusieurs verticalités. Comment analyser cette situation, est-ce une crise du privé au public ?

Comment intervenir sur le passage du privé au public ?

Quels liens y a-t-il entre ces verticalités : la famille marocaine où l'on vit ensemble et le fait pour un jeune de devoir vivre seul ?

2. Situation de X

Roland LORIAUX, Psychologue, SOS Jeunes

X est un jeune de 19 ans au moment où il arrive à SOS. Il est issu d'une famille très « verticale » (autoritaire à l'extrême) mais qui n'a pu intégrer cette dimension parce que la verticalité était dissociée de la question du sens. Ainsi, les parents, représentants en fruits et en légumes,

laisaient leur fils dans un état de malnutrition tel que celui-ci en était réduit à chaparder çà et là les aliments qui lui faisaient défaut...

Cette problématique de l'intégration de la verticalité se reproduit à l'adolescence : il se retrouve placé (à sa demande) chez un prêtre dont les valeurs transcendantes verticales n'ont pu être assimilées, faute d'un lien étroit avec la question du sens. Le prêtre, représentant d'un ordre moral, entretient en même temps une relation sexuelle avec lui...

Lorsque ce jeune se présente à SOS, cette question de l'association entre valeurs verticales et sens va être travaillée, notamment à deux niveaux de sa vie quotidienne.

- Il noue une relation de couple avec une fille extrêmement autoritaire et contrôlante, poussant la « structuration éducative » de son partenaire jusqu'à l'absurde.

- Il entreprend des études d'infirmier et échoue dans le succès (à chaque année réussie, il doit faire succéder une année « ratée ») traduisant par là même l'ambivalence profonde dans laquelle il reste/transmission verticale.

Ce jeune a une verticalité dépourvue de sens qui ne lui permet pas de vivre autonome. ■

DÉBAT

Une participante

Comment l'intervenant se situe-t-il par rapport à cette problématique ?

J'ai l'impression que souvent il tient un double discours :

- discours ouvert : il se situe plutôt au niveau de l'horizontalité

- discours caché : il défend la verticalité

Le jeune n'est-il pas un peu perdu par rapport à ce double discours ?

Bernard FOUREZ

Je pense que l'accueil est une fonction très horizontale, de l'ordre du contact.

Il est essentiel d'explicitier les verticalités qui nous animent. "Tu viens dans notre institution. Nous avons l'habitude de travailler comme cela. Voilà les valeurs de notre institution. Pourrais-tu t'y

retrouver éventuellement ?". C'est donc dans l'explicitation des choses verticales et dans la mise en horizontalité (= en interaction) qu'il y a une possibilité et qu'alors ça n'est pas contradictoire.

Une participante

J'ai l'impression que ces dernières années il y a un retour en arrière par rapport aux intervenants qui ont tendance à défendre la famille et les institutions en place : la verticalité. Il n'y a pas tellement de place pour le discours du jeune et l'horizontalité. Le jeune peut percevoir cela comme une alliance contre lui.

Christiane DEVOS, Educatrice à SOS Jeunes

En fait, la question est "qu'est-ce que le jeune peut nous apporter de positif dans sa façon actuelle de fonctionner ?"

Une participante

Vous parliez d'une verticalité qui n'était pas intériorisée. Moi, j'avais plutôt l'impression qu'elle l'avait été et que c'est cela qui fait la répétition par rapport aux différents intervenants mais que ces valeurs sont un peu "lourdées". C'est cette question là qu'il faudrait peut-être travailler avec le jeune.

Roland LORIAUX, Psychologue à SOS Jeunes

J'ai l'impression qu'il y a eu un dysfonctionnement dans l'intériorisation. Il est clair qu'on ne peut pas dire que rien n'a été intériorisé, ce serait absurde. Il y a dans le dysfonctionnement de la verticalité quelque chose qui pose tellement question qu'il y a quelque chose qui se répète et qui suscite une sorte de "hoquet historique". Il y a aussi intériorisation des aspects négatifs (garçon maltraité qui continue à se maltraiter lui-même car c'est associé à ce qu'il a vécu et qu'il ne peut pas vivre hors de ce dysfonctionnement-là. Ce jeune dit aussi que lorsqu'une femme le caresse, cette caresse devient douloureuse. Cela montre bien que la douleur était aussi associée avec le plaisir. Il y a toujours actuellement la mémoire de cette séquence qui fait que lorsqu'il y a quelque chose que nous vivions comme étant de l'ordre du plaisir, la douleur émerge en même temps). Il y a donc eu aussi intériorisation. Mais je crois qu'il y a un tel dysfonctionnement dans ce type d'intériorisation et une telle souffrance qu'il y a un processus que j'appellerais "une quête frénétique" et qui cherche des réponses, y compris dans un centre comme le nôtre. On espère obtenir quelque chose de l'ordre de la

réponse, une réunion entre verticalité et sens, en interpellant des institutions sociales.

Bernard FOUREZ

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'intériorisation mais d'incorporation. C'est la notion de contrat qui fait la différence entre les deux. Il faut que ce qui est imposé puisse aussi être voulu en moi afin que je l'intériorise. Tandis que si on me l'impose sans me questionner, sans que je sois acteur, c'est incorporé. On est alors dans l'ordre du subi, qui devient automatique. Pour moi cela ressemble donc plus à quelque chose comme une incorporation plutôt qu'à une véritable intériorisation.

La crise d'adolescence, c'est la modernité car il faut susciter la question de la critique. C'est travailler ce qu'on veut dans ce qui est pré-existant, subi, et faire le tri. On intériorise alors des choses à la fois voulues et intériorisées et qui deviennent symboliques.

Une participante

Il y a un danger de considérer la verticalité en elle-même comme étant quelque chose de mauvais, comme s'il ne fallait que des rapports horizontaux et pas de verticaux. Avec, en plus, le déni de ce qui est vertical dans les relations. Or, toute relation est composée des deux éléments.

Une participante, Professeur de dessin, section technique de qualification

Lorsque mes élèves arrivent, ils sont généralement en échec scolaire. Le premier objectif est donc de les remettre "à cheval". Il y a, dans la plupart des cas, automatiquement conflit entre la verticale et l'horizontale. Notre but à nous est d'arriver à ce que cela génère quelque chose de créatif. Nous essayons de leur donner des codes, des méthodes, pour arriver à "accoucher" de quelque chose.

On leur explique que ce qu'ils font n'est pas identifiable à ce qu'ils sont, on juge le produit mais pas l'individu, on met le doigt avec eux sur d'éventuelles faiblesses mentales ou de raisonnement, on essaie de trouver une manière où ils se retrouvent, de façon à refaire le lien entre le vertical et l'horizontal.

J'ai été très déçue par ce qui a été dit ce matin concernant la reconnaissance de groupe. Les professeurs ont donné beaucoup l'année dernière dans les grèves et tout ce dont a on parlé

a été au centre du discours qui a été balayé la plupart du temps. C'était vraiment un discours de société et nous avons maintenant l'impression d'être rejetés. On pourrait recommencer les grèves mais les gens ne bougeront pas plus que l'année passée. On a vraiment l'impression que les enfants sont les dindons de la farce du début à la fin. On se sent concerné quand il s'agit de nos enfants, et encore, il ne faut pas que cela dure trop longtemps, car ils risquent de tout perdre. Je ne vous suis pas du tout quand vous dites que la perspective est un progrès.

Bernard FOUREZ

Je n'ai pas dit que c'était un progrès. C'est une dimension supplémentaire d'ouverture.

Le professeur de dessin

On nous raconte beaucoup de chose sur la perspective. Elle est liée au monothéisme d'abord - qui est tout à fait codifié - et à une reconnaissance qui est très horizontale et qui ne laisse aucune place à autre chose de plus symbolique ou qui relève encore du gothique. Le gothique a une particularité qu'on a perdue depuis : le non-dit est plus porteur que le dit.

Une participante

Ce n'est pas le mot progrès mais simplement que la perspective n'apparaît pas à n'importe quel moment.

Bernard FOUREZ

C'est exactement cela. Je voulais dire que ce qui se passe au niveau des arts peut nous montrer qu'il se passe quelque chose à un autre niveau. Le côté conquérant de l'individu moderne n'a pas été qu'un progrès. Il faut critiquer cette notion de progrès. La modernité n'est pas uniquement le progrès technique. Il faut pouvoir être acteur de ce progrès et le définir en tant que tel.

Une participante

Le non-sens n'est-il pas dans mon travail puisque je ne m'approche pas de la culture des immigrés ? Il faudrait apprendre la culture de ceux qui s'adressent à nous, s'en approcher pour pouvoir situer la verticalité, l'horizontalité, le non-sens.

Bénédicte LIMBOURG, Sociologue à SOS Jeunes

Tout à fait. L'une des pistes de travail qu'on devrait avoir face à cette double verticalité et à l'horizontalité est justement de ne pas avoir de

réponse toute faite. Je crois qu'on peut faire ce travail rien qu'avec le jeune.

Une participante

Au cours des consultations familiales avec des immigrés, j'ai beaucoup entendu une expression disant "Il n'est plus mon fils". J'ai longtemps cru qu'elle était issue de la culture et qu'on le disait d'une personne ne répondant plus aux attentes des adultes, de la famille (drogues, etc). Maintenant, je pense que cela a peut-être aussi une autre interprétation, celle que la personne ne ressemble plus à un jeune de famille marocaine, musulmane, etc, mais à un enfant belge. C'est dans ce sens-là qu'il n'est plus mon fils.

Bernard FOUREZ

On pourrait se demander si la verticalité actuelle n'est pas l'horizontalité.

Il faut fortement distinguer "bouger" et "être acteur". On fait souvent l'amalgame.

Actuellement, on utilise une expression particulière : "être branché". Cela signifie qu'on est comparé à un fil électrique où l'impulsion électrique passe mais où rien n'a été fécondé. Ce qui est intéressant, c'est ce qui est produit par l'appareil.

Quand on agit, on bouge. Mais on n'est pas acteur.

Dans les écoles, on travaille afin que les enfants soient acteurs. Mais on parle très peu de l'enfant récepteur. Comment se laisse-t-on féconder par quelque chose qui est hors de nous ? On croit qu'on est acteur, mais on est seulement branché. Je pense que la verticalité est peut-être justement l'horizontalité. Le surmoi devient donc connectionnel.

On essaie de tout gérer, de ne pas être dirigé, avec un risque de telle adhérence à soi qu'on a du mal à s'ouvrir à quelque chose qui pourrait être en dehors de soi.

Il peut y avoir une force dans une sorte de réception "passive". On est tellement branché sur soi-même qu'il peut y avoir un épuisement, un inceste culturel. On ne fait des choses à l'extérieur qu'à partir du moment où elles nous concernent vraiment, ce qui n'est pas nécessairement ouvrant.

Une participante

N'est-ce pas la verticalité qui a créé ce problème ?

Bernard FOUREZ

Je pense, en effet.

L'ECOLE ET LE MONDE ASSOCIATIF

Groupe de travail préparatoire : Chantal CHARLIER (Atelier Marollien), Bernard DE VOS (SOS Jeunes-Quartier Libre), Olivier DEGRYSE (Dispositif Accrochage Scolaire), Claire FREDERIC (APAJ), Alain GHILISSEN (PMS d'Uccle), Béatrice MEERSSEMAN (Quartier Libre), Anne PAPEIANS (Prospective Jeunesse), Dominique THOMAS (SOS Jeunes), Fatima ZAITOUNI (SOS Jeunes).

Participants : Cécile BEDUWE (Dispositif Accrochage Scolaire), Anne-Marie BLONDEAU (AJMO), Robert D'AGOSTINO, Philippe DELFOSSE (CEMO), Françoise DELHAYE (PMS Woluwé), Jacqueline GILOT (Centre PMS III), HAMZAOUI, Nadia JABOUR, Alexia JONCKHEERE (Droit des Jeunes), Marillo KNAPIK, Fabrice LAURENT, Christelle LAUVAUX (La Gerbe), Catherine OTTE (Samarcande), Isabelle POULET (Synergie), Vincent POUPART, Laurence PRZYLUCKI (AJMO), Denise SALKIN (CEFIF Formation), Thierry TOUSSAINT, Guy VANDEN BEMDEN (Centre Scolaire Les Eperonniers), VANDEN BOS, Jean-Luc VAN KEMPEN (UFAPEC), Anne VERBROUCK (Prévention Sida), WATHELET Henri.

Personnes ressources : Eric DELVOSAL (Institut Montjoie), Béatrice MEERSSEMAN (Quartier Libre), Jean PONCELET (Centre Comète), Yves VERBRUGGHE (Institut René Cartigny).

Animateur : Bernard DEVOS, Coordinateur SOS Jeunes-Quartier Libre (AMO)

Rapporteur : Anne PAPEIANS, Consultante-Formatrice, Prospective Jeunesse

INTRODUCTION

**Bernard DE VOS, Coordinateur
SOS Jeunes-Quartier Libre (AMO)**

Les rapports entre l'école (institution publique) et les partenaires privés sont évidents, divers et nombreux. Ces rapports nous questionnent.

Notre groupe a rassemblé divers intervenants scolaires et associatifs pour avancer dans cette réflexion. Leurs implications respectives dans des projets communs sont à chaque fois différents. Certaines associations ont choisi de collaborer avec « l'institution » école de plein pied durant les horaires scolaires, d'autres ont tenté d'apporter un plus à travers le péri ou parascolaire.

Quelles que soient ces pratiques, elles renvoient aux mêmes questions :

- Jusqu'où soutenir « l'école » de l'extérieur sans retirer la responsabilité de la communauté scolaire (parents, élèves, enseignants...)?
- Faut-il que le changement, largement souhaité, vienne de l'extérieur?
- Comment faire pour respecter les modes d'éthique et de déontologie ainsi que la méthodologie particulière de chaque intervenant?

Nous avons choisi de présenter deux expériences originales et différentes. L'une faisant le choix d'intervenir au sein même de l'école, dans ses structures, l'autre faisant le choix d'intervenir en périphérie de l'école mais à son propos.

Nos invités auront l'occasion de s'exprimer sur la façon dont pourrait s'envisager une synergie entre ces deux mondes : l'associatif local (aide à la jeunesse) et le milieu scolaire.

L'atelier va commencer par le récit des deux expériences.

- La première: celle de l'Institut Montjoie représenté par Eric DELVOSAL (Directeur) en collaboration avec l'association Siloë (Centre Comète) représentée par Jean PONCELET.

Un centre PMS intervenait aussi dans ce projet ainsi que Synergie (évaluation du programme).

- La seconde : celle de l'Institut René Cartigny représenté par Yves VERBRUGGHE (Préfet de Discipline) en collaboration avec l'association SOS Jeunes (Quartier Libre) représentée par Béatrice MEERSSEMAN.

Une vidéo a été réalisée par les jeunes des deux projets et leur a permis de s'exprimer. Celle-ci vous sera également présentée aujourd'hui. ■

A.M.O. ET ÉCOLE : LE POINT DE VUE DE L'INSTITUT MONTJOIE

Eric DELVOSAL, Directeur de l'Institut Montjoie,
Bruxelles

L'AMO a-t-elle une place dans l'école ?

Se demander si l'intervention d'une AMO¹ dans une école ne risque pas d'empiéter sur certaines fonctions, crée chez moi une sensation insupportable.

Si les AMO ne sont pas à ce rendez-vous là, on va recréer des médiateurs, des ACS², des missions locales sur le même budget pour aller faire ce travail.

Dès lors, on ne devrait pas se demander si l'AMO a sa place dans l'école.

Ce sera l'essentiel de mon propos.

Un article, paru dans le journal « Droit des Jeunes » et rédigé par une AMO bruxelloise, dénonçait toutes les procédures d'exclusion vécues dans les écoles (procédures de non-inscription, d'exclusion...). L'injustice et l'exclusion dénoncées sont effectivement présentes dans beaucoup d'écoles.

Mais après la lecture de cet article, les parties qui l'ont lu ou rédigé peuvent se poser la question « et après ? » : *après avoir dénoncé, comment peut-on être interpellé en tant qu'école, que peut-on mettre en place pour changer les choses ?*

Je vais énoncer 4 axes qui sont autant de questions pour ce faire

1. Première synergie possible AMO-école : voir la présence des AMO dans les écoles comme quelque chose d'indispensable. Elles ont pour objectif de *retrouver les jeunes dans leur milieu de vie*, et donc dans l'école. Pour moi, les AMO qui ne rentrent pas à l'école ne font pas leur boulot, tout comme les écoles qui n'accueillent pas les AMO.
2. Une *tactique* existe. L'itinéraire vécu par Comète dans notre école était parfois parsemé d'embûches mais nécessaire. Cette AMO est entrée dans notre école avec une mission d'animation, elle a pris en charge des activités extérieures à l'école dans le but d'exister, de se faire connaître. Très vite, en relais de cela, elle a eu une mission d'intervention : entrer dans un conseil de

classe, assister à une délibération, voir le suivi des élèves dans une école, commencer à prendre certains jeunes en charge et être actrice dans un conseil de classe. A Montjoie, ils ont aussi eu une mission d'interpellation de la société école, dans sa manière de fonctionner. Tout cela a pu être possible grâce à cette tactique développée au début : être simplement présent avec des tâches d'animation. Ces personnes ont été jusqu'au bout dans leur rôle, ont secoué et interpellé le fonctionnement de l'école secondaire que je représente.

On peut dire que c'est un public relativement facile, ce n'est pas à Montjoie qu'il y a le plus grand nombre de délinquants par classe, mais je crois que les AMO doivent être présentes dans toutes les écoles. Un affinement est à faire : il y a peut-être moins de situations individuelles dans les écoles du genre de Montjoie mais ce sont des écoles qui sont à la source de ce qu'on peut appeler *l'exclusion scolaire*. Elles ont un fonctionnement qu'on ne remet pas en question, qui est imperméable et qui se perpétue de génération en génération. Et via l'orientation des élèves en situation d'échec, on amorce la machine de l'exclusion : on affirme que l'élève n'est plus capable de suivre l'enseignement général, qu'il doit aller en technique et puis éventuellement en professionnelle. C'est à la base qu'il faut aménager les choses, interpellier et changer l'école. Les AMO doivent entrer dans toutes les écoles mais pas forcément avec la même mission. Deux missions se distinguent : le travail individuel et l'interpellation collective. Il est possible de faire changer les écoles « mammoths » : Montjoie n'est pas ressortie indemne de la « pénétration » de Comète, de la façon de penser, de la manière d'exclure des jeunes de l'enseignement général.

3. Il faut penser *prévention* concernant le travail d'une AMO dans l'école. Pour l'instant, il y a de nombreuses confusions à ce sujet. Je mets toujours en balance prévention et spectacle, prévention et contrôle social. Dans l'identité des AMO, on confond souvent prévention et guérison. Prévenir se passe, je crois, entre 12 et 16 ans, avant la catastrophe. C'est moins spectaculaire mais beaucoup

plus courageux et efficace que de trouver uniquement son identité sur le fait de guérir. Retrouver les jeunes dans leur milieu de vie est un phénomène déclencheur, une mission essentielle.

4. **Les faits** : comment les jeunes et l'école ont-ils vécu l'intervention de l'AMO ?

Les résultats sont concrets :

- essentiellement un projet de participation des élèves à la gestion de l'école que nous appelons le *projet Forum*. Création d'une nouvelle institution dans l'école qui rassemble des élèves, des professeurs, des parents et le conseil d'administration. Chaque délégation a le même nombre de voix. Chacune est élue démocratiquement et représentée. Le Forum se réunit dans le but de prendre des décisions concernant des propositions préparées par les différentes parties (aménagement du fonctionnement de l'école, de son règlement). Ces propositions sont distribuées à toutes les parties et ensuite débattues. Une fois le jour du Forum arrivé, la proposition est lue et passée au vote. Elle passe dès qu'elle a 16 voix sur 24 et modifie donc immédiatement le règlement de l'école. La partie faible (c'est-à-dire celle des élèves qui devaient apprendre à se structurer, à déléguer et à représenter) a été soutenue par l'AMO. Cette dernière, extérieure à l'école, ne prenait aucun parti. Les enjeux que représente la création de ce Forum sont assez importants : les professeurs sont peu habitués à rencontrer le P.O. de l'école et à partager les enjeux avec les élèves, les parents...

- une *action philosophique* qui est le résultat de l'imprégnation et de l'interpellation de l'AMO sur l'école : changements catégoriques dans la gestion de la discipline (concernant la procédure d'exclusion : on écoute davantage l'élève, on lui permet de préparer sa défense, on écoute les différentes parties, on délibère avec les parents, avec un membre du PMS, etc) et donc du règlement des conflits adultes-jeunes.

- L'asbl Synergie (centre de recherche indépendant qui s'occupe de problèmes d'insertion et d'intégration de la jeunesse) a supervisé le projet tout en restant neutre.

L'INTERVENTION DU CENTRE COMETE

Jean PONCELET,
Coordinateur du Centre Comète de l'asbl Siloë

Quelle finalité sous-tend notre action dans le milieu scolaire ?

La philosophie qui sous-tend nos interventions est la prévention générale au décrochage et l'aide à la jeunesse. L'intervention s'inscrit dans une dynamique de demandes et de réponses à des situations de crise du jeune. L'objectif n'est certainement pas de rendre les jeunes « dociles », de calmer le jeu, mais bien de susciter la réflexion et d'interpeller.

C'est la consolidation et la valorisation de l'élève, comme partenaire à part entière dans l'école et ce, en rendant possible la rencontre de l'institution scolaire et le bien-être du jeune. Ainsi l'inscription d'une A.M.O. dans un projet tel que celui de l'Institut Montjoie (démocratie à l'école) nous semble répondre directement à cette finalité.

Quels outils et moyens utilisons-nous ?

Nos objectifs sont rendus opérationnels par le recours à des interventions de formation, d'animation, d'information et d'interpellation comme réponse à la demande.

Ceci en explorant, dans une approche globale, différents domaines :

- les malaises et mal-être scolaires, familiaux, sociaux...
- les reliances entre partenaires

A l'Institut Montjoie, l'action du Centre Comète, au sein du groupe ressource, s'inscrit dans un accompagnement des élèves dans la pratique de la démocratie à l'école. Par accompagnement, nous entendons :

- une interpellation des élèves et indirectement de l'institution école quant au thème et à la mise en pratique de la démocratie
- une formation des élèves afin qu'ils puissent vraiment être acteurs du « jeu démocratique » face à l'ensemble des adultes
- un soutien et une présence au moment du Forum

Quelles sont, à notre avis, les raisons pour lesquelles l'école accepte ou demande notre intervention ?

L'origine d'une demande ou d'une acceptation est un comportement de jeune face auquel l'institution scolaire ne peut ou ne peut plus agir et s'interroger. Deux types d'interventions complémentaires ou non sont alors possibles :

- soit on articule un travail préventif. L'intervention à l'Institut Montjoie s'inscrit dans cet axe de travail.

- soit on cible l'urgence, c'est l'option « gestion du désastre ».

L'appel à une équipe extérieure est une démarche qui présuppose une réflexion et une ouverture de l'école. S'il est vrai qu'une telle démarche entraîne certains avantages (prise de recul, nouveaux outils...) les inconvénients n'en existent pas moins et sont à prendre en considération.

Exemple : l'interpellation par des personnes extérieures à l'institution scolaire dérange souvent les acteurs internes. Une intervention ciblée, où les limites et les rôles de chacun sont précisés, peut atténuer certaines craintes.

Comment établissons-nous les limites et les rôles de chaque intervenant dans le projet commun ?

Intervenir dans une école n'est pas se substituer à celle-ci, les rôles et les mandats diffèrent. Malgré tout, une clarification est nécessaire. Celle-ci se fait tout au long de l'analyse de la demande et de l'élaboration de l'intervention.

À l'Institut Montjoie, la constitution d'un groupe ressource, rassemblant divers partenaires (internes et externes à l'école) qui agissent ou sont susceptibles d'agir directement auprès des jeunes en utilisant leur spécificité, a permis la clarification des interventions de chacun.

1. Action en Milieu Ouvert

UN PROJET A L'INSTITUT RENÉ CARTIGNY

Béatrice MEERSSEMAN, Coordinatrice pédagogique, SOS Jeunes-Quartier Libre

Le projet vidéo avec des jeunes de l'Institut René Cartigny

En réponse à un malaise exprimé par des élèves concernant la réputation de leur école et de leur image auprès des riverains, l'équipe de Quartier

Libre a proposé aux étudiants de deuxième année qui le souhaitaient, de se former aux techniques vidéo et d'interview et de réaliser un document qui servirait de support pour leur permettre d'aller à la rencontre des habitants du quartier, ainsi que des autres acteurs concernés par cette situation (le personnel de l'école, la police, le bourgmestre, les journalistes...).

Ainsi, un premier montage reprenant des témoignages d'élèves « Vous avez dit école poubelle » fut suivi d'un second document réalisé, lui, à partir des réactions des adultes à la parole des jeunes.

Ces deux montages ont été finalement projetés en présence de tous les acteurs de ce projet. Ce fut l'occasion d'une rencontre autour d'une même préoccupation et l'amorce d'un dialogue.

La finalité qui sous-tend l'action d'une AMO en milieu scolaire

Le lieu de ce projet n'était pas l'école elle-même mais l'intersection entre l'école et le quartier, plus particulièrement les relations de bon voisinage entre les élèves et les riverains, au regard des difficultés propres au fonctionnement de l'école.

Dans le cadre d'une AMO, l'action communautaire a pour objectif l'aide préventive aux jeunes dans leurs rapports avec l'environnement dans lequel ils évoluent et de les soutenir dans leurs potentialités en tant que futurs citoyens.

- Les jeunes peuvent contribuer à l'élaboration de solutions face à une situation qui les concerne directement (ils le sont d'autant plus qu'ils sont pointés comme les auteurs de troubles).

- La parole des jeunes doit pouvoir être entendue par les acteurs sociaux concernés.

- Le projet est l'occasion d'expériences positives et valorisantes, tant sur le plan individuel que de groupe, et susceptibles d'être reproduites.

La méthodologie

1. *La rencontre, la proximité* des travailleurs dans les lieux que les jeunes fréquentent là où ils vivent. Être à l'écoute des jeunes et saisir les opportunités pour amorcer avec eux des ébauches d'action même si la demande n'est pas élaborée.

2. La constitution d'un *groupe porteur* du projet.

3. La place des jeunes comme partenaires principaux du projet nécessite une négociation constante des différentes phases du projet (élaboration de la demande, analyse de la situation et de son contexte, mise en place du projet et évaluation).

4. Le choix de l'outil. La vidéo permet la constitution d'un matériel intermédiaire qui puisse être le support d'une médiation entre les différents interlocuteurs.

5. Le processus comme objectif de l'action AMO. Si l'aboutissement du projet est important, l'accent est mis sur le cheminement fait avec les jeunes pour y arriver et la place qu'ils ont occupée à chaque moment, à chaque étape.

Rôle et limite de chaque intervenant

- L'AMO doit pouvoir différencier son action de celle d'un professeur pour ne pas être amenée à répondre aux carences de l'école.
- L'action AMO portera sur le travail **avec** les jeunes et non pas **sur** les jeunes. Les projets doivent leur appartenir et ne pas se confondre avec les actions de l'école qui a ses moyens d'action propres (P.O., direction, enseignants...).

Les spécificités du travail en AMO (qui peuvent la différencier du rôle d'un professeur ou d'un éducateur travaillant dans une école)

- La proximité du contact avec les jeunes.
- La souplesse horaire (disponibilité hors des heures scolaires, le soir, le week-end).
- La prise en charge de l'éducation à la citoyenneté.
- La souplesse de passage entre les différents axes de travail en AMO (axes individuel, collectif, communautaire).

1. Pouvoir Organisateur

COMMENT L'ÉCOLE VOIT-ELLE L'INTERVENTION DE QUARTIER LIBRE ?

Yves VERBRUGGHE, Préfet de Discipline à l'Institut René Cartigny d'Ixelles

La présence de « Quartier Libre » durant l'année 95-96 au sein de l'Institut René CARTIGNY s'est avérée bénéfique pour l'ensemble de la

communauté scolaire.

Toutefois, les limites de l'action AMO au sein de l'établissement représente, pour une direction, un réel défi.

Dans le cas de figure de « Quartier Libre » et de notre Institut, la collaboration s'est faite dans le respect de l'autonomie des deux institutions grâce à une parfaite collaboration basée sur des objectifs communs.

L'Institut s'est limité à « offrir » l'infrastructure, les conditions de possibilité.

Pour le reste, le projet est né des élèves...

Les avantages tirés de l'expérience sont multiples :

- L'action s'est déroulée dans l'école mais aussi dans le quartier et dans les locaux de l'asbl
- L'AMO a apporté des débuts de réponse aux préoccupations des élèves pour leur environnement et leur condition d'élèves de l'Institut.
- Enfin, l'opération n'a jamais débordé sur l'activité scolaire des élèves.

En revanche, les élèves ont pu, au travers du reportage, distinguer leur statut d'élève de celui de citoyen dans l'école, en leur offrant un temps de prise de parole et de réflexion. ■

DEBAT

Isabelle POULET (asbl Synergie)

À la fin de son exposé, Béatrice MEERSSEMAN a surtout mis en évidence les différences entre les deux projets. Mais je vois également deux aspects communs : d'une part, le soutien apporté par l'AMO - apporté dans les deux cas - dans la prise de parole des jeunes dans un débat démocratique. Et d'autre part, l'histoire du débat, recréée par des moyens différents, en des lieux différents et sur des points différents. Mais, la recréation du débat est la même dans les deux cas. Le médium de la vidéo permet aux gens pour qui il est trop difficile de se parler directement de s'adresser de manière indirecte les uns aux autres.

Question d'Isabelle POULET à Yves VERBRUGGHE

Quel impact l'expérience vidéo a-t-elle pu avoir dans l'intérieur de l'école ?

Yves VERBRUGGHE

L'Institut Cartigny a été, l'année dernière, au centre de l'actualité par une série d'événements tragiques. Le pouvoir organisateur - la commune d'Ixelles - a décidé de restructurer l'Institut et de revoir la situation au niveau de la direction.

Nous avons hérité d'un nouveau directeur qui a insufflé, à l'intérieur de l'école, un esprit de démocratie, d'ouverture vers la citoyenneté. Une série de dispositifs ont également été mis en place : délégués de classe, président de conseil de classe, etc. Ces circuits de communication ont permis aux élèves de retrouver une place de citoyen dans l'école. L'élève est enfin reconnu comme individu à part entière, qui a des droits et des obligations dans l'établissement et qui n'est pas nécessairement en défaut dans certaines situations. Le fait que la cassette ait été diffusée au café Montmartre, avec la présence de tous les intervenants (initiative de Quartier Libre), a créé la dynamique. Des journalistes de Télé Bruxelles et de la RTBF, se sont également intéressés à l'école. Il y a maintenant, avec la venue du nouveau directeur, un droit à la parole, qu'on soit élève directeur ou professeur et ce, avec l'assurance que l'élève a des balises : la direction lui apporte la garantie que si sa requête est fondée il n'y aura pas d'effet boomerang (par exemple au niveau des examens, etc). Il existe donc tout un nouveau climat qui vise à la démocratie, à la citoyenneté dans l'école.

Bernard DE VOS (Coordinateur SOS Jeunes-Quartier Libre AMO)

Au moment où le projet s'est mis en place, et au vu de reportages assez alarmants, je me suis dit que cette première expérience ne devait pas être facile.

Télé Bruxelles a donné dernièrement une image différente de l'école : un journaliste a affirmé sans plus de nuances que c'est sans doute la présence de SOS Jeunes - Quartier Libre qui a déclenché quelque chose. Cette nouvelle image, sûrement trop positive, a permis d'engager un processus plus positif que ce qui était proposé jusqu'à présent.

Question d'une participante

Même si les jeunes sont motivés et demandeurs de quelque chose au sein de l'école, il faut savoir à quel moment précis intervenir. Comment

arrivez-vous à être présents à l'intérieur de l'école et ce, en dehors des heures de cours ? Comment travaillez-vous cette motivation ?

Béatrice MEERSSEMAN

Choisir de travailler en dehors des heures de cours permettait de montrer la différence entre l'école et le cadre de notre travail.

Dans un premier temps, nous ne pouvions pas les rencontrer en-dehors de l'école. D'autant plus que nous voulions collecter les points de vue des élèves, ce que nous faisons entre l'heure du midi ou à la fin des cours.

Par la suite, les élèves se sont sentis motivés. Ils ont pu utiliser le matériel vidéo, outil apprécié auquel ils ont pu s'initier et ils ont réalisé leur film.

Mais nous étions aussi là pour les soutenir, les relancer. D'autant plus que, pour eux, l'idée de travailler après l'école "pour" l'école risque d'être associé à l'idée de l'élève qui veut se faire bien voir.

Eric DELVOSAL

Cette motivation est un problème. Il y avait déjà beaucoup de réunions diverses au sein de l'établissement et il semblait impossible d'organiser la formation le soir ou le mercredi après-midi. J'ai dû adapter les horaires de l'école à cette réalité. Si on veut que les élèves soient formés, il faut mettre ces projets éducatifs dans la grille-horaire et jouer sur un cours.

Denise SALKIN (CEDIF)

Souvent, les professeurs du secondaire se plaignent d'être fortement tirillés par les contraintes, les impossibilités et de devoir travailler avec ces contingences.

Que faites-vous de ces contingences dont élèves et professeurs se plaignent (surpopulation des classes, etc) et dont il est très difficile de sortir ?

Jean PONCELET

A nous de proposer à ces jeunes des choses assez motivantes, de rendre l'enjeu intéressant pour qu'ils y participent. A nous de créer la motivation. Nous devons mettre en place, avec eux, des choses qui vont les valoriser en tant que délégués de classe, mais aussi en tant que groupe : leur procurer leur local, afficher un panneau destiné aux délégués, etc. Ils doivent être valorisés, reconnus dans leur rôle, par les adultes, comme par leurs pairs.

Eric DELVOSAL

A partir du moment où ils ont l'impression qu'il s'agit « de quelque chose en plus », « pour faire plaisir aux adultes », ils le ressentent souvent comme étant un poids inutile.

Je pense que le temps, les moyens, les locaux, etc, ne se négocient que si eux sont demandeurs. Il faut que le fond soit porteur de leurs intérêts et de ceux de leurs parents. A partir de ce moment là, ils trouveront le temps, les moyens, les locaux. Sans doute vont-ils bientôt demander la présence des élèves aux délibérations...

Denise SALKIN

Va-t-il y avoir une limite à un certain moment ?

Eric DELVOSAL

Je ne crois pas. Je pense qu'il n'y a pas intérêt.

Philippe DELFOSSE (CEMO)

Je crois qu'on fait peut-être erreur en se disant qu'il ne peut pas y avoir de limites.

Il n'y a rien de pire que de faire croire aux jeunes que tout est possible. La pédagogie du non et de l'échec est indispensable. On peut les amener le plus loin possible dans un projet mais aussi leur faire comprendre qu'on peut rencontrer un échec. Cet échec peut être positif pour relancer autre chose. L'adulte a, face à la problématique de la crainte de la violence, de moins en moins la possibilité de dire non. Un moment donné, je dois pouvoir dire non. « Et si je te dis non, ce n'est pas parce que ta tête ne me revient pas, mais parce que je te respecte ».

En quoi l'AMO s'engage-t-elle aux côtés de l'école et en quoi se trouve-t-elle confrontée aux élèves ? J'ai l'impression que dans la collaboration AMO-école, l'AMO se fait le porte-parole des élèves. Elle remet élèves et école en contact sans prendre de risques, juste en relatant la parole. Comment moi, je peux être confronté à l'un ou à l'autre ?

Béatrice MEERSSEMAN

Concernant les limites, il est clairement apparu, lors de notre travail, qu'il n'était pas possible de vouloir révolutionner l'école. Il y a des limites au niveau du mandat. Notre objectif n'est pas de changer la structure scolaire mais de faire aboutir un projet que les jeunes veulent mettre en place et les aider à réaliser cette amorce de dialogue. Je pense qu'il est important de mettre en avant les

contradictions, les idées afin que puisse s'établir la collaboration. Notre action est auprès de la parole des jeunes mais je ne pense pas que nous ayons d'autres objectifs au niveau de l'école.

L'école doit gérer certaines choses qui sont de son ressort (surpopulation, etc).

Nos actions peuvent aller dans un même sens, à condition que chacun garde sa place.

Eric DELVOSAL

Il est vrai qu'au départ de ce projet Forum, je craignais de devoir dire non à une décision prise par le Forum. Il est impossible, par exemple, de mettre dix panneaux de basket dans la cour. A début j'ai donc mis des "verrous" : un holà s'il fallait engager la responsabilité financière de l'école.

Les élèves ont très vite dit "non" : ils voulaient imposer leurs propositions et ce, sans aucune concertation des autres parties.

La première vertu de ce Forum est de savoir que rien n'est jamais acquit, sauf par le dialogue. C'est apprendre les limites de la communication et de l'implication. Pour moi, cela rejoint le projet pédagogique de l'école.

Isabelle POULET

Je voudrais poser une question concernant les deux projets.

Dans le projet Montjoie, il y a l'aspect formation des représentants d'élèves.

Concernant la motivation, il a été dit qu'il fallait chercher comment valoriser les élèves. Au bout d'un certain temps, cela ne risque-t-il pas de glisser vers les défauts que l'on remarque dans notre démocratie représentative ? Vers la constitution d'une classe politique qui est valorisée dans le fait d'être représentante des citoyens, mais qui monopolise ce rôle ?

Dans le projet QL, on a les médias et le risque du vedettariat (les 3 jeunes interviewés se prennent au jeu et jouent aux acteurs). Quels effets cela produit-il ? Le média est l'un des piliers du fonctionnement de notre démocratie mais n'y contribue pas toujours (manipulation, confiscation de la parole, etc).

Béatrice MEERSSEMAN répond concernant l'aspect vedettariat

C'est clair que quelque chose de cet ordre là se passe. J'ai aussi eu l'impression que les jeunes

en ont eu parfois assez qu'on leur donne sans cesse la parole...

Jean PONCELET

On sait bien qu'il y a une nécessité de retravailler la relation. Les délégués parlaient de plus en plus en leur nom et non au nom de la classe. A nous de rappeler les règles. Il faut leur rappeler qu'ils ne sont pas représentants d'eux-mêmes mais de la classe.

Eric DELVOSAL

Les délégués prennent la parole. Celle-ci sera-t-elle représentative à tout moment ? Non bien sûr. De toute façon, la question est déjà encourageante puisque les jeunes ont pris la parole.

Parfois les délégués prennent la parole à la dernière minute, sans représenter réellement la classe, et elle sera refusée. Il s'agit d'un apprentissage progressif.

Jean PONCELET

A nous de faire jouer les règles du jeu démocratique dans tous les sens possibles. Nous devons rappeler aux élèves qu'ils ont choisi leurs délégués mais qu'ils ont peut-être des comptes à leur demander.

Olivier DEGRYSE (Dispositif « Accrochage Scolaire »)

Je suis riverain de l'ETEM et je n'ai jamais connu le moindre problème. Quand on regarde les statistiques de la police d'Ixelles, on voit qu'il n'y a pas plus de problèmes dans ce quartier qu'ailleurs. Mais il y avait, je pense, un problème au niveau pédagogique et de la gestion interne, ainsi qu'un problème d'image puisque des habitants se plaignaient.

Je pense que ce problème était d'ordre politique : des questions de gestion de l'école par le pouvoir local. Il y avait depuis longtemps un blocage qui rejaillissait sur l'image de l'école et des pressions par rapport aux pouvoirs politiques : pour leur rappeler la nécessité de se préoccuper de cette école. Finalement, une initiative a été prise (d'abord en opposition avec le pouvoir local, puis il a essayé de s'y adjoindre).

A quoi assistons-nous aujourd'hui ?

L'image a changé, notamment grâce à la presse. Mais en fin de compte, le pouvoir politique est très

content aujourd'hui car une des écoles qui lui posait problème a été normalisée. Il est content de la collaboration avec une AMO, dans la mesure où cela a permis au pouvoir local de régler ses problèmes avec les riverains. Moi, cela me pose question. D'autant plus que la commune a apporté une « contribution » à ce problème en faisant voter un nouveau règlement d'ordre intérieur limitant drastiquement le nombre d'inscriptions dans l'école.

Si le produit de la collaboration c'est qu'on refuse des élèves, qu'on en renvoie, qu'on limite les inscriptions et ce, pour faire plaisir aux riverains qui considèrent cette école comme « à problèmes » : il y a quelque chose qui ne va pas !

Je pense que l'initiative prise avec les jeunes est extraordinairement importante.

C'est la première fois qu'on a dit des élèves de l'ETEM qu'ils n'étaient pas des délinquants en puissance mais des jeunes capables de réfléchir, d'être acteurs collectifs...

Le pouvoir politique en a profité pour faire une opération qui lui convient aussi. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire, cela fait partie des tensions, des rapports de force, c'est même une bonne chose pour tous ces acteurs là. Mais il faut se rendre compte que ce n'est pas un événement isolé mais pris dans la masse de toute une série d'autres initiatives.

Savez-vous que : « *Le vol d'un papillon au Japon modifie les données d'une observation d'expérience qu'on peut faire ici, en Europe* » (citation d'un physicien dont j'ai oublié le nom). Ce qui est important d'y voir, c'est que le vol d'un papillon au Japon n'est pas seulement un élément isolé du reste mais qu'il a une importance globale qui rejaillit sur toute une série d'événements. J'ai envie de paraphraser en disant que tout contact, toute relation entre un jeune et un travailleur social a, in fine, une influence sur l'organisation générale de la société.

Essayer d'élargir le débat de l'objectif du projet vers un objectif beaucoup plus général, un objectif de société.

Un projet comme celui réalisé à l'ETEM a plusieurs objectifs : réaliser une vidéo, améliorer l'image de l'école, faire du travail avec les jeunes, interpellé le P.O.¹, etc.

Mais en même temps, il a un impact extraordinaire sur l'organisation sociale générale.

Et là, on a besoin d'avoir conscience de ce qu'on veut. L'objectif n'est pas de faire une cassette vidéo, de normaliser quelques jeunes, de faire plaisir au PO ou de réduire la violence pour un certain temps, mais de faire un changement fondamental de la société.

Je suis coordinateur du dispositif « Accrochage Scolaire ». Mais si je me limite à ramener les jeunes à l'école parce que des gens se plaignent de les voir traîner dans la rue, je rate complètement mon objectif qui est de prendre au sérieux la parole du jeune décrocheur. Il a quelque chose à dire. C'est le surplus de sens dont parlait Luc Carton ce matin.

Je crois que ceci est véritablement important et qu'il ne faut pas se décourager si le projet n'aboutit pas. Les difficultés, les échecs, les rapports de force font partie de ce vol de papillons. L'ensemble des actions que nous pouvons faire, c'est ce petit mouvement qui semble imperceptible mais qui, in fine, a un impact fondamental sur l'organisation de la société.

Si la volonté, si l'objectif fondamental n'est pas de normaliser mais de transformer profondément, je pense qu'on a une chance d'arriver à quelque chose.

Yves VERBRUGGHE

Il faut dissocier l'action de l'AMO à l'intérieur de l'Institut René Cartigny des consignes, des injonctions ou des directives du P.O.

Concernant la politique des inscriptions, quand une école vit des difficultés il est légitime d'avoir des moments de respiration. Ce n'est pas parce qu'on adopte telle ou telle politique qu'elle sera à durée indéterminée. Il faut laisser le temps à l'école de retrouver sa vitesse de croisière, de réinstaurer des lignes, des balises. Nous n'aurons peut-être pas la même politique d'inscription dans 5 ans...

Olivier DEGRYSE

Je suis d'accord, cette politique était légitime. Le pouvoir politique a vu, légitimement aussi, qu'il pouvait y avoir un certain nombre d'aménagements et de cohérence (et ce, dans la conjonction de l'action AMO sur l'image dans le quartier et dans sa propre politique en tant que PO). Même s'il ne s'agit peut-être pas de ceux qu'on a cherchés.

Béatrice MEERSSEMAN

Je ne compte pas prendre les responsabilités à la place de tout le monde. Nous avons nos objectifs et nous n'allons pas porter ceux des autres.

Ce qui est important, c'est que les jeunes puissent prendre leur place car ce sont des acteurs qui peuvent changer des choses. Mais ce n'est pas à nous de le faire.

Une participante

Comment les parents, les éducateurs et le PMS ont-ils réagi à l'introduction de ce projet AMO?

Jean PONCELET

A Montjoie, il y a eu une augmentation sensible du nombre de participants aux réunions de parents, un accueil très favorable, un dialogue ouvert avec les éducateurs et un PMS plus que jamais présent.

Béatrice MEERSSEMAN

En ce qui concerne notre projet, nous n'avons pas rencontré de PMS car ce n'était pas envisagé au départ. Nous avons été en contact avec des parents de jeunes qui collaboraient au projet mais pas avec les autres. Cela s'est fait naturellement, sans une décision préalable.

Denise SALKIN

A long terme, allez-vous retourner dans l'école pour entretenir la motivation ou y a-t-il assez d'édifices?

Jean PONCELET

Dans le cadre de Montjoie, nous avons dit dès le départ que nous resterions un, voire deux ans. Le travail que nous menons consiste à mettre un processus en route. Celui-ci tentera, dans toute la mesure du possible, de faire en sorte que tous les élèves de l'école soient encadrés par les adultes de l'école. Le premier relais auquel nous pensons est le PMS. On peut imaginer que d'autres adultes, à titre individuel ou à titre de représentants d'un des groupes de l'école, encadrent les jeunes.

Catherine OTTE (Samarcande)

Pour moi, l'AMO n'a pas sa place dans l'école. Elle sert de sparadrap en attendant que cela fonctionne un peu mieux. Je trouve que dans notre discussion, nous avons oublié un des acteurs importants : les professeurs.

Ceux-ci ne peuvent pas trouver leur place dans de tels projets. Si ce n'est l'un ou l'autre qui va plus s'engager mais qui va être frustré vu le peu de cas qu'on en fera.

Il faut laisser à chacun son terrain d'action et donner les moyens aux professeurs de faire leur travail dans les meilleures conditions possibles.

Un participant

Cela voudrait dire que l'école doit s'arranger avec ses propres moyens et ne pas faire appel à l'extérieur. Or, je pense qu'une partie du travail de l'école consiste à être ouverte par rapport au reste de la société, d'être en lien.

Tout l'associatif, entre autres l'associatif jeune, est important aussi à mettre en connexion.

L'AMO peut établir des passerelles... Je ne vois donc pas pourquoi elle devrait être absente. Parce que c'est en dehors des terrains supposés par le décret ???

Un autre participant

Je comprends ce que Catherine a voulu dire comme ceci : notre rôle est de faire des actions avec les jeunes dans le but que les jeunes se les réapproprient, et non pas que nous soyons toujours là pour faire le travail du jeune.

Le participant

Dans ce que j'entends là, je n'entends pas du tout quelque chose qui est réappropriée par les adultes. Il s'agit d'une voie de réappropriation par les jeunes. ■

SYNTHÈSE

Anne PAPEIANS, Consultante-Formatrice à
Prospective Jeunesse

Le débat nous a ramenés à une controverse initiale et fondamentale à propos de la place de l'A.M.O. dans l'école : y a-t-elle vraiment une place ?

Deux écoles ont fait le pari d'ouvrir leurs portes à deux A.M.O.

- un enseignement général du réseau libre
- un enseignement technique du réseau communal

Deux situations différentes

- par l'origine de la demande
 1. l'Institut Montjoie a invité chez elle l'équipe de Comète
 2. l'équipe de Quartier Libre a frappé à la porte de l'Institut René Cartigny
- par les objectifs partagés
 1. Montjoie et Comète ont travaillé ensemble à des objectifs communs

2. Cartigny et Quartier Libre ont reconnu une convergence d'intérêts

- par la méthode

1. de Comète : encadrante et balisée
2. de Quartier Libre : au parcours sinueux, sans plan préétabli

Deux expériences d'A.M.O. semblables

- par la finalité de l'action : soutenir la parole des jeunes et leur capacité d'interpellation
- par la durée déterminée de l'action

Des questions ont traversé l'atelier : la violence et la confrontation nécessaires, le retour au calme et la normalisation, les limites et le jeu démocratique, et la nécessité de réfléchir aux retombées de nos actions et leur impact sur l'organisation générale de la société. ■

Prévention des assuétudes et des toxicomanies.

Modules interdisciplinaires de formation:

Dans le cadre de ses activités en prévention des assuétudes et toxicomanies, Prospective Jeunesse organise en ses locaux des modules de formation interdisciplinaires de 2 jours destinés à tout *adulte relais* confronté à la question des drogues dans sa pratique professionnelle ou dans la sphère privée: intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, parents, stagiaires, etc...

L'*objectif* est de transmettre un nouveau savoir et un nouveau regard sur les drogues (licites et illicites), la multiplicité des produits et la diversité des pratiques, le contexte socio-politique, la spécificité de l'adolescence... et à partir de là, entamer un travail de clarification et d'élucidation des situations/problèmes rencontrés.

Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Au terme des deux journées de formation, les participants ont la possibilité de poursuivre leur réflexion par un *suivi* élaboré au moment de l'*évaluation*, prenant en compte leur demande respective et la spécificité de leur pratique et contexte professionnels: supervision individuelle ou collective, intervention, accompagnement dans la mise en oeuvre d'actions préventives,...

Le prochain module aura lieu les
15 et 16 mai 1997
de 9h30 à 16h30

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter à Prospective Jeunesse les consultants-formateurs, Thérèse NYST et Michel ROSENZWEIG

(02.512.17.66)

ASSUETUDES ET TOXICOMANIES

Groupe de travail préparatoire : Galid AIT EL KADI EL MORABTI (Quartier Libre), Linda CHAMPENOIS (SOS Jeunes), Martine DAL (Prospective Jeunesse), Josiane MILAIRE (SOS Jeunes), Thérèse NYST (Prospective Jeunesse), Alphonse PEETERS (Police Judiciaire d'Ixelles), Michel ROSENZWEIG (Prospective Jeunesse), Patricia SEUNIER (Infor Drogues), Annick WALRY (SOS Jeunes), Thierry VAN DE WIJNGAERT (Enaden).

Participants : Bardia ABTINE (Carolo Contact Drogue), Patrick BALCAEN (Groupe Toxicomanie Ecolo), Azadeh BANAI (Infor Drogues), Philippe BASTIN (Infor Drogues), Léopold BOVEROUX (Centre Clos Chapelle-aux-Champs), Gaëtan BRADFER, Nahid CHAFAI (Infor Drogues), Guiseppina CIRAMI (Carolo Contact Drogue), Christian DEHASPE (Sonatine), Pierre DELHEZ, Nicolas du BLED (Infor Drogues), Claire HAESAERTS (Prospective Jeunesse), Marcella KNAPIK, Jean-Claude MAES (SAJ Saint-Gilles), Emmanuel NICOLAS (Hébergement d'Urgence), Frédéric NOLLET, Nadine PAGE (Clos Chapelle-aux-Champs), Rudy PAINBLANC (AJMO), Joël PATTYN (Carolo Contact Drogue), Francisco PEREZ, Joaquim ROMERO (Accueil Familial d'Urgence), G. SELDESLAGH (CEFA), Gustave STOOP (Président de Transit et Administrateur de SOS Jeunes), Mark VANDERVEKEN (CTB-ODB), Stéphane VOSTIER (Carolo Contact Drogue).

Personnes ressources : Alphonse PEETERS (Commissaire Adjoint Inspecteur Général, Officier de Prévention à la Police Judiciaire d'Ixelles), Denis POISSON (Secrétaire Général du G.E.E.R.M.M. et Service « En Amont », Prévention Toxicomanies Metz-France), Patricia SEUNIER (Consultante à Infor Drogues), Thierry VAN DE WIJNGAERT (Intervenant à Enaden)

Introduction et animation : Martine DAL, Sociologue, Coordinatrice à Prospective Jeunesse.

Rapporteur : Michel Rosenzweig, Philosophe, Consultant-Formateur à Prospective Jeunesse.

INTRODUCTION

Martine DAL,

Sociologue, Coordinatrice à Prospective Jeunesse.

Cet atelier portera sur la manière de penser et d'articuler les frontières entre espace privé et espace public à partir de la question des drogues.

Avant d'expliquer le déroulement de cet atelier, je voudrais brièvement rappeler le contexte de notre réflexion.

Celle-ci s'inspire en grande partie des conclusions du livre d'Alain Ehrenberg, « L'individu incertain », dont je vous retrace quelques lignes de force qui ont été articulées par un groupe de travail préalable à cet atelier.

Pour reprendre les propos d'Alain Ehrenberg : « *La subjectivité est devenue une question collective. Les frontières entre vie privée et vie publique s'effritent et les drogues sont particulièrement significatives de l'inextricable confusion du public et du privé dans laquelle nous nous débattons* ».

Et A. Ehrenberg de nous signifier combien « *la drogue symbolise les limites du droit à disposer de soi au-delà desquelles on ne fait plus société. Les repères ne sont plus donnés d'avance et les normes sont devenues variables* ».

D'où le processus inverse de contrôle public de la vie privée, et cela dans un contexte où le politique passe à un mode de gestion sécuritaire (cf. exposé de Michel Autès).

Dès lors, des tensions typiques de la liberté moderne s'expriment. Et j'en arrive à nos questions :

- Quelles sont les limites à la libre disposition de soi et quelles sont les fonctions des contrôles publics sur les comportements privés ?
- A partir de quelles limites les drogues intéressent-elles la loi pénale ?
- Quand nécessitent-elles l'intervention de la puissance publique et quand la drogue doit-elle faire l'objet d'une prise en charge psychomédico-sociale ?

Les réponses se trouvent dans l'analyse de l'articulation des notions de risque et de loi dans une perspective normative. Il convient donc de repenser l'interdit et la loi en fonction de la diversité des pratiques et des produits.

Cela suppose de repenser les conditions de partage entre les conduites qui doivent être laissées à la liberté privée et celles qui doivent déclencher l'intervention publique.

C'est pourquoi l'objectif de ce groupe de travail a été de réunir des intervenants de trois champs professionnels différents - préventif, curatif et judiciaire - afin de confronter les pratiques de chacun autour de ces questions pour ensuite interroger la place du politique dans sa fonction régulatrice.

Trois niveaux d'intervention seront donc présentés.

Monsieur Poisson va nous apporter son regard critique sur la question en se situant entre punir et guérir.

Madame Patricia Seunier d'Infor Drogues articulera notre premier champ d'intervention, le **préventif**, champ qui se situe à mi-chemin entre cet espace public, la vie privée et le politique. Comment, dans cet espace intermédiaire, permettre « la parole qui fait lien ? ». En quoi certaines stratégies de prévention peuvent-elles mettre en danger l'espace privé des jeunes ?

Notre troisième intervenant, Monsieur Alphonse Peeters, articulera le deuxième champ d'intervention : le **judiciaire**. « Ici, il ne s'agit plus d'offrir la parole mais de faire parler ».

Monsieur Peeters nous parlera de l'ambiguïté de l'autorité qui s'installe dans l'espace public et l'espace privé, d'où la difficulté de l'usager à savoir où s'adresser ! Quelle est la place de la police communale dans le champ préventif ? Jusqu'où y a-t-il confusion pour autrui dans le cadre de la loi pénale ?

Monsieur Thierry Van De Wijngaert articulera le champ **curatif**. « Là où la loi symbolique fait défaut ou obstacle pour le sujet ». Dans la géométrie entre public/privé et liberté, l'injonction thérapeutique ne pourrait-elle pas être travaillée comme une mise en continuité du judiciaire et du curatif ?

Et ensuite, pour entamer le débat, des questions mettant en relief ce que nous pose M. Autès : «

Comment, dans un espace social en pleine évolution, ouvrir d'autres « espaces », au sens d'espaces publics, « dans des lieux pour la citoyenneté », et pas des lieux de gestion et rationalisation de l'humain ».

ENTRE « PUNIR » ET « GUERIR »... ?

Denis POISSON

Secrétaire général du GEERMM-Europe

Service « En Amont » Prévention toxicomanies
(Metz-France)

Je voudrais tout d'abord préciser d'où je parle, c'est-à-dire d'une part, de ma place de secrétaire général du Groupe Européen d'Echange Rhin-Meuse-Moselle (GEERMM), mais aussi, compte tenu du sujet qui nous réunit, en tant que responsable, sur le département de la Moselle en France, d'un service de prévention des toxicomanies.

En ce qui concerne la question des espaces publics et privés, je poserai deux questions préalables, qui posent le cadre de l'ambiguïté des situations auxquelles nous sommes confrontés au quotidien, dans le champ des usages de drogues et des toxicomanies :

- La loi (au sens général et public du terme), est-elle adaptable, peut-elle être laissée (s'arrêter) à la porte de l'individuel, de l'espace privé ?

- Quelle légitimité et valeur symbolique peut porter la loi sociale si la transgression est tolérée, voire intégrée au niveau individuel et privé ?

La première contradiction, et naturellement la difficulté, se situe à mon sens dans la loi elle-même. En effet, en France (mais on pourrait aisément l'étendre à d'autres Etats), le statut du toxicomane s'articule autour de deux dimensions :

- Soit le toxicomane est un **délinquant**, en référence à une norme sociale déterminée,

- Soit le toxicomane est un **malade**, ce qui réfère à un comportement, à une situation individuelle.

Cette articulation autorise donc de fait la possibilité pour l'individu de jouer avec ce qui est de l'ordre du public ou du choix privé, on le constate notamment au travers de l'injonction thérapeutique, qui d'ailleurs conduit à des collaborations de plus en plus étroites entre le judiciaire et le médical !

Quoi qu'il en soit, cette ambiguïté fait que le statut privé peut donc en quelque sorte « dédouaner » du statut public, et le « normal » phagocyter « l'anormal » (les programmes de substitution auraient tendance à confirmer cette hypothèse, en permettant de différencier le bon toxicomane du mauvais).

Pour autant, bon nombre de travaux, par exemple ceux de M. FOUCAULT ou d'E. GOFFMAN, montrent que ceci n'est pas si vrai: si la maladie renvoie effectivement à une problématique individuelle, le statut de malade renvoie aussi à une reconnaissance de l'individu sur la place publique (comme par exemple dans le cas de la valeur « travail », qui légitime une identité et une référence sociale normalisée).

Ce qui amène à se poser la question autrement, c'est-à-dire au travers de la signification implicite de l'un ou l'autre de ces statuts.

A mon sens, ce qui différencie essentiellement ces statuts est que dans le premier, celui de délinquant, l'individu est **coupable** aux yeux de la société, dans le deuxième, celui de malade, il est **victime**, et à ce titre déresponsabilisé.

On revient donc bien à l'alternative classique du « punir ou guérir », et à l'interrogation sur les limites de l'intervention préventive. D'autant que le concept de base dans ce domaine réfère lui aussi de l'approche médicale, autour de la déclinaison: primaire-secondaire-tertiaire.

Dans les deux premières étapes, primaire pour des stratégies de vaccination, secondaire pour les stratégies de dépistage, les limites apparaissent rapidement d'elles-mêmes dans le champ des toxicomanies.

D'autant plus que dans ce domaine, et mis à part le concept aujourd'hui très présent de la « réduction des risques », on sait que la prévention s'intéresse de façon plus prégnante aux questions des usages et consommations de drogues, plus qu'aux toxico-dépendances, pour lesquelles les structures spécialisées sont en priorité mobilisées.

A ce stade, il me semble intéressant de décliner, sur la base des travaux de J.Y. TREPOS, Professeur de sociologie à l'Université de Metz, les trois grandes étapes historiques des modèles de prévention:

- Le modèle « additif », qui consiste à rechercher **la** cause du problème, et de construire autour un dispositif pour l'éradiquer (modèle de la vaccination),

- Le modèle « compensatoire », qui consiste à déterminer un **ensemble** de facteurs de risques et de tenter de les équilibrer pour les rendre inopérants (modèle social-démocrate),

- Le modèle « autonomiste », qui s'appuie sur les **représentations** propres des populations, ou des groupes dits à risques (modèle communautaire).

Soulignons que si ces modèles sont apparus successivement, ils restent tous d'actualité dans les stratégies de prévention actuelles.

Il me paraît important également de rappeler les trois types d'intervention possible couramment mobilisés, mais qui doivent être clairement déterminés:

- L'intervention **sur** les individus, en référence à un processus de normalisation,

- L'intervention **pour** les individus, en référence à un processus de (ré)intégration, appelant à l'adhésion du sujet dans la démarche de normalisation,

- L'intervention **avec** les individus, dans un processus de prévention de l'exclusion, nécessitant de renvoyer l'inadaptation (voire l'inadaptabilité), en référence aux normes et lois en vigueur.

On pourrait citer par exemple le récent rapport de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT), qui estime à plus ou moins 10%, dans chaque pays de l'Union, le nombre de personnes ayant consommé, ou consommant occasionnellement du haschich, au regard des politiques prohibitionnistes dans ce domaine.

On retrouve donc la problématique initiale renvoyant à l'articulation possible entre les espaces publics et privés. Ainsi que l'essence même des politiques de prévention spécifique que nous menons dans le domaine des drogues et des toxicomanies, à un niveau qu'on pourrait qualifier de « primo-secondaire », en travaillant en priorité sur les représentations des adultes (professionnels ou non), dans une visée de cohérence éducative, les publics ciblés étant principalement les adolescents et jeunes adultes.

Il s'agit en fait de reposer l'interrogation de la loi renvoyée au niveau individuel, ou pour dire autrement: la loi, soit, **mais qui la porte?**

Je propose à ce niveau de rappeler d'autres approches européennes, qui nécessiteraient néanmoins, pour une comparaison fiable, une

analyse des références culturelles, ce que je n'ai pas le temps de faire aujourd'hui.

Les Pays-Bas par exemple, qui prennent en compte les coûts financiers et sociaux de l'intervention, et considèrent que la résolution d'un problème ne doit pas être plus dommageable à la société et aux individus que le problème lui-même (par exemple dans le domaine des incarcérations des toxicomanes), et partent du fait, pour dire rapidement, que les consommations de produits sont un choix de comportement et de vie dont il convient de prévenir les débordements et les risques associés. Mais ne tenons-nous pas les mêmes raisonnements en France au sujet de l'alcool?

On retrouve une approche quelque peu similaire dans certaines régions d'Angleterre et de Suisse.

On peut se poser la question, au regard du thème de cette journée, d'une tentative de normalisation de la fragilité individuelle face à des difficultés de trouver des repères suffisamment fiables qui semblent aujourd'hui faire souvent défaut, aussi bien dans l'espace public que dans l'espace privé (aux USA, la dépression est maintenant reconnue comme étant une maladie, et rappelons encore les travaux d'E. GOFFMAN sur le stigmaté).

Il faut donc interroger de nouveau le lien entre le public et le privé, et qui porte les garanties d'une liberté individuelle vivable dans une société donnée? Il faut en somme éviter, en faisant exister un lien social réel, de rester dans cette représentation trop souvent répandue, et dont on me pardonnera la trivialité: « la dictature, c'est <ferme ta gueule>, la démocratie, c'est <cause toujours> ».

Ou tout au moins, comme étape très modeste de résolution du conflit entre espace public et espace privé, de réfléchir à nos actions en termes de respect et de dignité humaine, comme l'a si bien souligné Luc CARTON ce matin.

Mais ceci nous emmène dans le champ de l'éthique, et d'autres intervenants plus compétents que moi sur ce sujet devront prendre le relais. ■

LA PREVENTION : DU PUBLIC AU PRIVE ?

Patricia SEUNIER, Licenciée en Psychologie, Consultante à Infor Drogues,

Je me propose ici de tenter de répondre à la question suivante : en quoi les stratégies de prévention des toxicomanies actuelles risquent-elles de mettre en danger l'espace privé de l'enfant ou de l'adolescent ?

Je cite H. Arendt dans un article intitulé « La crise de l'éducation » : « Plus la société moderne supprime la différence entre ce qui est privé et ce qui est public, (...), plus la société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et vice versa, plus elle rend les choses difficiles à ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés ».

J'aimais bien cette formule : « ... ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés ». Je pense qu'actuellement ils sont en danger d'être dérangés, notamment par la mise en place de certaines stratégies de prévention des toxicomanies, et je vais tenter de montrer en quoi. C'est tout-à-fait paradoxal ce que je vais vous montrer, c'est paradoxal de penser que la prévention puisse déranger l'enfant, puisque, au fond, on prévient l'enfant pour son bien et pas pour l'embêter. Le but de la prévention, c'est d'éviter à l'enfant une mauvaise rencontre, les effets d'une mauvaise rencontre, alors mon Dieu, pourquoi cela viendrait-il le déranger dans son travail pour devenir grand ? Mais que veut dire cette formule : *avoir besoin pour grandir de ne pas être dérangé ?*

Cela veut dire que grandir, cela demande une certaine énergie, une certaine énergie psychique notamment, pour traverser, modeler, construire, revoir une série d'éléments. Ces éléments, ce ne sont pas que des molécules. On le croit ou non, ce sont aussi des mots, des idées, des points de vue, bref, c'est du signifiant. Cela n'est évidemment pas particulier à l'enfant, c'est particulier à l'homme en général.

L'homme est traversé par des signifiants, c'est-à-dire par des éléments qui veulent dire quelque chose. Aux signifiants l'humain donne un sens, des sens. J'introduis ici la notion de sens, et vous allez voir son importance pour notre propos. On peut dire que l'homme a par rapport au signifiant, à chaque signifiant, une certaine marge de manoeuvre, une certaine liberté. Si je vous dis le mot « table », certains verront une table de salon, d'autres une table de jardin, d'autres encore un guéridon, et les quatrièmes une table de nuit (ceci

en fonction des fantasmes, c'est-à-dire des petites histoires qui l'habitent au moment où je parle). Je pense aussi à l'exemple que donne J. Lacan (cité ici par J-A. Miller dans son séminaire : Cause et Consentement) : « *Le père donne un coup, l'enfant pleure. On peut penser qu'il y a là un rapport de la cause à l'effet. Le père donne un coup, le coup fait mal, il y a douleur, et la douleur produit les larmes. Mais tout dépend tout de même de comment l'enfant interprétera ce coup (...). Lacan nous fait valoir cet enfant qui, recevant un coup, s'enquérirait d'abord de ce que ça voulait dire pour savoir s'il avait à en rire ou à en pleurer, selon que c'était une réprimande ou une marque d'affection* ».

Donc le mot, vous le voyez, dépend toujours du sens que vous allez lui donner, et le sens que vous donnerez ne sera peut-être pas le même que celui donné par votre voisin. On pourrait même pousser les choses plus loin et dire que l'événement, ce qu'il se passe dans la réalité, une rencontre par exemple, pour rester dans notre sujet, une rencontre avec quelqu'un qui propose une première tentative de consommation, et bien, que cet événement ne naît réellement qu'avec le sens que vous choisirez de lui donner. L'événement, le fait, et la parole qui les accompagne, une proposition de drogue par exemple, ne sont donc pas déterminés en eux-mêmes.

L'événement naît avec le sens qu'un individu choisira de lui donner. L'événement est donc indéterminé avant que j'aie procédé à la « donation du sens ». C'est une expression qu'utilise J-A Miller : la donation du sens. Quelle est donc la particularité de la donation du sens ? Puisqu'elle dépend du sujet, des sujets mais un à un, la donation du sens est parfaitement imprévisible, c'est-à-dire qu'il est impossible de prévoir le sens qu'un sujet va donner à tel ou tel événement, et je précise, lui non plus, le sujet, il ne sait pas le sens qu'il va donner à l'événement. Ainsi, il n'y a pas moyen de devancer le sens, il n'y a pas moyen d'en faire un savoir a priori.

C'est ainsi qu'il n'y a pas moyen de savoir à l'avance le sens qu'un individu donnera à son histoire.

Je pense à ce jeune homme à qui il fallut 2 ans pour retrouver, dans la parole et dans le transfert, l'existence d'un lien entre d'une part sa présence dans les bars qu'il fréquentait assidûment à l'âge de 17 ans, les débuts d'une consommation

d'héroïne qui se poursuivit pendant les 15 années qui suivirent et d'autre part l'homme qui fut son père, son beau-père, plus exactement.

C'est une histoire étonnante dont je ne trace que quelques traits. Attiré par les loubards, malchanceux et marginaux qu'il côtoie lors de ses fréquentes sorties, il en vient à rencontrer des consommateurs d'héroïne. Littéralement fasciné par les récits que ceux-ci lui font, il lui vient l'idée de mimer auprès d'un médecin généraliste de son quartier les douleurs et les symptômes du manque si bien décrits par ses camarades. Il réussit mieux qu'il ne l'espère et c'est dans la surprise qu'il se voit prescrire par le médecin une avantageuse panoplie de médicaments calmants. Sur le pas de la porte, il dit avoir eu alors la pensée suivante : maintenant je suis toxicomane, c'est-à-dire que je suis reconnu comme tel. La visite d'un camarade le soir même, la première injection, les effets d'emblée violents du produit, ne sont pour lui, qu'une conséquence, extrêmement coûteuse il est vrai, du premier temps des événements : la visite chez le médecin. Mais pourquoi cette mise en scène ? Pourquoi cet intérêt si marqué pour ces personnages, si différents de ceux rencontrés durant son enfance, et surtout si différents de ceux promus par ses parents et notamment son père ? C'est en s'appliquant à répondre à ces questions qu'il peut reconstruire le sens même de son périple et redécouvrir avec les mots dont il disposait quand je l'ai rencontré, la cause de son engagement dans la consommation d'héroïne. Que son père puisse avoir eu quelque effet sur lui, il en avait bien l'idée, parce qu'il baigne, comme beaucoup d'entre-nous, dans cette culture ambiante dans laquelle il est commun de penser que ce que nous sommes aujourd'hui n'est pas sans lien avec ce qu'on a vécu précédemment, et que les parents sont ici les premiers convoqués.

C'est ce qu'on lit dans les livres. Tout autre chose fut pour lui de retrouver les liens de sa propre histoire et la manière dont lui-même fut engagé dans ce qui lui apparut alors comme la cause de sa toxicomanie. Cette histoire reconstruite ne vaut dès lors, vous l'aurez compris, que pour lui et pour aucun autre.

Vous voyez ce que veut dire cette notion d'imprévisibilité dont je vous parlais tout à l'heure. Ce qu'il est imprévisible de savoir, ce qu'on ne peut savoir à l'avance, c'est ce qui sera la cause de l'engagement de la consommation pour

quelqu'un, puisque c'est le fruit d'une reconstruction, et a fortiori évidemment, c'est impossible à savoir avant que l'événement ne se produise. Entre la cause et l'effet, il y a si vous voulez, du sujet, du sujet qui vient donner un sens, son sens, son interprétation à l'histoire vécue.

Mais alors, pourquoi suis-je en train de vous embarquer dans toute cette histoire ? Pourquoi vous parler de sens, de liberté et de cause retrouvée par et pour un seul ? D'autant que la question à laquelle je m'étais engagée à répondre était de savoir ce que veut dire qu'il faut, pour grandir, ne pas être dérangé.

C'est-à-dire qu'il ne faut pas nécessairement que ce qu'on a dans la tête se mette en mots, il ne faut pas nécessairement que cela se dise. Tout ce qui a pu traverser ce jeune homme quand il était enfant, au moment où sa mère a rencontré son beau-père, tout ce qui s'est passé pour lui quand il a appris la difficulté dans laquelle s'est alors trouvé son père, son vrai père, qui au fond, il semblerait, a cédé sa femme à un autre et s'est mis à boire pour tamponner sa culpabilité, tout ce qui s'est passé là pour lui, je dis qu'il ne faut pas le lui faire dire.

Comprenez-moi bien : je dis qu'il n'y a pas à forcer cette parole. Il est par ailleurs possible que si ce jeune avait eu l'occasion de déposer ce qui le traversait à cette époque, on n'en sait rien, mais cela l'aurait peut-être aidé et celui lui aurait peut-être permis de ne pas aller se coller dans l'imaginaire de la marginalité. En tout cas, je pense qu'il n'y a pas lieu de pousser à la verbalisation comme on dit, à l'expression du privé de cette construction, qu'il n'y a pas lieu d'en faire une chose publique et qu'il y a à respecter le temps de l'enfant ou de l'adolescent. Il ne faut pas vouloir savoir ce que lui-même ne décide pas de dire. Faire une offre de parole, c'est une chose, faire parler en est une autre.

En disant cela, je m'oppose à cette formule que nous connaissons bien : « parler, ça fait du bien ». Ce sont les psychologues, je crois, qui ont véhiculé cela et je pense que le plus gênant, c'est qu'ils ont véhiculé cela un peu tous azimuts : dans les institutions, à l'école. Ceci répondait assurément à une nécessité. Néanmoins, je pense qu'il est utile de se pencher sur les conséquences inattendues de cette formule. Au nom du fait que « parler, ça fait du bien », on s'est mis à faire parler les enfants dans les écoles, à les

faire parler de leurs problèmes plus spécialement, on va voir que la prévention des toxicomanies s'est vue complètement envahie par cette idée.

Cette formule « parler, ça fait du bien » évoque, me semble-t-il, un aspect, une des fonctions de la parole : c'est ce qu'on appelle l'effet catharsis. Du simple fait de parler, on met à distance les affects, et évidemment, ça soulage.

Mais enfin, l'effet catharsis, c'est pas le tout. Parler, cela peut aussi confusionner un sujet, ou bien creuser l'inquiétude, obscurcir le problème, l'élargir, cela peut provoquer tout-à-fait autre chose que du bien-être. L'efficacité de la parole, rappelons-le, dépend aussi du lieu où elle est prononcée, c'est-à-dire de qui la prononce, de ce qui sera fait avec cette parole, et de ce que l'interlocuteur en sait. Bref, il y a plus d'une condition pour rendre la parole efficace. Et j'avais envie aussi de parler d'une seconde fonction de la parole qui est celle de coupure, d'arrêt. La parole est aussi faite pour cela, pour séparer, détacher. C'est ce qu'oubliait tout à fait cette directrice d'école. On découvre que des élèves de l'école, on sait même dans quelle classe, consomment je ne sais plus quel produit. Et la direction demande une animation par des spécialistes dans la classe pour faire parler les élèves d'eux et de leurs problèmes. Alors qu'évidemment, c'est à elle de parler, c'est à elle d'occuper une place et d'aller dire aux élèves ce qu'elle sait, c'est à elle d'aller parler des conséquences de ce qui arrive pour l'école, et puis on verra bien si il y a lieu de proposer à l'un ou l'autre de parler de ses problèmes. Il faudrait encore que le problème soit constitué comme tel, ce qui est rarement le cas.

Je me permets donc de nous mettre en garde contre ce pousse à la parole forcé par les idéaux du travail social et de la psychologie, attention au pousse à la parole au nom du bien de l'enfant.

Alors, en quoi la prévention des toxicomanies participe-t-elle à ce pousse à la parole ?

Je dirai quelques mots de la prévention telle qu'elle s'inscrit dans le champ médical, je ne traiterai pas des origines pénales du terme prévention.

La prévention des toxicomanies date de la fin du 19^{ème} siècle, début 20^{ème}. A cette époque, l'unique façon de faire, c'est d'informer, d'informer sur les produits, les dangers et les effets. La

préoccupation entre dans les écoles : on instruit les grands élèves. Ce qu'il faut bien voir ici, c'est que la prévention des toxicomanies prend naissance dans un contexte qui n'est pas n'importe lequel, qui est celui de la prévention des maladies, et même à un moment crucial de cette histoire qui est celle de la découverte des agents infectieux. Ce qui est marquant dans ce moment d'origine, c'est qu'elle se branche, et pour longtemps, dans les schémas explicatifs à l'œuvre dans la pensée médicale de l'époque : la vaccination et la théorie de l'étiologie spécifique, c'est-à-dire sur un schéma essentiellement causaliste-linéaire : le microbe comme cause - la maladie comme effet.

Ce schéma causaliste-linéaire est le schéma toujours à l'œuvre dans la plupart des stratégies actuelles, même si, évidemment, les hypothèses causales se sont nettement complexifiées et si les modèles permettant de les dégager ne sont plus les mêmes.

Au fond, peu de gens ont vraiment cru que la toxicomanie était purement et simplement microbienne et cherchaient à travailler sur le microbe causal. Rapidement, c'est l'ignorance qui est venue en place de cause : on se drogue parce qu'on est peu ou mal informé. Et puis, aux alentours des années 60-70, on voit arriver les hypothèses causales inhérentes au champ de la sociologie et de la psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale. On ne parle dès lors plus d'approches informatives, mais bien d'approches humanistes et comportementales.

Deux volets de méthode se dégagent : le premier nommé éducation psycho-affective, le second se centre davantage sur le développement des compétences ou capacités sociales.

Ceci constitue les fondements des programmes de prévention du type « Clés pour l'adolescence » et le travail développé par E. Servais dans les cantons allemands, et est développé dans une importante littérature. Je dégage ici pour vous quelques énoncés maîtres autour desquels les programmes s'organisent.

Il s'agit que l'étudiant puisse « prendre conscience de ses opinions » et qu'il puisse juger si celles-ci sont saines ou malsaines. Il s'agit « d'acquérir la capacité de raisonner » en prenant des décisions responsables et gratifiantes du type : résister à la pression des pairs, être capable de prendre des contacts, pouvoir se mettre d'accord, acquérir la capacité de formuler une demande...

Ce sont des énoncés qui sont dès lors en place de cause : ne pas pouvoir prendre conscience de ses opinions pourrait constituer un facteur de risque.

J'espère que vous voyez la difficulté qui se profile à l'horizon de ce modèle. C'est que les énoncés qui sont en place de cause deviennent évidemment des énoncés signes d'un problème chez l'enfant, souvent bien avant que celui-ci le soit en fait pour lui.

C'est dans ce type de schéma que se greffe l'idée selon laquelle, souvenez-vous, parler, cela fait du bien, mieux vaut exprimer ce qu'on a dans la tête, ses problèmes, plutôt que de les garder pour soi tout seul. Ainsi, dans le cadre d'une animation à visée préventive, on « propose » aux enfants, chacun à leur tour, de « parler d'un problème ». Pensons alors à ce jeune enfant qui, publiquement donc, annonce son « problème » : son grand frère est handicapé pour toute la vie... c'est en effet, aux yeux de tous les autres enfants et de l'animateur, un « gros problème ». On rassure vaguement l'enfant, et on passe à l'enfant suivant. Et puis, ce que cet enfant a rapporté quelque temps plus tard à une assistance sociale de PMS, c'est qu'avoir un grand frère handicapé n'a jamais été pour lui un « problème », qu'il s'était toujours débrouillé comme il pouvait avec cette idée, mais depuis qu'il a dû parler (la proposition de l'adulte aurait-elle été entendue comme une injonction ?), il ne se sent pas très bien et ne sait plus quoi faire avec l'idée qu'il a un **grand frère handicapé**. On voit bien, me semble-t-il, dans cette historiette que l'enfant poussé à dire un problème en construit un faux, et risque de surcroît de faire de ce faux problème un vrai problème.

Vous voyez qu'il y a ici rupture, mélange des sphères privées et publiques. On fait parler de soi dans le collectif classe, et on risque de constituer un problème avant-coup. On ne tient pas compte ici de ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, de ce sujet constructeur et inventeur du sens de son histoire.

LE REGARD D'UN POLICIER, OFFICIER DE PREVENTION

Alphonse PEETERS, Commissaire Adjoint Inspecteur Général, Officier de Prévention à la Police Judiciaire d'Ixelles

L'un des thèmes de cette journée de travail, et en

particulier du groupe "Assuétudes et Toxicomanies" est de comparer les pratiques de chaque intervenant afin d'établir un point de départ vers une réflexion plus générale portant sur les notions d'espace privé et d'espace de liberté.

J'ai eu le plaisir d'être convié à cette réunion en ma qualité de policier, Officier de Prévention à Ixelles, responsable des services Protection de la Jeunesse et Brigade Judiciaire, Evalueur interne du Contrat de Sécurité.

Cependant, je tiens immédiatement à préciser que mes propos n'engagent nullement les autorités dont je dépends et que les éléments que je désire apporter au débat sont le fruit de mes expériences personnelles recueillies au cours des 17 années passées au service de la Police d'Ixelles.

Les services de police, au-delà de toute considération philosophique au sujet du phénomène des toxicomanies, sont chargés d'exécuter les missions qui leur sont conférées par la Loi, sans états d'âme, et même parfois, sans véritable droit au chapitre.

Je ne voudrais pas vous assommer ni de chiffres statistiques, ni de références aux textes légaux mais il est important de connaître la sphère de compétence de notre profession.

Dans les grandes lignes, notre action sera déterminée par la Constitution Belge, la Loi communale, la Loi sur la Fonction de Police et quelques lois particulières dont celles du 24/2/1921 et du 9/7/1975 définissant les infractions en matière de toxicomanie et déterminant la liste des produits "interdits".

J'estime important, en tant que représentant d'un outil de l'appareil judiciaire, de préciser que nous trouvons la légitimité de nos actions dans le cadre strict de la loi, quand bien même l'interprétation des textes légaux peut parfois amener certaines ambiguïtés dans l'application de ces principes sur le terrain.

Les missions essentielles des services de police peuvent se diviser en deux grandes parties: les missions administratives et les missions judiciaires.

Nous abordons dans notre pratique quotidienne le phénomène des toxicomanies et des assuétudes dans le cadre de ces deux types de missions, parfois de manière isolée, parfois de manière simultanée.

Missions administratives:

Parmi les missions administratives définies par la loi figure **"la prévention des infractions"**.

Dans la matière qui nous occupe, l'on pourrait se demander quels types de prévention peuvent pratiquer les fonctionnaires de police.

Le débat est complexe et comme je l'ai précisé au début de mon exposé, il ne m'appartient pas, en tant que policier, de m'interroger sur la nécessité ou l'opportunité de "prévenir" la toxicomanie.

Au cours de ma carrière, j'ai été confronté aux questions de délinquants, de parents, d'enseignants et d'élèves sur ce sujet délicat.

Dans le cadre de cette prévention que je qualifierais d'informative, il m'appartenait d'apporter une réponse sensée à des questions qui dépassaient parfois les limites de ma formation d'officier de police. Cette réponse était d'autant plus difficile à apporter que les ouvrages que je compulsais divergeaient ou se contredisaient parfois.

La consommation de cannabis entraîne-t-elle une dépendance physique ou psychique ?

Le crack, la marihuana, le LSD, la coke, c'est quoi ?

Pourquoi consomme-t-on ces drogues ?

Pourquoi autorise-t-on la consommation d'alcool et pas celle de haschich ?

Autant de questions auxquelles je ne trouvais pas toujours de réponses claires et définitives.

J'ai alors décidé, avec l'aide de la Concertation Toxicomanie de Bruxelles et de Prospective Jeunesse d'informer les policiers sur cette problématique afin que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils puissent apporter la meilleure information possible.

Toujours dans ce contexte de "prévention informative", il m'est arrivé de répondre à des demandes d'enseignants désirant faire de la prévention au sein de leurs classes.

Je n'ai pas décliné l'invitation, quand bien même j'étais persuadé que des services spécialisés tels que les centres PMS, l'inspection scolaire, ainsi que des associations telles que Prospective Jeunesse étaient bien plus compétents que moi pour satisfaire aux demandes précises qui étaient formulées. J'estimais en effet qu'il entrait dans mes attributions d'informer ces personnes sur le "rappel de la loi" ainsi que sur les pratiques policières.

Ces séances d'information se faisant en présence d'un médecin de l'inspection scolaire, il m'a semblé que cette approche multidisciplinaire du problème apportait une base utile au

développement d'un débat qui devait s'ouvrir vers ces services spécialisés, ainsi que vers les parents et le personnel enseignant.

Cette "prévention informative", et sous cette forme, est à mes yeux la seule matière intéressant les services de police dans la prévention de la toxicomanie: répondre aux questions qui nous sont posées, orienter vers les services spécialisés et participer aux débats mettant en présence les différents intervenants, comme aujourd'hui.

Missions judiciaires:

Que dit la loi à ce sujet ?

Les services de police ont pour tâche de:

- rechercher les crimes, les délits et les contraventions, d'en rassembler les preuves, d'en donner connaissance aux autorités compétentes, d'en saisir, arrêter et mettre à la disposition de l'autorité compétente les auteurs, de la manière et dans les formes prévues par la loi;
- transmettre aux autorités compétentes le compte rendu de leurs missions ainsi que les renseignements recueillis à cette occasion.

Il est important, je pense, de préciser que le policier n'a aucune marge de manoeuvre dans le cadre de ses missions judiciaires. Il n'a pas à apprécier l'opportunité de dresser procès-verbal dans quelque infraction que ce soit; il est obligé d'aviser les autorités compétentes des constatations qu'il a effectuées. Cette obligation nous donne ce confort moral de ne pas avoir à réfléchir ou à émettre une opinion sur la nécessité de réprimer telle ou telle infraction.

Je dois bien avouer cependant qu'il m'est arrivé de m'interroger sur le caractère judiciaire d'une enquête en matière d'adultère, infraction répertoriée dans la catégorie des délits jusqu'à la moitié des années 80.

Mais finalement, peu importe, "dura lex sed lex", je n'avais pas à avoir d'états d'âme dans l'exercice de mes fonctions, si quelque chose devait changer (et cela a changé), la balle était dans le camp du pouvoir législatif et non du pouvoir judiciaire.

Revenons-en aux toxicomanes. La loi a donc déterminé la liste des produits "interdits" et les infractions (importation, exportation, détention, vente ou offre en vente etc.)

Le policier "délivré" de toute considération philosophique ou métaphysique est donc chargé

de rechercher ces infractions, d'arrêter les auteurs, etc, et c'est ainsi que la rencontre se produit: le délinquant et le policier.

L'interrogatoire qui doit avoir lieu peut alors être un moment privilégié ou bâclé.

Lorsque je dis que l'interrogatoire peut être bâclé c'est parce que mon expérience me permet d'affirmer que trop souvent, l'on se contente d'interroger une personne interpellée en matière de drogues sur les éléments constitutifs de l'infraction, peut importe la nature du produit incriminé, peut importe la personnalité de l'individu.

Sans tenir compte, à ce moment, des divergences d'opinion dans le débat des drogues dites dures ou douces, du paradoxe de l' (apparente ?) ingérence de la justice dans la vie privée, cet interrogatoire peut être l'amorce d'un dialogue constructif, un moyen pour l'inculpé de manifester son opinion, son vécu et ses motivations.

A ce niveau, le policier peut ne plus être un élément passif du débat. Il peut, (et doit à mon avis) s'investir dans ce dialogue, recevoir les interrogations de son interlocuteur, ses explications et établir dans la mesure du possible une relation d'une relative confiance. Ces éléments permettront aux autorités compétentes, le Parquet, ainsi que les juridictions, de réagir de la manière la plus adéquate.

La mission judiciaire telle qu'elle est décrite sommairement dans la Loi sur la Fonction de Police s'arrête à ce moment, pour le fonctionnaire de police.

Dans la pratique, le policier et le délinquant pourront être amenés à se revoir à la demande des autorités judiciaires, soit dans le cadre des mesures prises par le Parquet (en vertu de son pouvoir prétorien), soit dans le cadre des libérations conditionnelles décidées par les tribunaux.

Ces contacts se feront par exemple en vue de contrôler périodiquement la consommation de produits interdits par le biais de tests d'urine.

En matière de médiation pénale ou de mesures alternatives, cette rencontre pourra avoir pour finalité la vérification de l'exécution de travaux d'intérêt général, d'injonctions thérapeutiques.

Ces rencontres, bien qu'elles se déroulent dans ces circonstances relativement défavorables peuvent encore, et l'expérience le démontre parfois, être des moments privilégiés propices au dialogue (si le "délinquant" et le policier le désirent bien sûr).

Quelles conclusions l'intervenant que je suis tire-t-il de ses expériences ?

La loi étant de stricte interprétation, je n'ai pas à entrer, en ma qualité de fonctionnaire de police, dans le débat concernant la prohibition ou la libéralisation de l'usage des drogues dures ou douces. Je dispose du droit de vote pour faire entendre ma voix de manière démocratique.

Les missions qui me sont légalement conférées me permettent toutefois d'intervenir dans une certaine mesure dans ce débat (par la prévention, par la participation à des colloques, par la manière de recevoir et d'écouter un inculpé).

Afin d'assumer au mieux ces missions, je ressens personnellement un besoin de clarification des compétences et du rôle de chacun, un besoin de clarté quant aux buts recherchés dans les actions qui me sont prescrites par la loi (finalement, le consommateur de drogue est-il un malade, un asocial, un délinquant, une personne qui a fait un certain choix, en connaissance de cause ?).

L'ampleur du phénomène de criminalité gravitant autour de la problématique des toxicomanies ne tolère aucune tergiversation.

Le débat d'aujourd'hui doit relancer la réflexion et l'échange des points de vue des différents intervenants, et avoir pour finalité d'aboutir à des mesures concrètes consacrées, si un changement est nécessaire, par des décisions du pouvoir législatif.

LIBERTÉ, ESPACE OU TRACÉ ?

Thierry VAN de WIJNGAERT, Licencié en Psychologie, Intervenant à Enaden.

Je vais tenter de donner un point de vue sous l'angle curatif dans ce débat où nous nous interrogeons sur l'articulation entre espace privé / espace public, sur leur éventuelle frontière et la fonction régulatrice du politique par rapport à la liberté.

Comme mon titre l'indique, si le terme de liberté à une quelconque pertinence, il me semble que la métaphore spatiale n'est pas la plus opérante. L'idée d'un parcours, d'une découpe subjective dans l'étoffe de ce qui nous détermine à notre insu, me semble d'un point de vue clinique plus adéquate.

Partons tout de même de l'idée courante du découpage possible entre espace privé et public.

Consommer des produits psychotropes dans un espace privé peut durer longtemps, toute une vie même, sans que cela ne pose jamais problème au dit consommateur. Si la chose devient publique, très vite elle devient problématique

parce qu'elle est interdite. Nous pourrions nous intéresser tout particulièrement à ces situations. C'est-à-dire celles où la consommation, du fait d'être transgressive, est assimilée à un problème pathologique, et devient cause d'une injonction thérapeutique.

J'y reviendrai...

Avant cela, ça vaut la peine de s'arrêter à cette séquence pour le moins surprenante ! Transgresser est d'office lu comme dysfonctionnement mental, psychique et individuel.

Alors que la loi est avant tout l'expression par excellence de ce qui fonde un collectif, comme ce qui détermine les modalités de circulation dans l'espace public, l'acte transgressif, l'acte de « non-soumission » n'aurait aucune valeur d'adresse d'un sujet à la logique collective qui structure l'espace public. Ce ne serait que signe de défaillance, de maladie. C'est assez à la mode ce rabattement de la déviance sociale au statut de maladie qui ne concerne que l'individu.

Toute forme de malaise dans la civilisation, qu'il soit mental (dépression), physique, relationnel, professionnel est de plus en plus une histoire qui est posée comme principalement d'ordre privé. Pourtant, il se repère à partir d'un discours intimement lié aux valeurs, intérêts et visées de bon fonctionnement de l'espace public, ce malaise.

Là où plusieurs générations se sont battues avec comme maître mots solidarité et justice sociale. Là où démocratie devait rimer avec responsabilité des pouvoirs publics de réguler les dérives économiques, une nouvelle idéologie qui se présente comme une fatalité naturelle incontournable est en train de réduire tous ces efforts à rien.

La brillance associée au concept de liberté, ce sont les financiers et les marchands qui en ont fait leur étendard. « Lois et règles » ont été posées comme contraires de la liberté.

Liberté se conjugue avec consommation, compétitivité, progrès technologique, vitesse, suppression de toutes frontières au flux des capitaux, des marchandises, des services et des personnes, déréglementation des mécanismes de direction et d'orientation de l'économie dont les institutions représentatives élues étaient censées être les garants. Liberté rime avec privatisation de pans entiers de l'économie jusque dans les secteurs qui furent justement une garantie de solidarité: la santé, la culture, l'éducation et d'autres encore. L'état est sommé de se contenter de créer l'environnement le plus favorable à l'action des entreprises, afin qu'elles

puissent fixer les règles du jeu et poursuivre l'impératif de la compétitivité.

L'individu se retrouve, comme l'a très bien démontré Alain Ehrenberg, promu comme étant entièrement responsable de son devenir, il doit être battant, combatif, performant, autonome.

La main mise sur les moyens d'informer des tenants de cette logique oeuvre également sans repos au conditionnement de tous à prendre comme réalité naturelle incontournable ce qui est le fruit d'un travail de propagande qui a débuté après la seconde guerre mondiale.

Ce commentaire nous éloigne-t-il de la question? Ce n'est pas si sûr.

Comment considérer le dit « toxicomane »?

Première option: Le toxicomane, un fait sans cause.

En accord avec cette lecture esquissée ci dessus, c'est-à-dire de prendre comme un fait la façon dont l'espace public est organisé, de prendre sans recul le discours qui le soutient, l'apparition, la multiplication des toxicomanes apparaît comme fléau naturel tout comme les ouragans, les inondations.

Deuxième option: Le toxicomane comme production de discours.

Ne pourrait-on pas plutôt considérer le toxicomane comme symptôme de ce discours? Comme production monstrueuse du "pousse à la liberté consummatrice"?

Nous aurions alors le toxicomane comme le consommateur parfait, dans une soumission jusqu'à l'absurde d'un des maîtres mots, des impératifs de notre époque.

Troisième option: une lecture à partir de la clinique.

Que nous apprennent de leur côté les avancées théoriques de la psychanalyse ? Ils nous apprennent d'une part que la socialisation se fait par besoin d'amour, par besoin de reconnaissance. En termes psychanalytiques, il serait peut-être plus correct de dire que le sujet se structure en fonction de la demande et du désir de l'Autre. Si l'Autre c'est d'abord la mère, le père, les proches dont l'influence déterminante n'est plus à démontrer, le discours dominant qui traverse l'espace public fait de valeurs et d'impératifs vient se positionner dans cette série comme détermination du sujet.

Avec le concept de "surmoi", Freud indique ce qui au sein de la réalité psychique vient consister comme trace de la demande ou des exigences de l'Autre. Cela veut dire que tant dans la constitution de son identité, que dans ses choix et ses modalités de jouissance dans l'existence, ce qui s'est inscrit à l'insu de tout individu va être agissant, déterminant.

Par cette lecture on se retrouve dans une drôle de géométrie. Il ne s'agit plus d'une géométrie plane où entre le privé et le public on pourrait tracer une frontière et localiser des espaces sous influence publique et d'autres, libres qui seraient privés.

Au coeur même de ce qu'on pourrait dire le plus privé, notre machinerie pensante, ce qui est hétérogène à l'individu insiste et exerce son pouvoir. Ainsi une difficulté qui est un fait de structure qui n'est pas propre aux usagers de psychotropes, c'est d'être pensé et agi par l'Autre à notre insu.

A cet égard, si on veut trouver un espace de liberté, il me semble que la liberté de consommer quoi que ce soit sans être inquiété par la police est un gain dérisoire. C'est plutôt du côté d'un repérage de ce qui nous détermine au plus intime de nous-mêmes qu'il s'agit de récupérer un peu de liberté.

Si on retourne à ce que promeut le discours dominant, on pourrait se demander s'il n'est pas simplement injurieux pour un nombre de plus en plus grand de dits citoyens.

Il ne s'agit plus de correspondre à des valeurs morales, éthiques en rapport avec la dignité humaine donc le rigorisme en vigueur n'a pas été sans effet pathogène. Non, ce que promeut ce discours en termes de reconnaissance sociale oscille entre le surhomme et l'accès au bien-être grâce à l'objet et à un certain rapport à ce dernier. C'est l'objet de consommation qui sans cesse est présenté comme ce qui peut combler le manque à être.

Or, ce qu'indique la psychanalyse, c'est justement que la catégorie de l'objet, comme moteur du désir est par essence manquant. L'objet qui s'obtient est par essence décevant et inadéquat.

Je ne peux pas m'empêcher à ce point de ma présentation de vous faire part d'une question délicate qui découle de cette lecture. Ce qui nous préoccupe et nous horrifie tous à des degrés divers ces derniers temps, c'est plus les dérives perverses que la toxicomanie. Qu'est-ce qui définit le pervers? C'est justement de résoudre la question angoissante du manque à être par un rapport objectivé à leur semblable. Il jouit de l'autre comme objet (ou de se faire objet de l'autre sur le versant masochiste), le consomme pour se satisfaire et le laisser comme déchet, comme rebut. Ce discours commun, mélange de science, qui nie le sujet et d'économisme libéral n'est-il pas dans sa structure même en concordance avec le scénario pervers? Autre question: est-ce que par là il ne soutient pas ou ne favorise pas le plus ignoble des rapports entre les êtres?

A partir d'une perspective hypothétique, le

problème structural est celui d'une impossibilité de faire avec le manque mais aussi avec le ratage, le « dysharmonieux », le disparate qui nous définit tous comme êtres parlants. Il est à ce propos assez révélateur que dans une écrasante majorité des cas, quand les patients se mettent à nous parler de leurs difficultés dans l'existence, le rapport à l'autre sexe est toujours présent ainsi qu'une interrogation sur le sens et la valeur de l'existence.

A la suite de ce petit parcours, si on aborde les choses à partir du point de vue clinique, éventuellement curatif, il nous semble plus adéquat de considérer la drogue comme un produit, un objet qui se consomme. Le sujet, abusé par un discours obscène, ne peut pas cesser de surestimer le pouvoir du produit pour acoucher sa vie.

Freud, dans « Malaise dans la civilisation », indiquait déjà que face à l'adversité irréductible de l'existence il n'y avait que trois solutions. Il parle des satisfactions substitutives, des fortes diversions et des toxiques. Ainsi nos patients pourraient être considérés comme victimes de l'abus d'une des trois seules solutions.

Si on suit ce fil, on pourrait dire que notre travail est de soutenir, pour faire face au mal être, d'autres solutions qu'un produit (qu'il soit licite ou illicite). Mais comme le matraquage du mythe du produit, de l'objet qui comble, qui satisfait est incessant même dans le discours médical, les choses n'en sont que plus compliquées.

A quelle place se situer comme « toxico-thérapeutes »?

Revenons à notre point de départ: L'injonction thérapeutique par le pouvoir judiciaire.

La justice ça commence avec le gendarme et ça va jusqu'au juge en passant par le procureur, l'assistant de probation et peut-être d'autres agents de l'état.

Certains résidents nous arrivent parce que venir à Enaden leur permet de sortir de prison plus tôt et de rester moins longtemps enfermés. Pour d'autres cela leur a été conseillé pour qu'ils évitent des ennuis. Cela peut à l'occasion prendre la forme de menace, « la prochaine fois qu'on t'arrête, on ne te relâche plus ». Ça peut encore être un choix redoutable « Tu vas à Enaden ou je te fais enfermer ».

Drôle de procédure pourrait-on dire. « Ces gens ne doivent pas être motivés » me direz-vous. Peut-être, mais cela est-il pire que l'ultimatum du conjoint, du père, du patron? Est-ce pire que l'ultimatum du corps qui se délabre? Est-ce pire comme cause d'une demande que la perte d'un logement, d'une petite amie, d'un boulot?

Il y a toujours quelque chose qui ressemble à une injonction! Je veux dire par là que ce sont toujours des événements de la vie qui poussent à demander de l'aide, jamais la consommation de produits comme telle.

Sans pouvoir vous donner de statistiques pour le confirmer, je crois ne pas me tromper en disant que l'injonction judiciaire n'est ni pire ni meilleure qu'une autre motivation. Ce qui ne veut pas dire que d'une autre point de vue, l'enfermement et l'injonction soient des solutions adéquates au malaise social dont la toxicomanie atteste.

Le curatif est donc au départ mis en série avec le répressif, c'est-à-dire du côté d'un lien social où le sujet est dans une position où il a à faire ce que l'Autre a décidé qu'il devait faire. La demande ou l'exigence de l'Autre est ici une donnée essentielle, mais avec les autres types d'injonctions c'est pareil.

Cette donnée de formuler une demande pour un Autre est pour nous essentiel.

Une des tendances dominantes en terme de traitement est de rester fidèle à ce modèle qui privilégie l'efficacité de l'objet. Passer du mauvais objet au bon objet. « Substituer » indique clairement qu'il ne s'agit pas de changer de logique.

Une autre tendance toujours en parfait accord avec cette lecture abusivement naturaliste de notre époque est une pratique dont la visée est logiquement orthopédique, rééducative: éradication d'une manie, d'une mauvaise habitude, d'un comportement inadéquat, parasite pour le bien collectif et l'individu lui-même.

Corrolairement il s'agit de produire un être autonome capable de prendre en charge son existence sans plus de dépendance, ni demande au collectif. L'idéal du travailleur compétitif, du bon consommateur est toujours à l'horizon.

On voit tout de suite le paradoxe. On envoie le dit toxicomane au centre de soins comme une voiture au garage. C'est-à-dire comme un objet, comme un objet à traiter pour le réparer, le remettre d'aplomb. Heureusement, aussi loin que le modèle de la science tente d'aller dans le sens d'une objectivation de l'humain, ça résiste plutôt bien. Un sujet n'est pas un objet et si un traitement est possible, envisageable il ne peut que prendre une autre forme.

Notre travail: une série d'opérations relevant d'une clinique du sujet.

Cette autre forme suppose comme préalable de réintroduire le sujet comme catégorie propre à notre réalité d'être parlant. Corrolairement la catégorie de l'objet comme complément du

« manque à être » du sujet se spécifie d'être à jamais perdu. A contre courant de la fascination pour l'objet, nous partons de l'inconsistance de tout objet pour se satisfaire.

Là où la demande tente de nous instituer dans une position de savoir satisfaire. Il s'agit de réintroduire un écart pour que le sujet puisse se mettre en travail. Mais quel travail ?

Tout résident qui arrive à Enaden a envie d'arrêter la drogue. Cela ne fait pas de doute. Et je les crois sans problème. Pourtant ça rate bien souvent. Pourquoi ? Pour nous il ne s'agit nullement de problème de bonne ou mauvaise volonté. La difficulté est que la drogue n'est pas un petit « plus » insignifiant. La drogue a une fonction dans l'économie libidinale du sujet. Chacun tente de faire face aux défis, aux difficultés de la vie avec un montage particulier. La drogue sert à quelque chose, elle a un rôle de réponse, de satisfaction, de jouissance, de régulation inscrit dans un mode de vie particulier à chacun.

Lâcher la drogue implique de se retrouver face à un manque bien plus radical que le manque du produit. S'en remettre à l'autre est une tendance propre à la demande mais y répondre comme tel avec une réponse pleine et trop consistante a pour effet de perpétuer et renforcer l'aliénation à l'Autre qui bien souvent n'est pas absente du choix de la drogue pour justement s'y soustraire.

Il nous a semblé que le seul dispositif institutionnel pouvant aller à l'encontre de cette impasse est de poser l'institution comme un *espace public troué*, creusé là où gît logiquement le désir, les idéaux de l'Autre dont l'effet est soit une soumission à cette objectivation, soit la révolte. Ce trou est un dispositif qui doit permettre l'émergence d'une construction privée. Cet espace en creux, cet espace vide est une possibilité pour le sujet de prendre ses distances par rapport à la férocité de la demande de l'Autre. Ainsi a minima nous avons comme visée d'être un lieu d'asile pour « habiter à côté » de la cité, de la sphère publique trop compacte et oppressante.

A partir de là pour peu qu'une confiance dans l'équipe s'installe, une seconde opération possible est de passer d'être lieu d'asile à être un lieu d'adresse. Là encore cette structure trouée est essentielle et garante de la possibilité pour le sujet de récupérer un peu de liberté par le repérage de ce qui intimement l'aliène et le détermine. Il s'agit d'un temps où chutent certaines identifications, certaines injonctions mais c'est aussi un temps de construction de nouvelles modalités de circulation dans la cité qui ne soient pas de l'errance où règne l'absence de repère mais de l'itinérance (itinéraire et errance) où s'inscrit un tracé du sujet non réduit à ce qui est socialement valorisé. ■

DÉBAT

Question à Patricia SEUNIER

Si j'ai bien compris votre exposé, un événement ne prendrait sens pour une personne qu'au moment où elle y est confrontée ?

Réponse

Vous allez plus loin que l'hypothèse que j'ai avancée. Mon idée est que nous nous sommes forgé une série d'hypothèses qui viendraient expliquer la raison pour laquelle un enfant consommerait. A partir du moment où ces hypothèses sont trop consistantes, elles viennent, en effet, donner à l'intervenant une série de savoirs constitués a priori, dans lesquels on suppose que l'enfant va venir se prendre le pied. On s'instrumentalise avec une série de savoirs pré-préparés qu'on va chercher dans les formations et on travaille avec ça. Ça introduit du coup une certaine méfiance : d'après ce que j'entends dans mon travail, ça rend plus difficile une espèce d'authenticité, c'est-à-dire "Je t'entends là où tu es et dans ce que tu me dis".

Question ouverte

Que conseillez-vous de faire à un directeur d'école lorsqu'un jeune consomme ?

Patricia SEUNIER

Notre idée est que le savoir se construit ensemble. Nous avons une position délicate en tant que spécialistes. Bien sûr, nous avons une expérience à partir de laquelle se sont élaborées des idées sur comment agir. Nous sommes donc détenteurs d'un certain savoir, néanmoins, nous sommes absolument convaincus que ce savoir ne peut être utilisable et pertinent que travaillé ensemble.

Denis POISSON

Dans notre travail de prévention, nous sommes confrontés quasi quotidiennement à ce type de demandes, qu'elles proviennent du chef d'établissement ou de l'équipe éducative. Notre premier constat est de dire qu'on se situe dans le champ de la prévention mais qu'on nous demande de traiter l'événement dans l'urgence et donc d'éteindre l'incendie. En termes plus structurels, ça pose la question autrement. Les choses s'articulent sur deux niveaux : l'événement ou l'équipement.

- Événement : des situations arrivent. Quels moyens a-t-on ou se donne-t-on pour les traiter ?
- Equipement : faire appel à des formations d'équipes, etc, à titre préventif.

Il y a donc deux comportements possibles :

- soit on attend qu'un événement arrive et on s'appuie sur des heuristiques (= possibilités pour chacun de faire appel à un certain nombre de

ressources et de les articuler pour faire face le mieux possible à la situation qui se présente et qu'on nous demande de traiter dans l'urgence). Ça a l'avantage de tenter de tenir compte de l'évolution des situations, mais on risque de ne pas bien réagir car on doit le faire dans l'urgence.

- soit on se dit qu'il risque d'arriver quelque chose (consommation de drogues, etc) et on anticipe. On bénéficie donc d'un dispositif pour faire face à ce qui pourrait arriver. Mais il peut s'agir d'un dispositif global, d'une grille pré-établie, qui ne s'adaptera pas forcément au cas précis.

Question ouverte

On a beaucoup parlé du livre d'Alain Ehrenberg mais peu du manque de repères dans notre société. Que fait-on de l'identité de la personne au point de vue préventif et curatif ? Y aurait-il des problèmes si nous avions plus de règles ? Beaucoup de discours sont contradictoires et beaucoup de règles peu claires. Mon intervention préférée est finalement celle de Monsieur Peeters.

Thierry VAN De WIJNGAERT

Pour moi, aujourd'hui, nous ne sommes pas en manque de repères.

Citons, par exemple, celle du battant, de l'homme autonome.

Patricia SEUNIER

Il est important de déconstruire ces repères, de prendre de la distance par rapport aux discours erronés.

La prévention est l'analyse des représentations, c'est-à-dire une déconstruction : rendre possible une distance par rapport au discours dominant.

Denis POISSON

Les parents doivent poser les interdits pour que les choses prennent un sens. Ils croient que l'interdit va les pousser à consommer, ce qui n'est pas juste. Il faut lutter contre ce discours situé dans le champ de la dramatisation.

Ce qui rend tabou, ce sont tous les savoirs imaginaires qui tournent autour des drogues. Travailler sur les représentations signifie lutter contre ces tabous et contre les discours dominants sécuritaire. ■

Les médiations du travail social.

Contre l'exclusion, (re)construire les liens

Marie-France Freynet - Chronique Sociale, 1995

depuis quand notre société est-elle préoccupée par le problème de l'exclusion ? Quelles ont été au cours des siècles les réponses à cette question ? Qu'est-ce que le lien social ? Les exclus ont-ils une culture spécifique ? Quels sont leurs rapports avec les autres groupes sociaux ? Quel rôle jouent les travailleurs sociaux et les institutions à

leur égard ? Face à la montée de l'exclusion, ne faut-il pas rechercher de nouvelles méthodes pour reconstruire le lien social ?

Genèse des inadaptations.

Le cas des restructurations urbaine

Michel Autès, Dominique Duprez, Colette Lamarche

Publications du C.T.N.E.R.H.I. - Diffusion P.U.F.

Flash information, Numéro hors série - Mai 1986



Présentation du livre faite par l'Éditeur

L'hypothèse de ce travail, c'est que l'inadaptation est avant tout une affaire de définition. Et même un peu plus : c'est des définitions qu'elle tire son existence. Ce qui va à l'encontre de ce que chacun croit.

Il s'agit donc de connaître la genèse des inadaptations. Comment elles naissent, comment elles sont rendues visibles et deviennent objets de discours pour ensuite prendre les différents circuits institutionnels qui servent à les gérer ; ce qui a pour but d'assurer et de valider la norme, silencieuse sur son principe, bavarde sur ses écarts.

Si on a retenu le cas des restructurations urbaines, c'est qu'il apparaît comme un terrain exemplaire où se joue la mise en scène de la norme idéale par la stigmatisation de ce qui s'en écarte : quartiers à problèmes, populations irrégulières, ghettos, autant de formes pour l'espace devenu l'enjeu où s'inscrit la marginalité et où elle se produit.

Inscription dans l'espace, transcription dans le discours, prise en charge par les institutions, processus en trois phases où se joue le destin des inadaptés, c'est-à-dire finalement, de sujets auxquels est déniée la capacité de gérer leur propre vie. Dans ce processus, notons-le, c'est le discours qui rend visible et rend gérable : il est véritablement opérateur.

Ni réquisitoire contre le travail social, ni plaidoyer pour une différence vécue dans la marginalité, et finalement dans la souffrance, la recherche indique plutôt un chemin qui, prenant à la fois en compte la dimension subjective des institutions et le caractère fabriqué de la subjectivité, tend à restituer à chacun sa dimension d'acteur social.

Que ce débat soit à peu près complètement absent de la production intellectuelle, et notamment celle venant des sciences dites humaines, est certainement peu rassurant quant à son dénouement.

La recherche ne résout pas ces questions, elle tend à les poser à partir de l'objet qu'elle construit.



REVUE DE PRESSE DU PREMIER TRIMESTRE 1997

Danielle DOMBRET, Secrétaire-documentaliste à Prospective Jeunesse

Depuis le début de cette année, le tabac fait à nouveau la Une de tous les médias : d'une part présentation d'un loi visant à interdire toute publicité sur le tabac et d'autre part une étude menée par le CRIOC qui montre les chiffres alarmants de la progression du tabac chez certains fumeurs.

Tout d'abord, une proposition de loi rédigée par le SP Louis Vanvellingen a servi de base à un texte présenté par l'Ecolo Thierry Detienne et l'Agalew Franz Loozie afin de demander toute interdiction de la publicité sur le tabac. Cette interdiction ne se limiterait pas à interdire le produit en tant que tel, mais viserait également tous les objets qui s'y rapportent. Et c'est vrai que, dans ce domaine, les publicistes ont de l'imagination : briquets, boîtes d'allumettes, vêtements "cool", parfums, et j'en passe. Dorénavant, et si la loi passe comme prévu le 1er janvier 1999, l'aube du troisième millénaire sera enfin pur de toute pollution tabagique et nous pourrions respirer à plein poumons sans craindre pour nos viscères alvéolées!

La proposition adoptée en Commission de Santé le 18 décembre dernier a suscité un débat à la Chambre ; en janvier, elle devrait être votée, sauf par les Libéraux et le Vlaams Blok. Un des effets de cette interdiction sera de faire disparaître - ou en tout cas mettre à mal - le parrainage et le soutien d'événements sportifs et/ou culturels comme les courses automobiles de Spa Francorchamps. Mais ne doutons pas que, dans ce cas précis en tout cas, les Belges sauront se montrer aussi imaginatifs que leurs voisins Français qui ont contourné le problème en montrant sur les combinaisons des coureurs le logo des cigarettiers, uniquement en couleurs, sans reprendre de texte.

L'aspect positif voulu de cette nouvelle loi, car il y en a bien un, c'est de faire diminuer la consommation de tabac, surtout chez les jeunes, comme cela est déjà visible chez certains de nos voisins. Ainsi, prenons l'exemple de la Norvège. La publicité sur le tabac y est interdite depuis 1975, et depuis 1994, il n'y a plus que 21 % de fumeurs contre 36 % il y a quelques années. En France également, le pourcentage a baissé de 9 % depuis 1992. A cela l'ensemble des promoteurs de l'interdiction rétorque qu'il y a nécessité de soutenir une prévention plus efficace qu'actuellement.

C'est de bonne guerre, les détracteurs de cette proposition de loi ne sont pas restés muets. En effet, les responsables du circuit de Spa Francorchamps sont montés au créneau en clamant haut et fort leur mécontentement, cette interdiction de la publicité sur le tabac tuerait les courses automobiles bien plus que les fumeurs. Ils proposent donc, non pas de s'opposer au texte dans son ensemble, mais bien plutôt d'obtenir des dérogations comme cela se pratique dans d'autres pays européens. En France, par exemple, une astuce a été trouvée : on ne reprendra plus le logo des cigarettes, on gardera simplement le dessin et les couleurs bien connues de tous les consommateurs. Et le tour est joué!

Les journaux réagissent aussi, ils estiment jouer un rôle préventif à travers des messages qu'ils diffusent dans leurs colonnes.

D'un autre côté, alors que certains politiciens s'acharnent contre la publicité sur le tabac, l'herbe à Nicot reprend du poil de la bête et recommence à faire des ravages et notamment parmi les jeunes, les femmes et les chômeurs. En effet, le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC) vient de publier une étude de laquelle il ressort que "la cigarette n'a pas dit son dernier mot et que "le retour du tabac" est annoncé à grands cris.

Reprenons quelques chiffres de cette étude :

Au début des années 60, 7 personnes sur 10 fument, essentiellement des hommes. Mais bien vite, les études dénoncent les méfaits du tabac sur la santé, et c'est la chute libre. En Belgique les campagnes anti-tabac apparaissent au début des années 1970. Tout le monde se félicite : "en 1984, 40 % des adultes Belges déclarent fumer tous les jours. 1983 : 37 %, 1984 : 36 %. 1985 : 35 %. Moins de 10 % en huit ans seulement ! ... Mais la tendance se confirme : 1995 : 28 %."

"Si les fumeuses sont toujours moins nombreuses que les fumeurs (27 % contre 34 %), leur nombre augmente plus vite. ... Les différences sociales sont plus criantes. Les ouvriers fument beaucoup plus que les employés ou les cadres. Mais c'est surtout les chômeurs qui cherchent dans le tabac un remède à leurs anxiétés : 54 % des hommes et 46 % des femmes au chômage fument tous les jours. ...

Aussi alarmante est l'évolution chez les jeunes. Une enquête des universités de Gand et d'Anvers montre que chez les 17-18 ans, la proportion des fumeurs réguliers est passée, chez les filles, de 14 % en 1990 à 28 % en 1996 et chez les garçons de 26 à 35 %.

Les journaux réagissent aussi : la presse joue un rôle préventif par les messages qu'elle diffuse. Si on suit ce raisonnement, il faudrait alors interdire la publicité pour tous les produits potentiellement dangereux : les voitures qui causent des accidents de la route, le beurre et les produits trop gras responsables des taux anormalement élevés de cholestérol chez les consommateurs.

Pendant ce temps, à Paris, Maître Francis Caballero s'est fait le chantre du fumeur de tabac en prenant la défense de deux victimes qui attaquent la Seita (Régie française du tabac) en raison des dégâts causés par le tabac sur leur santé (Il faut savoir que l'un des requérant est atteint d'un cancer, qu'on l'a amputé de la langue et d'une partie d'un poumon, ce qui ne l'empêche pas de continuer de s'adonner journellement à son vice)! A cela, Maître Caballero rétorque : "Vous comprenez, ce qui est génial, c'est que j'attaque sur la responsabilité sans faute".

Maître Caballero a été débouté ! Mais quand donc les gens assumeront-ils la responsabilité de leurs actes librement consentis ? Où allons-nous si, chaque fois qu'un individu manque de jugement et porte atteinte délibérément à sa santé il se retourne contre l'Etat Providence pour le protéger, lui venir en aide et lui réclamer justice ? A quand des automobilistes qui réclament des dommages et intérêts aux grands constructeurs automobiles parce que leur incompétence les a brutalement mis face à un platane ? A quand la mise au pilori des chocolatiers parce que Madame X, brisée de chagrin, a endommagé son foi en s'empiffrant de délicieuses pralines, sur l'emballage desquelles un fabricant peu scrupuleux a "oublié" d'inscrire les remarques de prudence nécessaires ?

Pour terminer, je soumets à votre sagacité une nouvelle qui me laisse perplexe et qui serait drôle si elle n'était, en fin de compte, dramatique. Il existe en France une association, "Terre sans drogue", dont les objectifs parlent d'eux-mêmes : l'éradication de la toxicomanie dans les sociétés humaines ! A la tête du comité scientifique de cette association : le Professeur Gabriel Nahas qui, bien que discrédité dans les milieux scientifiques étrangers, n'en a pas moins ses petites et grandes entrées à l'Elysée et continue à faire des ravages. Sa dernière trouvaille : mettre en garde les futures mères fumeuses de haschisch : le chanvre cause des dommages irréversibles au cerveau et provoque la naissance de bébés à deux - voire - trois têtes. A méditer !